

No. 189
Mai 1941

Société Fouad 1^{er} d'Economie Politique,
de Statistique et de Législation

LES GRANDES LIGNES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DE L'EGYPTE

PAR

JEAN ANHOURY

Ingenieur Agronome (D.S.A. PARIS)



LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC
1941

Prix P. T. 20

INTRODUCTION

L'Égypte est la terre classique de l'agriculture. Mais l'agriculture égyptienne présente des traits à elle propres, qu'elle tient des facteurs naturels, sociaux et économiques qui la régissent d'une manière si impérieuse.

Nous nous sommes efforcé dans les pages suivantes de dégager certains de ces traits les plus généraux.

Ce travail n'a pas la prétention d'être complet non plus qu'original. Il ne s'adresse pas plus aux techniciens qu'aux économistes; ils se pourraient y trouver ni éléments qu'ils ignorent ni vues nouvelles. C'est la matière des cours d'économie rurale que nous avons été appelé à donner au Centre d'Etudes Sociales Égyptiennes rattaché à l'École Française de Droit du Caire, durant le premier semestre de 1940, et dont l'objet est de faire connaître à un public de non-techniciens les grandes lignes de l'agriculture égyptienne. Une telle connaissance n'est pas sans utilité. Dans ce pays où l'agriculture est le fondement de toute la vie économique, où elle commande l'activité non seulement de la nation mais, directement ou indirectement, de chaque individu, personne en effet ne saurait demeurer étranger à ses aspects généraux et à ses problèmes essentiels. C'est la seule raison d'être de cette publication.

Incomplète telle qu'elle est, les sujets qu'elle comporte se classent en quatre parties : les facteurs naturels, les facteurs techniques, les facteurs sociaux et économiques et les principaux produits de l'agriculture égyptienne.



Quelques chiffres suffiront à préciser, dès à présent, la place de l'agriculture dans l'économie générale de l'Égypte.

La totalité, ou presque, des exportations égyptiennes est constituée par des produits agricoles dont le coton et ses dérivés (graines, tourteaux, huile) représentent les 75 pour cent de la valeur.

En 1937, sur des exportations qui se sont élevées à 40 millions de livres le coton a figuré pour 29 millions. En 1938, la baisse

des prix du coton a déterminé une moins-value de 10 millions de livres dans les exportations qui sont tombées à 30 millions de livres : sur ce total le coton encore figurait pour 21 millions. En 1939 sur L.E. 34 millions d'exportations 24 millions formaient la part du coton.

Ces chiffres mettent en lumière un point capital : c'est que toute l'économie de l'Égypte est à la merci du coton. Lorsque la récolte de l'année ne peut, pour une cause ou une autre, être écoulée à un prix satisfaisant, la crise s'étend à tous les domaines et frappe toutes les classes.

Certes les autorités ont déployé des efforts louables en vue de diversifier la production agricole du pays et d'ouvrir à son exportation de nouveaux débouchés. Si des résultats appréciables ont déjà été obtenus dans cette double direction, le fait n'en demeure pas moins que le coton reste et, sans doute, est appelé à rester le produit essentiel de l'Égypte.

Les statistiques douanières indiquent que, dans l'ensemble, bon an mal an, importations et exportations se compensent sensiblement, c'est-à-dire que la balance commerciale de l'Égypte est équilibrée. Mais cet équilibre demeure toujours précaire, puisqu'il dépend du coton dont la valeur est sujette à des fluctuations considérables.

La place que l'agriculture tient dans la vie de l'Égypte ressort aussi d'une autre constatation : sur une population de 16 millions d'habitants il y a 80 pour cent de ruraux.

L'industrie, si intéressantes et utiles qu'en soient les réalisations récentes, ne présente que des possibilités réduites malgré l'abondance et le bas prix de la main-d'œuvre. Elle ne pourra jamais constituer qu'un adjuvant dans l'économie d'un pays dépourvu de combustibles et de minéraux exploitables et dont, au surplus, le marché intérieur est limité par la pauvreté de la population. Tout, par contre, en Égypte milite en faveur de l'agriculture qui s'exerce dans un cadre exceptionnel dont la description sommaire s'impose pour commencer.

I.—LES FACTEURS NATURELS

CHAPITRE I

LE NIL ET LES IRRIGATIONS

L'Égypte couvre un million de kilomètres carrés. Cette superficie est supérieure à celle de n'importe quel pays d'Europe à l'exception de la Russie. Mais l'Égypte cultivée et habitée n'est qu'une infime partie du territoire politique du pays : elle se réduit exclusivement aux rives du Nil, une bande étroite, longue de 1500 kilomètres, qui s'épanouit en éventail au nord du Caire pour former le Delta ; une superficie de 35 000 kilomètres carrés au total, l'étendue de la Belgique étirée sur la distance de Paris à Madrid.

Or, première observation, dans cette oasis les pluies sont rares et les précipitations atmosphériques presque partout insuffisantes pour assurer l'évolution des plantes cultivées : s'il tombe sur la côte, à Alexandrie, environ 200 millimètres d'eau par an, le Caire n'en reçoit que dix fois moins (25 millimètres), et à partir d'Assiout la pluie est pour ainsi dire inconnue.

Contrairement aux pays où la culture est sous la dépendance de la pluie—qui doit atteindre au moins 500 à 600 millimètres par an et être répartie dans l'année de manière à satisfaire aux exigences des plantes—ici la culture dépend de l'irrigation fournie par l'eau du Nil. Elle en dépend entièrement et exclusivement, au point que la pluie quand elle tombe est plutôt nuisible au point de vue agricole.

C'est donc le Nil qui commande à l'agriculture égyptienne, comme il commande à l'existence même du pays. Et c'est là sans doute l'aspect le plus original, l'aspect unique de cette agriculture, qu'elle vit d'un fleuve qui, après avoir formé le sol qu'elle exploite, le fertilise constamment de ses limons et lui fournit cette eau précieuse sans laquelle l'Égypte ne serait qu'un désert comme les déserts qui l'entourent.

On conçoit que le Nil ait été dans l'antiquité vénéré à l'égal d'un Dieu. Si pendant des siècles ses sources mystérieuses, ses crues régulières, son limon fécondant sont restés des sujets d'étonnement, de nos jours il est peu de fleuves qui aient été étudiés d'une manière aussi complète.

Ainsi n'est-il pas sans intérêt de décrire brièvement les traits saillants de ce système hydrographique, un des plus vastes du monde, qui met en action les eaux d'un bassin de près de trois millions de kilomètres

carrés pour aboutir à la fertilisation de moins de 35-000 kilomètres carrés, la petite oasis que constitue l'Égypte au milieu des déserts.

La crue du Nil.

Le Nil est formé de trois principales composantes : le Nil blanc ou Bahr el Gebel qui sort du lac Victoria avec l'adjuvant du lac Albert, au centre du continent africain, le Nil bleu qui s'échappe du lac Tsana sur les hauts-plateaux d'Abyssinie et l'Atbara dont l'afflux torrentiel est indispensable au déchaînement de la crue. Avec ses 6500 kilomètres, c'est un des plus longs fleuves du monde. Il y a 3000 kilomètres de Khartoum au confluent du Nil blanc et du Nil bleu, et 1500 kilomètres de Wadi-Halfa, qui marque la frontière méridionale du pays, jusqu'à la Méditerranée.

A partir du point où il pénètre en Égypte, le Nil coule au fond d'une vallée étroite limitée par des collines désertiques qui constituent à l'est la chaîne Arabique, à l'ouest la chaîne Libyque. Cette vallée dont la largeur n'excède guère 20 kilomètres se rétrécit parfois à deux kilomètres. A une vingtaine de kilomètres au nord du Caire, en un point dit " *batn el bakar* " (le ventre de la vache), le Nil se divise en deux branches. Il existait autrefois des branches plus nombreuses—Strabon n'en cite pas moins de sept—mais le limon transporté par les eaux les a peu à peu comblées dans les périodes de décadence, n'en laissant subsister que deux : la branche de Rosette et la branche de Damiette, longues de 240 kilomètres environ chacune, qui enserrant le Delta.

Sa dimension linéaire, si imposante soit-elle, n'est cependant point la caractéristique essentielle du Nil. Un phénomène merveilleux—la crue—par quoi les sables du désert sont devenus les plaines les plus fertiles de la terre, lui confère une valeur unique.

La crue du Nil est provoquée, comme on le sait, par les pluies torrentielles qui tombent sur les hauts-plateaux d'Abyssinie. Tandis que dans la zone des grands lacs équatoriaux où prend naissance le Nil blanc les pluies tombent assez régulièrement deux saisons par an, sur les hauts-plateaux d'Abyssinie elles se précipitent en masses à une certaine époque, formant des torrents qui arrachent sur leur parcours les particules des roches constitutives du sol de cette région, roches en majeure partie éruptives, c'est-à-dire riches en éléments fertilisants. Charriées par le Nil bleu et l'Atbara, ces particules, dont les plus gros éléments se sont déposés avant d'atteindre l'Égypte, descendent le fleuve en état de suspension et forment le limon dont l'accumulation au cours des âges

a constitué finalement le sol. Chaque mètre cube d'eau du Nil en période de crue contient en moyenne 1300 grammes d'alluvions.

Le Nil blanc, au contraire, ne contribue que dans une faible proportion à la formation des terres égyptiennes, étant donné qu'il contient peu de matières en suspension. Facteur d'étiage, il fournit ce qu'on pourrait appeler le débit fixe du Nil, tandis que le Nil bleu (avec aussi l'Atbara et le Sobat) est le facteur de crue : il constitue les 90 pour cent du volume supplémentaire d'eau qu'elle représente.

En Egypte, la crue du Nil commence à se manifester dès juillet ; elle monte rapidement en août pour atteindre son maximum vers fin septembre à la pointe du Delta, et décroître lentement à partir de la mi-octobre. Le Nil est à son niveau le plus bas en mai. La différence moyenne de niveau entre basses et hautes eaux est d'environ 6, 50 m. à Wadi-Halfa et de 4,50 m. au Caire.

Il va sans dire que les pluies abyssines n'ont pas toujours la même intensité et ne tombent pas toujours exactement à la même date : de là la diversité des crues qui peuvent être précoces ou tardives, de longue ou de courte durée, fortes ou faibles. Mais, dans l'ensemble, la périodicité annuelle du phénomène, tout en se montrant capricieuse dans les détails, accuse dans ses grandes lignes une régularité relative. Cette régularité confère à la production agricole en Egypte plus de sûreté que celle résultant ailleurs des pluies.

La crue présente une telle importance que ses moindres manifestations sont scrupuleusement enregistrées sur des échelles de niveau appelées *nilomètres*, situées aux points où des indications utiles peuvent être observées. L'un des plus anciens nilomètres est celui de Roda, au Caire, dont on possède les relevés depuis une dizaine de siècles. Une de ces séries s'étend sans interruption depuis l'an 641 jusqu'à 1151. L'autre série va de 1737 jusqu'à nos jours, avec une seule interruption.

Si ces données ont permis de déterminer certains faits intéressants, par exemple qu'une crue plus basse ou plus haute que la normale de plus de 1,25 m. ne se produit qu'une fois par siècle, ou encore que les crues dans leur succession ont tendance à se grouper en séries de crues basses et de crues hautes, elles sont cependant restées impuissantes à établir des règles pour une prévision proprement dite. Cette prévision dépend de facteurs complexes, multiples et variables, entre lesquels aucune relation simple, susceptible d'expression mathématique, n'a été trouvée, au moins pour la phase ascendante de la crue. Par contre, des savants ont mis en lumière les corrélations étranges qui lient la crue du Nil

à certains phénomènes météorologiques lointains, comme par exemple les conditions qui prévalent dans l'Atlantique Sud ou encore la quantité de pluie qui tombe à Santiago du Chili entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre. Ces coïncidences firent espérer un moment des possibilités de prédiction à long terme dans un domaine qui est celui de la variabilité par excellence. Elles n'ont pas jusqu'à présent permis d'avancer la solution du problème, mais on peut espérer qu'avec le progrès de la météorologie un jour viendra où la crue du Nil pourra être prévue avec certitude quelques mois à l'avance, ce qui serait d'une grande utilité pour l'agriculture égyptienne.

En tout état de cause, cette crue du Nil, dont nous avons vu brièvement le mécanisme, que représente-t-elle en volume ? Quelques chiffres permettront de préciser les idées à cet égard.

Le débit quotidien du fleuve, qui est à Wadi-Halfa de 50 millions de mètres cubes en moyenne à son étiage en mai, passe à 800 millions en septembre, c'est-à-dire que le volume d'eau s'accroît de 15 fois environ durant la crue. Au Caire le débit moyen du Nil est, par jour, de 48 millions de mètres cubes en mai et de 554 en septembre. Le débit total annuel du Nil à Assouan est de 80 milliards de mètres cubes. Pour donner une idée de ce que représente ce volume d'eau disons qu'il suffirait à transformer le Delta en un lac de cinq mètres de profondeur. Or sur ces 80 milliards de mètres cubes annuels, 50 milliards, c'est-à-dire plus de 60 pour cent, sont à eux seuls débités durant les trois mois de crue, en août, septembre et octobre.

Laisée libre, une telle quantité d'eau se répandrait sur toute la Vallée du Nil en une nappe dévastatrice. Les anciens Egyptiens surent la régulariser de la manière la plus rationnelle et concevoir un système d'irrigation par bassins d'inondation, qui devait faire la fortune de l'Egypte durant des millénaires ⁽¹⁾.

Système d'irrigation par bassins d'inondation.

Dans ce système, le pays était divisé par de hautes digues de terre en un damier de bassins, de 10.000 à 20.000 parfois 40.000 feddans ⁽²⁾ chacun, plus ou moins tributaires les uns des autres, le bassin d'amont se déversant dans le bassin d'aval et chaque groupe étant alimenté par un canal dérivé du Nil.

(1) Victor Moulet : *Le sol égyptien sous le régime de l'arrimage par inondation* (Bulletin de l'Institut d'Egypte, t.V, 1922-23).

(2) Un feddan = 4200 mètres carrés ou 42 ares, soit sensiblement un acre anglais.

Lors de la crue, dès fin juillet, les eaux rouges et limoneuses se répandaient dans ces bassins, y séjournaient une cinquantaine de jours en moyenne, sur une hauteur de 1,50 m. à 2 mètres, puis, directement ou indirectement, faisaient retour au fleuve dont le niveau avait entretemps baissé.

Chaque feddan recevait ainsi quelque 7 000 mètres cubes d'eau qui l'enrichissaient de 8 à 9 tonnes de limon.

Dès le retrait des eaux, en octobre-novembre, on jetait les semences dans ce dépôt boueux, sans aucune préparation spéciale du sol, parfois après un simple labourage superficiel. Ces cultures dites d'hiver venaient à maturité en avril-mai et, après leur récolte, la terre restait en jachère, c'est-à-dire nue jusqu'à la crue suivante qui devait l'inonder.

Ainsi, sous le régime des bassins, le sol ne recevait qu'une seule culture d'hiver, qui pouvait être une céréale comme le blé ou l'orge, une plante industrielle comme le lin, ou une légumineuse comme le berrim. Il n'était donc cultivé que de novembre à avril-mai, c'est-à-dire pendant six à sept mois de l'année seulement.

Ce système d'irrigation par bassins d'inondation est resté en vigueur jusqu'au début du XIX^e siècle et subsiste encore sur le cinquième de la superficie cultivée dans le sud du pays. Toute la zone au-delà d'Assiout y est actuellement soumise, et jusqu'il y a quelques années les terres de la province de Gizeh en bordure du désert libyque étaient inondées annuellement, un des bassins s'étendant même au pied des Pyramides.

Système d'irrigation pérenne ou continue.

Malgré vers 1820 une nouvelle ère s'ouvre pour l'Égypte avec l'introduction du coton par le grand souverain que fut Mohamed Ali, une ère qui va modifier profondément et l'agriculture et l'irrigation et l'économie entière du pays.

Le coton végétant durant l'été, lorsque les bassins étaient à sec, il fallait nécessairement en cette saison puiser l'eau du fleuve et l'élever au niveau des terres dans des canaux. Aux instruments primitifs (chadouf, sakieh) firent place bientôt des machines à vapeur actionnant des pompes, qui elles-mêmes se révélèrent bientôt insuffisantes et trop coûteuses. C'est alors que Mohamed Ali fit appel à l'ingénieur français Mangel bey pour réaliser le projet de procéder à l'élévation des eaux nécessaires à tout le Delta à l'aide de la retenue produite par un barrage établi et traversé des deux branches du Nil. Avec un réseau de canaux

les terres pourraient être ainsi irriguées toute l'année et le système d'irrigation par bassins faire place au système d'irrigation pérenne ou continue.

Commencé en 1843 et terminé en 1861, le barrage du Delta ne put entièrement jouer le rôle qui lui avait été assigné à l'origine qu'après sa consolidation en 1890. C'est de ce barrage que partent les grands canaux (sayyafs Béhira, Tewfik, Menoufieh) qui desservent aujourd'hui la Basse-Egypte.

La construction du barrage d'Assiout en 1902 permit d'étendre l'irrigation pérenne à la Moyenne-Egypte. Puis le barrage de Zifta sur la branche de Damiette et celui d'Esna en Haute-Egypte furent à leur tour édifiés, entre 1902 et 1906, pour permettre une meilleure distribution de l'eau disponible.

Cependant ces barrages, véritables machines élévatoires, n'augmentaient pas le débit à l'étiage et pendant six mois de l'année l'eau devait être soigneusement rationnée. La seule solution possible consistait à accroître artificiellement le débit d'été en emmagasinant l'eau lorsqu'elle est encore abondante. C'est ainsi qu'on fut amené à édifier en 1902 le barrage d'Assouan, en amont duquel la vallée rocheuse et escarpée du Nil a été convertie en un immense réservoir naturel où les eaux se trouvent emmagasinées. La capacité de ce réservoir était à l'origine de un milliard de mètres cubes; elle fut augmentée à deux reprises, par la surélévation du mur de retenue, et portée la première fois en 1912 à 2 milliards 500 millions de mètres cubes, la seconde fois en 1934 au double de ce chiffre.

Ce barrage d'Assouan, qui procède d'une conception différente des autres barrages puisque c'est en fait un réservoir, est une construction massive, de 2 000 mètres de long, dont les fondations sont assises sur le roc granitique. Pendant la crue, les vannes ouvertes donnent libre passage aux eaux limoneuses; elles sont ensuite progressivement fermées à partir de fin novembre jusqu'à ce que le réservoir soit plein, ce qui a lieu en janvier. Au printemps, vers la mi-février, on ouvre graduellement le passage et on distribue l'eau nécessaire aux cultures d'été sur la région d'aval. Quand le réservoir est plein, le niveau de l'eau à l'intérieur est d'environ 37 mètres au-dessus du niveau aval du fleuve.

Pour assurer la distribution équitable de l'eau qui s'écoule du réservoir d'Assouan pendant la saison d'étiage—et notamment pendant les 100 jours critiques d'été qui précèdent la crue—du commencement d'avril à la mi-juillet le Service des Irrigations établit des "rotations" qui fixent dans une région déterminée le nombre de jours d'arrosage,

et ainsi les terres mieux placées que d'autres par rapport aux canaux ne sont pas favorisées. Le système généralement adopté, basé sur les exigences en eau des cultures, comporte une rotation de six jours d'irrigation et de douze jours de repos.

Parallèlement aux ouvrages sur le Nil, le pays était doté d'un ensemble d'artères d'irrigation et de drainage : il compte aujourd'hui non moins de 1-700 kilomètres de canaux navigables, 19.000 kilomètres de canaux non navigables, près de 10.000 kilomètres de drains.

Certains grands canaux sont de véritables fleuves, tels le canal Mahmoudieh, creusé sous le règne de Mohamed Ali, qui dessert le nord-ouest du Delta et fait communiquer le port d'Alexandrie avec l'intérieur ; le canal Ismaïlieh, creusé sous le règne du Khédive Ismaïl, qui dessert l'est du Delta et assure la navigation entre le Nil et le canal maritime de Suez ; le canal Ibrahimieh dont la prise est placée au nord de la ville d'Assiout et qui dessert la Moyenne-Egypte ; le Bahr Yousséf qui dessert l'oasis du Fayoum, etc. A noter que le canal Mahmoudieh et le canal Ismaïlieh assurent la fourniture en eau potable le premier de la ville d'Alexandrie, le second de la zone du canal de Suez.

Les eaux souterraines.

Outre ce Nil visible, dont nous venons de voir comment il a été domestiqué et utilisé pour les besoins de l'agriculture, il existe un Nil souterrain, dont la nappe cachée imprègne l'épaisse couche de sables et de graviers qui forme le substratum de toute la Vallée du Nil.

Cette nappe souterraine est alimentée par le Nil superficiel lui-même, sous forme d'infiltrations à travers son lit majeur ou par écoulement des terres irriguées.

Sous l'influence de ces apports, la nappe subit des fluctuations annuelles dont le régime paraît être lié à celui du Nil lui-même. Elle présente des périodes de crue et des périodes d'étiage en retard sur les mêmes phases du fleuve, retard d'autant plus sensible qu'on se rapproche de la mer : à Alexandrie le décalage est d'environ trois mois puisque le maximum de la crue de la nappe souterraine n'a lieu qu'au commencement de février.

Les eaux souterraines profondes sont, en général, douces, parfaitement potables et bonnes pour l'irrigation, jusqu'à une soixantaine de kilomètres de la mer où elle deviennent saumâtres. Ce sont ces eaux que les propriétaires ruraux élèvent par des pompes, dans les puits improprement appelés artésiens, pour obtenir un appoint aux eaux normales

d'irrigation, notamment pendant la période de restriction dite des rotations. Les eaux souterraines jouent donc un rôle considérable en agriculture, comme auxiliaires précieux du fleuve superficiel qui les alimente. Elles sont appelées à jouer un rôle également important au point de vue hygiénique pour l'alimentation en eau potable des villages. Il est intéressant de signaler à cet égard qu'elles ont en partie servi pendant plusieurs années et jusqu'en 1913 à l'alimentation de la ville du Caire.

Mais les eaux souterraines présentent un grave inconvénient. Par suite de l'extension de l'irrigation pérenne et de la surélévation du plan d'eau du Nil par des barrages, elles ont elles-mêmes monté et ont, de plus en plus, tendance, sous l'effet de cette poussée, à atteindre la couche arable qui devient alors un milieu asphyxiant, impropre à la végétation. C'est pourquoi, on ne saurait trop insister sur ce point, les travaux de drainage sont la contre-partie nécessaire, indispensable, des travaux d'irrigation : ils sont la sauvegarde de la productivité du sol.

Ils ne seront peut-être même pas suffisants et c'est tout le problème de l'irrigation qu'il y aurait lieu d'envisager sous un nouvel angle. Les barrages du Nil avec une forte retenue, en vue d'élever le niveau de l'eau dans les canaux et de faciliter ainsi les arrosages par simple gravité, engendrent une importante surélévation du Nil souterrain. Le cas a été bien noté entre autre à Nag' Hamadi, en Haute-Egypte, à la suite de la mise en service du nouveau barrage en 1931. En 1908, dans cette région, la nappe d'eau souterraine était, pendant l'étiage, à une profondeur de 6,80 mètres ; en 1937, six ans après la mise en service du barrage, elle n'était plus que de 3 mètres. Des mares se sont formées dans les parties basses aux abords de la chaîne Libyque et les cultures de la région, canne à sucre et autres, ont été très sensiblement affectées. On estime de 10 à 15 pour cent la diminution de la production dans les terres hautes et à non moins de 50 pour cent dans les sols plus bas.

On voit le danger. C'est pourquoi des ingénieurs éminents, comme Andebeau bey, dont les études sur la nappe d'eau souterraine sont classiques, sont allés jusqu'à préconiser une diminution de la retenue des barrages, quitte à recourir à des appareils élévatoires pour puiser l'eau des canaux durant l'étiage.

La montée du Nil souterrain a eu d'autres conséquences : ses eaux ont submergé peu à peu les subsassements des temples et des monuments de l'Égypte. Il a fallu défendre par un système de digues et de drains certains des trésors archéologiques les plus précieux du pays. Il a fallu,

non seulement mettre à l'abri des eaux, mais refaire complètement, par exemple, des fondations désagrégées de la salle hypostyle de Karnak. Les catacombes romaines d'Alexandrie sont aujourd'hui inondées. Heureusement pour les Pyramides, construites sur un plateau rocheux, elles sont à l'abri pour bien des siècles du Nil souterrain.

Les grands travaux d'irrigation.

Mais revenons à la question qui nous occupe. Nous avons vu qu'en un siècle l'Égypte avait transformé son système d'irrigation et que cette transformation, en généralisant la culture du coton, avait imprimé à sa vie agricole et économique un caractère entièrement nouveau. Cependant, la superficie cultivée n'ayant que peu varié, un problème se pose aujourd'hui. Ce problème, c'est l'impérieuse nécessité pour l'Égypte de mettre en valeur la totalité de son territoire cultivable, devant l'accroissement constant de sa population. Celle-ci, au cours des 40 dernières années, a augmenté de 61 pour cent et la limite de saturation dans certaines régions est déjà atteinte.

Or, des 7 millions de feddans qui forment ce territoire cultivable, seuls quelque 5 millions et demi sont cultivés aujourd'hui et un cinquième de cette superficie elle-même, en Haute-Égypte, est encore soumis à l'irrigation par bassins, c'est-à-dire ne produit qu'une récolte par an et ne peut donc faire vivre qu'un nombre moins grand d'habitants.

La mise en valeur des 1.500.000 feddans actuellement en friche dans le Nord du Delta et la transformation du système d'irrigation des bassins de la Haute-Égypte, qui couvrent un million de feddans, — transformation qui ne va pas d'ailleurs sans danger ces bassins servant de " volant " en cas de crue forte — dépendent essentiellement des disponibilités en eau d'irrigation durant la période d'été — entre février et juillet — période où précisément la culture du coton a le plus grand besoin d'eau.

Or, on calcule que les 7 millions de feddans cultivables, à supposer qu'ils soient en totalité soumis au système de l'irrigation pérenne, exigeraient 24 à 25 milliards de mètres cubes d'eau durant la seule période d'été. Comme le débit naturel du fleuve durant cette période n'est que 12 milliards de mètres cubes en moyenne, il faudrait donc accroître ce débit de 12 à 13 milliards, en d'autres termes le doubler, pour assurer l'exploitation en irrigation pérenne de la totalité de la superficie cultivable du pays.

C'est à cette fin qu'un programme grandiose de travaux a été mis en œuvre par l'Égypte au cours des douze dernières années, programme

qui a comporté en premier rang la surélévation du barrage d'Assouan et l'édification d'un réservoir à Gebel Awlia sur le Nil Blanc au Soudan, à 45 kilomètres au sud de Khartoum.

La surélévation du barrage d'Assouan a porté la capacité de son réservoir de 2 milliards et demi à 5 milliards de mètres cubes, tandis que le réservoir de Gebel Awlia—terminé tout récemment—fournira au Nil un débit supplémentaire de 2 milliards de mètres cubes durant la période critique.

Ces deux ouvrages, lorsqu'ils seront en plein rendement, auront donc pour effet de porter à 7 milliards de mètres cubes la réserve d'eau, qui n'était jusqu'à présent représentée que par les 2 milliards et demi emmagasinés à Assouan.

Pour utiliser l'excédent de 4 milliards 500 millions de mètres cubes d'eau ainsi fourni par les deux ouvrages d'Assouan et de Gebel Awlia, le Gouvernement a entrepris dès 1933 l'exécution d'un vaste programme de travaux qui comporte : la mise en valeur de près du tiers (400-000 feddans environ) des terres incultes du nord du Delta ; la conversion de la moitié (500-000 feddans environ) des bassins de Haute-Egypte en zone irriguée toute l'année ; l'amélioration des rotations d'été, c'est-à-dire de la fourniture d'eau en Basse-Egypte, avec, comme conséquence, l'extension de la culture du riz dans cette région.

La libération du volume d'eau supplémentaire a nécessité l'édification d'un nouveau barrage à Nag-Hamadi—qui a été terminé en 1930—le renforcement du barrage d'Assiout, la reconstruction, à peine terminée, des barrages de Delta, appelés maintenant barrages Mohamed Ali, du nom du grand souverain rénovateur.

Simultanément, le drainage qui reste le corollaire indispensable de l'irrigation et dont le besoin se fera de plus en plus vivement sentir, est développé systématiquement, selon un plan qui, dans le bas Delta, comporte la création de 24 stations électriques de pompage destinées à élever les eaux de drainage pour les rejeter à la mer.

Le coût total des travaux prévus, qui doivent être terminés en 1933, est estimé à près de 50 millions de livres.

A cette époque, dans 13 ans, une partie seulement de la tâche sera accomplie : il restera alors près de un million de feddans de terres incultes en Basse-Egypte et 500-000 feddans de terres de bassins en Haute-Egypte. Pour mettre en culture et convertir à l'irrigation pérenne ces superficies, il faudra encore et toujours de l'eau : 8 milliards environ de mètres cubes

que l'on pense pouvoir obtenir par des réservoirs édifiés sur le lac Tzana en Abyssinie et sur les lacs Albert et Kioga en Afrique Centrale et aussi par l'aménagement de la région marécageuse des " *sudda* " au Soudan où se perd par évaporation la moitié de l'eau du Nil blanc. L'aménagement des " *sudda* " aura le grand avantage d'augmenter le débit du grand Nil en hiver comme en été et de faire face non seulement aux besoins de l'Égypte mais aussi du Soudan.

Ainsi sera mise en plein rapport la totalité du territoire cultivable de l'Égypte, soit 7 millions de feddans.

On estime que ces 7 millions de feddans pourrnt assurer la subsistance d'environ 22 millions d'habitants. Or, au rythme actuel de son accroissement (168-000 par an), la population égyptienne pourra atteindre ce niveau de 22 millions dans 35 ans, c'est-à-dire vers 1975. C'est donc à cette date que tous les travaux projetés devront être terminés. Qu'advient-il ensuite ? Il est prématuré de le dire et nous ne nous hasarderons pas à le prévoir. Mais l'impérieuse nécessité d'ouvrir à la culture de nouvelles zones et d'intensifier la production agricole n'échappera à personne.

Pour terminer, il n'est pas sans intérêt de souligner l'immensité de la tâche qui incombe à l'Égypte pour mettre en valeur la totalité de son sol cultivable et assurer la vie des générations futures. Cette tâche implique l'asservissement d'un fleuve par des ouvrages à la mesure de sa puissance et dont le prototype le plus formidable est le barrage d'Assouan. Comme on l'a dit (1), " tout est pharaonique dans cet ouvrage : sa construction, son emploi, ses effets. La hauteur d'autres barrages dépasse celle du barrage d'Assouan, rien au monde ne peut se comparer à la quantité d'eau qui y est retenue. Le barrage le plus important de la Suisse retient 140 millions de mètres cubes; le plus puissant d'Europe, en Espagne, 1200 millions de mètres cubes; le plus grand d'Amérique 3500 millions; celui d'Assouan en retient, lui, 5000 millions ".

(1) Emil Ludwig : *Le Nil*.

CHAPITRE II

LA FERTILITÉ DE L'EGYPTE

La fertilité du sol égyptien a de tout temps été un sujet d'étonnement et d'admiration.

Il est classique à cet égard d'évoquer la lettre pleine d'enthousiasme dans laquelle le général arabe Amr Ibn El Aas dépeignit à son maître le Calife Omar la forte impression qu'il avait ressentie en foulant pour la première fois la terre qu'il devait conquérir à l'Islam au VII^{ème} siècle : "Il y a un temps fixe, dit Amr, où toutes les sources de l'univers viennent payer au roi des fleuves le tribut auquel la Providence les a assujetties envers lui; alors les eaux augmentent, elles sortent de leur lit et elles arrosent la surface de l'Egypte pour y déposer un limon productif. Un peuple protégé du ciel y jette des semences dont il attend la prospérité de l'Etre Suprême qui fait croître et mûrir les moissons; le germe se développe, la tige se lève, l'épi se forme par le secours d'une rosée bénigne qui supplée aux pluies et qui entretient le suc nourricier dont le sol s'est abreuvé."

Plus près de nous, les savants de l'Expédition française, dans le magnifique monument qu'est la Description de l'Egypte, et Napoléon lui-même dans les Mémoires de Sainte-Hélène, ont exprimé un sentiment analogue. Pourtant l'Egypte qu'ils connurent était en décadence et ne ressemblait en rien à l'Egypte des Pharaons, des Ptolémées, des Romains et des Califes. Mais ses ressources latentes n'avaient point échappé à leur extraordinaire clairvoyance.

Cette fertilité tant vantée est due à un ensemble de facteurs naturels : eau, sol, climat, dont le jeu combiné, régulier et constant, assure des conditions de production éminemment favorables.

Nous avons vu le rôle du Nil. Examinons maintenant les particularités du sol et du climat.

Le sol.

Alors que dans la plupart des pays, les sols sont issus des roches sous-jacentes sur lesquelles ils reposent, ici, en Egypte, il faut remonter à des milliers de kilomètres au sud, jusqu'au centre de l'Afrique, pour découvrir les origines de la terre cultivée. Celle-ci, en effet, est formée

par les alluvions arrachées par les pluies aux hauts-plateaux d'Abyssinie et charriées par les eaux du Nil jusqu'à leur position actuelle.

On sait que ce sont les limons du Nil bleu et de l'Atbara—facteurs de la crue—qui concourent principalement à la constitution du sol égyptien. Le Nil blanc—facteur d'étiage—ne contient que peu de matières en suspension et ne contribue que pour une faible part à cette formation.

Depuis que le Nil est entré dans son stade d'édification ses apports annuels de limon ont fini par former une couche dont l'épaisseur varie, en moyenne, de 10 à 15 mètres. Cette couche repose sur les sables et les graviers qui forment le substratum de la Vallée du Nil.

Ce qui constitue cette vallée a subi de multiples changements aux cours des âges géologiques : affaissements et relèvements s'étant succédé et ayant coïncidé avec des invasions et des retraits de la mer, cependant que le Nil lui-même traquait finalement son cours laissant comme preuve de son passage antérieur les terrasses successives qui marquent les limites actuelles de la Vallée. Les géologues placent entre le Paléolithique et le Néolithique—il y a quelque 10.000 ans—l'époque à laquelle le Nil a commencé à déposer la couche d'alluvions qui forme aujourd'hui le sol arable.

Pour comprendre comment cette couche d'alluvions couvre la totalité du territoire cultivé, il faut se rappeler que, dans la saison de la crue, les eaux débordant de leur lit s'étendaient des deux côtés en une nappe immense allant d'Assouan jusqu'à la Méditerranée, sur une longueur de plus de 1.000 kilomètres. Il est vrai qu'avec la conversion à l'irrigation pérenne de quatre cinquièmes de cette étendue le régime de l'inondation ne s'observe plus que dans les quatre provinces du sud—Assiout, Guinga, Kena et Assouan—et qu'ailleurs le sol ne reçoit plus sa couche habituelle de limon : on calcule que des 1.500 grammes d'alluvions charriées en moyenne par un mètre cube d'eau du Nil en période de crue, 600 seulement arrivent aux champs, le reste se déposant dans les canaux.

Sous l'effet de cet apport le sol de l'Égypte s'exhausse lentement : on n'est pas d'accord sur l'importance de cet exhaussement que d'aucuns évaluent à 10 centimètres par siècle, d'autres à sensiblement moins. En tous cas, il est certain que l'exhaussement varie selon la région, qu'il est plus important dans l'étroite vallée de la Haute-Égypte que dans le Delta, et à proximité des rives du fleuve et des grands canaux qu'à une certaine distance. C'est le propre, en effet, des cours d'eau

coulant au milieu des alluvions qu'ils déposent de surélever leur lit et leurs bords.

L'Egypte a ainsi pris sa configuration spéciale : alors que dans la plupart des pays les rivières et les fleuves coulent dans les thalwegs de vallées concaves, ici le Nil a bombé sa vallée et coule sur un ados. Le Bahr Yousef, en Haute-Egypte, de formation naturelle, coule également sur un ados, mais de moindre relief que celui du fleuve. En Basse-Egypte, les bords des anciennes branches du Nil, aujourd'hui comblées ou transformées en canaux, sont aussi plus exhausés que les terres éloignées. Ce fait a une grande importance : le Nil coulant à plusieurs mètres sous le sol pendant les trois-quarts de l'année constitue un drain puissant pour les terres perméables. La surélévation de son niveau par des barrages diminue ou supprime ce drainage naturel au préjudice des terres qui se gorgent ainsi d'eau.

Outre cette pente transversale particulière, le sol présente une pente longitudinale, une inclinaison du sud au nord, faible mais assez régulière, de 8 à 10 millimètres par kilomètre, en moyenne.

Le limon du Nil se compose, il va de soi, de particules qui diffèrent de dimensions et de densité : les plus grosses et les plus denses se déposent les premières, tandis que l'argile fine est emportée au loin. La proportion d'argile dans le sol va donc en croissant du sud au nord et des bords du fleuve aux terrains qui en sont distants. C'est pourquoi, d'une manière générale, les terres de la Basse-Egypte sont plus argileuses plus compactes, plus difficiles à travailler que les terres de la Haute-Egypte qui contiennent une plus grande proportion de particules plus grossières, de sables apportés par le vent du désert et aussi de carbonate de chaux.

Le fait que le limon du Nil se dépose par ordre de densité a donné naissance à une série de types de terres dont les plus importants sont les terres "safra" ou légères et les terres "soda" ou lourdes, qui se distinguent par leur teneur en argile, laquelle varie de 20 pour cent à 50 et même 70 pour cent. C'est là un des traits caractéristiques des sols de l'Egypte que ce pourcentage extrêmement élevé d'argile, pourcentage qu'on rencontre rarement dans les sols d'autres pays.

Une telle quantité d'argile rendrait les terres fortes impossibles à travailler et interdirait même toute culture, si une heureuse circonstance n'intervenait ici pour pallier à cet inconvénient, à savoir : la présence de certaines substances salines, sels de calcium notamment, dans les eaux d'irrigation et dans la terre elle-même où elles circulent à l'état de dissolution.

On a calculé⁽¹⁾ que la quantité de matières salines en dissolution dans les eaux du Nil et transportée par celles-ci varie d'un minimum de 10.000 tonnes par jour en avril et mai à un maximum de 76.000 tonnes par jour en septembre, la quantité moyenne s'établissant à 20.300 tonnes par jour. Au total donc, il passerait à l'état de dissolution dans les eaux du Nil, 10.700.000 tonnes de sels chaque année. Ces chiffres laissent rêveur.

Fort heureusement, dans la masse de substances salines dissoutes transportées par les eaux du Nil, la proportion des sels bienfaisants, calcium notamment, est toujours supérieure à celle des sels qui peuvent être préjudiciables au sol⁽²⁾.

Le calcium en effet, contenu à raison de 20 grammes par mètre cube en moyenne, a la propriété de flocculer l'argile c'est-à-dire d'en coaguler les particules colloïdales extrêmement ténues et de corriger ainsi l'imperméabilité du sol, l'ameublissant et assurant l'aération indispensable à la végétation. On peut donc dire que c'est grâce à la présence de ces sels solubles bienfaisants, aux doses normales où on les rencontre dans les terres et dans les eaux d'irrigation, que nous devons la possibilité d'obtenir des récoltes abondantes là où la nature du sol semble s'opposer à toute production.

Mais à côté de ces sels bienfaisants il existe, dans certaines régions, des sels alcalins nuisibles qui ont la propriété contraire de déflocculer l'argile, c'est-à-dire d'en disperser les particules, rendant ainsi le sol imperméable à l'air et à l'eau et créant un milieu asphyxiant, des plus funestes à la vie végétale. Le prototype de ces sels est le carbonate de sodium ou "alcali noir" dont l'action néfaste ne s'exerce pas seulement sur le sol mais aussi sur les plantes dont il corrode les tissus. Il suffit de 0,10 pour cent, soit un gramme de carbonate de sodium par kilo de terre, pour rendre celle-ci inutilisable. Le chlorure et le sulfate de sodium, autres sels nuisibles, sont un peu plus tolérés, mais au-delà de 2 à 5 grammes par kilo de terre ils sont fatals.

Ces sels, qui se rencontrent sous forme de petites taches dans différentes régions du pays, frappent de stérilité, dans les "Bararis" du nord du

(1) Dr. John Ball: *Contribution to the geography of Egypt*, (Government Press, Cairo 1939).

(2) B. Aladjem: *Seasonal variations in salinity of Nile water at Bada (Giza)*, with special reference to alkaline carbonate (Bulletin No. 69, Ministry of Agriculture.)

Delta, de vastes étendues de terrains qui attendent leur dessalement, par drainage et lavage, pour être mises en culture. Plus d'un million et demi de feddans seront rendus ainsi disponibles et c'est, comme nous l'avons vu, un des projets en cours, rendu possible par les grands travaux d'irrigation et de drainage, que le défrichement de cette région encore inculte et inhabitée.

Ainsi donc, du fait de la plus ou moins grande proportion d'argile et de la nature même de cette argile, comme également du fait de la plus ou moins grande proportion de sable apporté par le vent ou existant sur place en lisière du désert, les terres de la Vallée du Nil présentent une structure mécanique, c'est-à-dire des propriétés physiques différentes. Quoique la dominante soit, dans la majorité des cas, argileuse, on distingue tout une gamme de terres, depuis les terres argileuses proprement dites jusqu'aux terres sablonneuses, dont les caractères agrologiques sont en outre influencés par la nature du sous-sol qui peut être différente de celle du sol lui-même. Dans d'autres pays cette variabilité des propriétés physiques conférerait à de telles terres des propriétés culturales assez distinctes pour provoquer des différenciations marquées dans la répartition des diverses plantes cultivées. Mais ici l'uniformité des conditions climatiques et du régime hydraulique, comme aussi l'uniformité de la composition chimique du sol, atténue sensiblement ces différences et tend à fusionner entre elles les diverses zones culturales qui correspondent aux différentes variétés de terres.

La dominante argileuse du sol égyptien le rend sujet au crevassement, surtout durant la période de jachère d'été : cette saison est celle de la chaleur intense, souvent 40° à hauteur d'homme, mais beaucoup plus, 60 à 70° au ras du sol ; la terre craque sous le feu solaire qui la grille littéralement ; il a été calculé qu'à la fin de la période de jachère pratiquée dans les bassins la couche arable contient plus de 50 pour cent d'espaces lacunaires, c'est-à-dire bien davantage que ce que lui aurait donné le travail à la charrue. Cette pénétration de l'air facilite les oxydations en profondeur ; la chaleur détruit les germes des parasites, prépare des interventions microbiennes pour l'instant où l'humidité réapparaîtra ; la terre reposée et assainie, sera plus apte à profiter de l'inondation. Le progrès moderne, on le voit, découvre des formules scientifiques dans ce qui avait été, pendant des milliers d'années, la pratique tout empirique des paysans du Nil.

Cette période de jachère sèche, connue sous le nom de "charaki", a joué et continue à jouer sous le système des bassins d'inondation

un rôle très important pour le maintien de la fertilité du sol égyptien (1). Malheureusement, sous le régime de l'irrigation pérenne et avec l'adoption généralisée de l'assolement biennal, elle se trouve réduite aujourd'hui à une courte période d'un mois environ, et la terre intensivement exploitée ne trouve plus le repos bienfaisant qui la renouvait autrefois.

Les terres nilotiques—dont les caractéristiques sont si spéciales—présentent une autre particularité : la remarquable uniformité de leur composition chimique. Sans être intrinsèquement très riches, toutes, en effet, sont bien pourvues en deux éléments fertilisants primordiaux : l'acide phosphorique et la potasse, mais le troisième, le plus important sans doute, l'azote, fait défaut. Et comme c'est cet élément qu'absorbent en plus grande quantité et le plus rapidement nos cultures, sa restitution sous forme d'engrais chimiques azotés, de nitrates en particulier, est une nécessité absolue. Nous verrons plus loin l'importance des engrais chimiques dans l'économie agricole de l'Égypte.

Un autre élément qui joue un rôle très important dans la fertilité du sol est l'humus, c'est-à-dire la matière organique décomposée, qui exerce de bienfaisants effets non seulement sur ses propriétés chimiques, mais aussi sur ses propriétés physiques, ameublissant les terres lourdes, donnant du corps aux terres légères. Or les sols égyptiens, dans leurs conditions actuelles d'exploitation intensive, sont appauvris en humus et insuffisamment approvisionnés chaque année par suite de la déficience en fumier de la plupart des exploitations, comme aussi de la pratique malencontreuse des fellahs qui se servent de ce fumier desséché, sous forme de galettes ou "gailla", en guise de combustible.

Si chimiquement la terre d'Égypte est moyennement riche, par contre la finesse de ses éléments, l'activité de la nitrification provoquée par un ensoleillement presque constant sont des facteurs qui contribuent à expliquer sa fertilité.

Le climat.

Favorisée sous le rapport de son sol, l'Égypte ne l'est pas moins au point de vue du climat. Les saisons y sont d'une régularité absolue et exemptes de rigueurs : à un hiver court et doux, de décembre à février, succède une période de transition à température variable durant laquelle

(1) Victor Moussé et Ch. Andréasson, *bey* : *De rôle des creuses du sol dans le drainage et l'assainissement permanent des terres d'Égypte* (Bulletin de l'Institut d'Égypte t. V, 1922-23).

soufflent souvent des vents chauds du sud (khamain) ; mais les conditions se stabilisent pour l'été.

Les températures moyennes du mois le plus froid (janvier) sont de 11° dans le Delta, de 13° 5 en Haute-Egypte ; celles des mois les plus chauds (juillet et août) de 26° 5 et de 31° respectivement, avec des extrêmes qui peuvent descendre parfois à près de 0° durant la nuit en hiver et dépasser souvent 40° durant le jour en été, notamment Haute-Egypte.

L'humidité de l'air reste relativement élevée, en été comme en hiver.

Dans l'ensemble, point de température trop élevée durant la saison chaude, ce qui favorise la production de cotons supérieurs dans le Delta, ni trop basse durant la saison froide, ce qui du nord au sud du pays rend possible la culture de cette précieuse légumineuse qu'est le bersim (ou trèfle d'Alexandrie). Point de sécheresse excessive à certaines époques critiques de l'année, ce qui permet d'obtenir dans la Basse-Egypte et même dans la partie septentrionale de la Moyenne-Egypte, le maïs, cette céréale qui constitue la base de l'alimentation du fellah et dont la fructification exige un certain degré d'humidité de l'air.

Quoique uniforme, le climat présente cependant du sud au nord des différences suffisantes pour imposer à l'agriculture quelque discernement dans le choix non seulement des espèces mais aussi des variétés. Le cotonnier, la canne à sucre, le maïs, le blé, l'orge, le millet, le bersim, la fève, les lentilles, l'oignon, etc., viennent dans tout le pays. Toutefois les cotons fins sont l'apanage de la Basse-Egypte. La Haute-Egypte est la région par excellence de la canne à sucre industrielle, du millet, de l'oignon, des lentilles, alors que le maïs est surtout cultivé en Basse-Egypte et le riz dans la zone septentrionale du Delta.

Le climat dont jouit l'Egypte lui permet en outre d'obtenir des récoltes précoces de fruits et de légumes.

Ainsi donc, la production agricole égyptienne est régie par le curieux assemblage de trois unités constitutives uniformes qui particularisent ce pays : uniformité du régime des eaux, uniformité chimique du sol, uniformité du climat.

Dans son ouvrage "Modern Egypt" Lord Cromer a écrit : "La Nature semble avoir dit à l'homme je t'accorde les meilleures conditions possibles pour travailler la terre : un climat propice, une fourniture d'eau assurée et un élément fertilisant naturel qui, en déployant le minimum d'efforts, te permettra de récupérer annuellement les pouvoirs productifs du sol. C'est à toi de tirer parti des dons que je t'ai généreusement prodigués."

II.—LES FACTEURS TECHNIQUES

CHAPITRE III

LE MÉCANISME DE LA PRODUCTION AGRICOLE RÉPARTITION DES CULTURES ET ASSOLEMENTS.

Grâce à l'irrigation pérenne, les terres, peuvent être cultivées et produire des récoltes sans interruption. Les cultures se différencient selon l'époque durant laquelle elles végètent. On distingue les cultures *chétoui* ou d'hiver, les cultures *séfi* ou d'été, les cultures *nili* ou de crue, qui correspondent respectivement à ces trois saisons culturales de l'année agricole. Celle-ci commence le 1^{er} novembre avec la saison chétoui. Il est intéressant de noter à ce sujet que les travaux des champs sont encore répis par le calendrier solaire des anciens Egyptiens, dit calendrier copte, qui comprend 12 mois de 30 jours, avec une dernière période supplémentaire de 5 ou 6 jours. Les noms mêmes de ces mois (*tôt*, *hala*, *hatour*, *kia*, *touba*, *amehir*, *baramhat*, *harmouda*, *bachates*, *baouna*, *aléb*, *mira* et *naq*) se sont transmis pour ainsi dire sans altération depuis les temps pharaoniques. Ainsi le nom *tôt* vient de *thot* qui signifie satiété et ce par rapport à la crue du Nil ; *hatour* vient du nom hiéroglyphique *hathor* ; *aléb* est dérivé de *apép* qui signifie mois de la taille des pierres ; *mira* de *mesour* naissances du soleil, etc.

Les principales cultures chétoui sont le blé et l'orge, le bledim, les fèves, l'igname, les lentilles, etc. : elles poussent entre novembre et juin. Les cultures séfi comprennent le coton, le riz, le millet, la canne à sucre, etc. : elle végètent entre mars et novembre. Enfin les cultures nili, qui se développent à l'aide des eaux de la crue du Nil, sont essentiellement représentées par le maïs qui est semé en août et récolté en novembre.

Quelle est, en surface, l'importance de ces principales cultures ?

L'aire actuellement cultivée de l'Égypte est de 5.300.000 feddans environ, dont 4.300.000 sont soumis à l'irrigation pérenne et 1.000.000 à l'inondation par bassins en Haute-Égypte. Comme dans les terres soumises à l'irrigation pérenne on obtient deux et parfois trois cultures par an sur la même surface, la superficie cultivée dans l'année est bien

supérieure à l'étendue dans l'espace : elle s'élève à près de 8.500.000 feddans, soit 60 pour cent de plus, comme il ressort du tableau suivant (année agricole 1937-38) :

	Superficie des terres cultivées	Superficie des cultures	Différence
	feddans	feddans	feddans
Basse-Egypte... ..	3.185.732	5.250.214	2.064.482
Haute-Egypte	2.126.422	3.224.048	1.097.626
TOTAL	5.312.154	8.474.262	3.162.108

Il y a lieu de noter que la superficie des terres cultivées n'a guère varié au cours des 25 dernières années. Par contre, la superficie générale des cultures, autrement dit la superficie cultivée dans l'année, a augmenté d'environ 10 pour cent, augmentation qui doit être imputée à l'extension de l'irrigation pérenne :

Année	Superficie des terres cultivées	Superficie des cultures
	feddans	feddans
1912-13	5.282.626	7.712.412
1937-38	5.312.154	8.474.262

Durant la même période de 25 ans la population a augmenté de 33 pour cent, passant de 12 à 16 millions d'habitants. Ce décalage entre l'accroissement de la population et celui de ses moyens de subsis-

tance pose, comme nous l'avons déjà dit et comme nous le verrons plus loin, un grave problème économique et social.

Les quatre grandes cultures égyptiennes sont, par ordre d'étendue, le coton, le berrim le maïs et le blé : elles couvrent chacune entre un million et demi à deux millions de feddans. Les autres cultures viennent loin derrière comme importance : le riz, dont la culture s'est remarquablement développée grâce aux disponibilités nouvelles en eau, occupe aujourd'hui près de 500.000 feddans ; le millet et les fèves couvrent environ 400.000 feddans, la canne à sucre 70.000 et l'ignon de 30 à 40.000.

La répartition de ces différentes cultures entre la Basse et la Haute-Egypte est la suivante :

RÉPARTITION DES PRINCIPALES CULTURES
(Année agricole 1937-38)

	Basse Egypte	Haute Egypte	Total	pour cent
	feddans	feddans	feddans	
Coton	1.209.596	574.515	1.783.911	21,05
Maïs	1.055.983	441.104	1.497.087	17,67
Millet	3.748	385.831	389.579	4,60
Riz	458.478	17.976	476.454	5,62
Blé	777.512	639.594	1.417.106	16,72
Fèves	126.397	258.572	384.969	4,54
Orge	216.473	101.840	312.313	3,60
Canne à sucre	5.210	63.006	68.216	0,81
Berrim	1.266.527	495.950	1.762.477	20,79
Autres cultures	89.984	131.224	321.208	3,79
Vergers	46.506	14.436	60.942	0,72
TOTAUX	5.256.214	3.224.048	8.474.262	100,—

Ceci dit, voyons quel est le mécanisme de la production agricole.

Cultures chétoui, cultures sâh et cultures nîh doivent se succéder sur la même terre suivant un ordre, une rotation, autrement dit un assolement déterminé.

L'assolement-type, le plus courant, est un assolement biennal, ainsi nommé parce qu'il comporte le retour d'une même culture sur la même terre tous les deux ans.

Dans cet assolement, particulièrement intensif car les cultures se suivent sans interruption, la moitié de la terre est réservée au coton l'autre moitié au blé et au bersim suivis à leur tour d'une culture de maïs nili.

En pratique, on procède comme suit : au début de l'hiver, en novembre, le blé et le bersim sont semés sur la moitié du domaine, à raison par exemple de deux tiers pour le blé et d'un tiers pour le bersim, ou encore moitié moitié, selon les besoins du bétail de l'exploitation. La moisson des céréales a lieu en mai. Quant au bersim il est fauché en trois ou quatre coupes jusqu'à cette même date. Les souches de blé et de bersim sont laissées en jachère de juin à mi-juillet. En août, avec l'arrivée des eaux rouges de la crue, on y sème le maïs qui couvrira donc une surface égale à celles du blé et du bersim réunies. Le maïs, dont la durée de végétation n'est que de quatre mois, est récolté en novembre. La sole du maïs est ensuite préparée pour le coton qui est semé fin-février-mars. Après le coton, en novembre, viennent de nouveau le bersim et le blé, et ainsi de suite, la même culture réapparaissant tous les deux ans sur le même sol.

L'assolement comporte évidemment des variantes quant aux cultures elles-mêmes. C'est ainsi que le blé et le bersim peuvent être remplacés en partie ou en totalité, par d'autres productions d'hiver, comme les fèves ou l'orge, cette dernière céréale étant plutôt réservée aux terres pauvres. Dans le nord du Delta, le riz, parce qu'il végète dans l'eau, est adopté comme culture améliorante : riz sésu et bersim chétoui alternent alors avec le coton. En Haute-Egypte, la canne à sucre est conservée deux à trois ans sur le même sol et est cultivée en combinaison avec le bersim et le blé. Dans cette même région, le millet, qui est une culture sésu, trouve aussi place dans un assolement similaire, tout aussi intensif.

Sous le régime de l'assolement biennal, le sol produit donc trois récoltes en deux ans, souvent davantage si une culture dérobée de bersim est faite après le maïs ou s'il s'agit de légumes. La terre ne connaît plus de repos; elle ne bénéficie plus des effets bienfaisants et réparateurs de la jachère d'été grâce à quoi la fertilité légendaire de la Vallée du Nil s'est maintenue à travers les siècles; elle n'a pas le temps de se ressuyer des excès d'eau provenant des arrosages incessants auxquels l'astringent la succession

rapide des cultures ; enfin son stock d'humus est graduellement réduit. Il y a là, à la longue, un danger pour la terre d'Égypte qui, pour ne pas s'altérer sous l'effet d'une exploitation aussi intensive et surtout sous l'effet du rehaussement du plan d'eau souterrain, conséquences de l'irrigation pérenne, exige d'une part d'abondantes fumures organiques et minérales, d'autre part un assainissement parfait : le drainage, on ne saurait trop le souligner, demeure inséparable de l'irrigation. Le cas est connu de cette province, réputée autrefois la plus riche d'Égypte, la Ménéoufeh, où, par défaut de drainage, les rendements ont accusé une baisse que la culture de variétés plus productives et l'emploi d'engrais chimiques ne sont pas parvenus à compenser entièrement.

Si malgré ses inconvénients, la majorité des agriculteurs a cependant recouru à l'assolement biennal, c'est qu'un tel assolement permet la culture du coton, qui est la culture la plus riche ou tout au moins celle en laquelle les plus riches espoirs sont mis, sur la plus grande étendue compatible avec l'exploitation d'un domaine. C'est donc la recherche à tout prix d'une production maximum en coton qui dicte ce système de culture.

À l'assolement biennal, qui est de règle, s'oppose l'assolement triennal, adopté par une minorité de grands cultivateurs éclairés et qui procède d'une plus saine technique. Dans cet assolement, le sol est partagé par tiers entre le blé (suivi ultérieurement du maïs), le bœuf et le coton, et ne produit plus qu'une ou deux cultures par an. La succession de ces cultures est telle qu'elle permet d'intercaler entre chacune d'elles de longues périodes de jachère d'été, coupées elles-mêmes de colmatages effectués avec les eaux rouges de la crue. Ainsi se trouvent reproduites les conditions idéales du régime des bassins d'inondation ; la terre est reposée, lavée, rénovée chaque année. De plus, elle peut être travaillée convenablement et semée en temps opportun, chose presque impossible avec l'assolement biennal où le blé, comme le coton d'ailleurs, est presque toujours semé en hâte sur une terre mal préparée.

Fertilité intrinsèque sauvegardée, rendements unitaires accrus, telles sont les heureuses conséquences du système triennal. Du point de vue technique ses avantages ne font aucun doute : c'est l'exploitation d'un bon père de famille soucieux de ménager son patrimoine. À ce titre il ne saurait être trop recommandé.

En est-il de même du point de vue économique ? Dans la situation actuelle, pour l'exploitant en particulier comme pour le pays en général, le coton demeure la principale source de revenu ; il procure au cultivateur

l'argent liquide dont il a si grand besoin ; il assure au pays, par son exportation, une balance économique favorable. C'est donc du coton que dépend la situation financière et de l'agriculteur et de la nation.

Or, l'assolement triennal, s'il était généralisé, se traduirait par une diminution de la superficie cultivée en coton : au lieu de couvrir la moitié du sol, elle ne couvrirait plus que le tiers. ⁽¹⁾ L'aérage cotonnier qui est de 1.800.000 feddans en moyenne, se trouverait donc ramené à 1.200.000 feddans environ.

Sur cette superficie réduite les bienfaits de l'assolement triennal permettraient d'obtenir un rendement unitaire plus élevé que le rendement actuel, l'excédent ne pouvant cependant être évalué pour l'ensemble des terres à plus de 20 pour cent. Le rendement moyen du pays qui est de 5 cantars environ se trouverait ainsi porté à 6 cantars, ce qui, sur les 1.200.000 feddans, donnerait une récolte totale de 7 millions 200.000 cantars contre la récolte actuelle de 9 millions de cantars en moyenne, produits, à raison de 5 cantars par feddan, sur les 1.800.000 feddans de l'assolement biennal.

L'assolement triennal aurait donc pour effet de réduire la récolte égyptienne de cotons de 1 million 800.000 cantars, ce qui représenterait un déficit, ou si l'on veut un manque à gagner, de l'ordre de 5 millions et demi à 6 millions de livres.

Il y aurait lieu, certes, de tenir compte du surplus obtenu de céréales. Mais blé et maïs sont consommés sur place et même si l'excédent produit était susceptible d'alimenter une exportation, celle-ci ne pourrait compenser le déficit du coton. Le bétail et ses sous-produits, obtenus grâce à une plus abondante production fourragère, seraient, de leur côté, une source de profit tant pour le particulier que pour le pays, tout en assurant une diversification heureuse de la production agricole. Mais, tout bien considéré, il n'est pas douteux que le bilan économique de l'opération serait négatif, du moins immédiatement.

La situation financière de la majorité des agriculteurs, dépourvus d'un capital d'exploitation suffisant, et la structure économique du pays assise presque uniquement sur le coton, permettent-elles, dans les

(1) En effet sur un domaine de 100 feddans soumis à l'assolement biennal la moitié de ce domaine, soit 50 feddans, est cultivée en coton. Si l'assolement triennal était appliqué le coton ne couvrirait que le tiers du domaine, soit 33 feddans environ, la superficie cultivée en coton subissant ainsi une réduction de $50 - 33 = 17$ feddans, soit de 34 pour cent.

conjonctures actuelles, d'abandonner un système de culture qui, s'il se traduit par un plus grand et surtout plus facile profit immédiat, est susceptible d'altérer à la longue le précieux patrimoine que constitue la terre ?

Il nous semble bien, quant à nous, que c'est vers l'augmentation du rendement unitaire des principales cultures, et notamment du coton, que l'on doit s'orienter. Cette augmentation ne peut être obtenue que par l'amélioration constante des plantes cultivées, par la création scientifique de nouvelles variétés plus productives, plus résistantes aux parasites, et en même temps par le perfectionnement des pratiques culturales et l'emploi plus abondant et judicieux des engrais.

Ainsi produisant davantage sur une surface plus réduite, ceci compensant cela, les cultures pourraient, sans inconvénient économique, trouver place dans le cadre d'un assolement triennal qui sauvegarderait la fertilité de cette belle terre d'Égypte, et qui serait ainsi doublement justifié.

CHAPITRE IV

LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE ÉGYPTIENNE

À côté de l'extension de la superficie cultivée, que doivent assurer les grands travaux d'irrigation et de drainage, le pays poursuit aussi, simultanément, l'intensification de la production agricole par le perfectionnement des pratiques de la culture et des plantes mêmes dont on tire profit. Il y a là un autre aspect du progrès agricole de l'Égypte, un aspect souvent méconnu, mais pourtant bien réel et remarquable.

Les deux cas les plus significatifs à cet égard, et les plus importants au point de vue économique, sont ceux du coton et du blé.

Considérant, par souci d'exactitude, deux périodes quinquennales espacées de 15 ans : 1920-1924 d'une part, 1935-1939 d'autre part, les statistiques révèlent que durant la première période le coton était cultivé sur une superficie moyenne de 1.684.000 feddans, que sa production moyenne était de 6.181.000 cantars⁽¹⁾ et son rendement unitaire moyen

(1) Un cantar de coton non-égrené = 141,5 kilos.

de 3,67 cantars au feddan. Durant la deuxième période les chiffres correspondants ont été les suivants : superficie 1.787.000 feddans, production 9 millions de cantars, rendement unitaire 5,04 cantars au feddan.

Ainsi donc, dans un intervalle de 15 années, la culture cotonnière, pour une augmentation de superficie de 6 pour cent seulement, a vu sa production augmenter de 45 pour cent et son rendement au feddan de 37 pour cent.

Le cas du blé n'est pas moins significatif : durant la première période il était cultivé sur une superficie moyenne de 1.428.000 feddans, sa production annuelle moyenne était de 6.738.000 ardebs⁽¹⁾ et son rendement unitaire moyen de 4,70 ardebs au feddan. Les chiffres correspondants pour la période 1935 à 1939 ont été les suivants : superficie 1.410.000 feddans, production 8.319.000 ardebs, rendement unitaire 5,90 ardebs au feddan.

Dans le même intervalle d'une quinzaine d'années on assiste ici, pour une superficie sensiblement inchangée, à une augmentation de 23 pour cent dans la production et de 25 pour cent dans le rendement unitaire.

Dans l'ensemble, tenant compte des progrès d'autres cultures, on évalue que la production agricole du pays a augmenté de 25 à 30 pour cent durant les trente dernières années. Comme la superficie des cultures n'a augmenté que de 10 pour cent environ durant la même période, il s'ensuit que l'agriculture égyptienne est en progrès sensible. Ce progrès, elle le doit à ses techniciens qui, dans le silence, mettent au point de nouvelles méthodes ; elle le doit aussi à ses fellahs qui savent les appliquer.

Il y a, comme on le sait, deux façons d'augmenter la production d'une exploitation : la première consiste dans le perfectionnement des pratiques de la culture, la seconde dans celui des variétés dont on tire profit. Ainsi, sans changer en rien la variété de coton ou de blé que l'on utilise dans un domaine, des semailles faites en temps opportun, des irrigations convenables, une fumure adéquate sont des pratiques qui permettent d'obtenir un plus fort rendement au feddan. Au contraire sans modifier les souches données au coton ou au blé, en continuant à les cultiver comme auparavant, on peut en élever la production en introduisant une variété plus prolifique ou plus résistante aux parasites.

(1) Un ardeb de blé = 150 kïla.

Souvent les deux moyens : emploi de variétés meilleures, perfectionnement des pratiques de la culture, jouent ensemble, sans qu'il soit possible toutefois de déterminer avec précision la part qui revient à chacun d'eux dans l'accroissement constaté du rendement. Ainsi, l'amélioration de l'irrigation et du drainage a exercé un effet général incontestable sur la production agricole de l'Égypte. Mais c'est aussi à l'emploi de variétés plus productives et au perfectionnement des pratiques de la culture, c'est-à-dire à des progrès dans la technique agricole même, qu'il faut attribuer pour une large part l'augmentation des rendements dont nous venons de souligner, pour le coton et le blé, les deux exemples les plus remarquables.

Évolution de la culture du coton.

Dans le cas du coton, le perfectionnement des pratiques de la culture ne fait pas de doute. C'est ainsi que la nouvelle tendance aujourd'hui est d'ensemencer plus tôt qu'il y a quelques années. Or les semailles précoces sont accompagnées d'une augmentation notable du rendement et d'une sensible amélioration du grade du coton lui-même. Une autre tendance est de planter plus serré : si le rendement individuel de chaque plante se trouve ainsi réduit le rendement total au feddan est augmenté par suite d'une augmentation, d'environ 40 pour cent, dans le nombre des plantes. Des modifications ont été également apportées à l'irrigation : il était d'usage autrefois d'effectuer la première irrigation 40 à 45 jours après les semailles ; des expériences faites par le Ministère et la Société Royale d'Agriculture ayant prouvé que l'irrigation pratiquée 20 à 25 jours après l'ensemencement était plus profitable, la plupart des cultivateurs ont aujourd'hui recouru à cette irrigation hâtive. (3)

En même temps que les pratiques de la culture étaient améliorées, des variétés nouvelles plus productives de coton étaient créées et propagées et c'est là sans aucun doute une des plus belles réalisations dans le domaine agricole en Égypte.

Une nouvelle variété d'une plante donnée peut s'obtenir soit en améliorant celle dont on tire déjà parti : c'est la sélection ; soit par croisement entre deux variétés différentes : c'est l'hybridation.

Tous les procédés d'amélioration des plantes cultivées demeurent délicats et complexes : ils exigent une étude précise et savante des lois

(3) Dr. Aziz Fikri : *Les nouvelles tendances de la culture cotonnière* (Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Égypte — Juin/Juillet 1937 et mai 1938).

de l'hérédité et on conçoit qu'il soit difficile aux agriculteurs de s'y livrer. Les différents pays du monde disposent d'institutions officielles ou privées affectées à cette œuvre. En Egypte c'est au Ministère de l'Agriculture et à la Société Royale d'Agriculture, qui secondent les Domaines de l'Etat, qu'incombe la tâche non seulement de créer des variétés nouvelles ou d'améliorer les variétés existantes des différentes plantes cultivées, notamment du coton et du blé, mais aussi de mettre les semences de ces plantes, en quantités toujours croissantes, à la disposition des agriculteurs.

Il est juste de rendre hommage aux services techniques de ces institutions pour l'œuvre remarquable, souvent méconnue du grand public, qu'ils ont accomplie et qu'ils poursuivent inlassablement. Mention spéciale doit être faite du Cotton Research Board. Cet institut a été fondé en 1919 auprès du Ministère de l'Agriculture pour coordonner et diriger toutes les recherches relatives au coton. Ses champs d'expériences, l'outillage de ses laboratoires en font un modèle du genre; ses travaux, poursuivis sous la savante direction du Dr. W.L. Balla, par une pléiade de chercheurs égyptiens et étrangers, jouissent d'une notoriété mondiale.

Il ne saurait être question de décrire ici les procédés techniques mis en œuvre dans les travaux de sélection et d'hybridation, le patient labeur, la mise au point délicate, les mesures incessantes de contrôle qu'ils impliquent. Rappelons, à titre d'exemple, qu'il n'a pas fallu moins de dix années d'essais, au champ et au laboratoire, avant que soit lancé véritablement le coton *Guiza 7*, si répandu de nos jours. Et que n'a représenté aussi la création du *Masara* par la Société Royale d'Agriculture, sous la direction de feu Victor Mosséri dont le nom reste lié aux plus fécondes recherches agronomiques en Egypte.

Les variétés de coton égyptien.

Lorsqu'on étudie l'évolution des récoltes cotonnières égyptiennes du point de vue des variétés cultivées, on reste un peu surpris devant le nombre de ces variétés, naguère en faveur, aujourd'hui complètement délaissées ou disparues.

La disparition de la plupart d'entre elles est due au fait que par suite de croisements dans les champs, où elles étaient cultivées côte à côte, ou par suite de mélanges de graines au cours d'égrenage en commun elles perdaient peu à peu leurs caractères et l'uniformité de leur produit.

Elles se sont donc détériorées graduellement, ce qui a fait naître cette croyance que toute variété nouvelle en Egypte dégénère forcément au bout de 10 à 20 ans. Mais il ne faut pas confondre détérioration provoquée avec dégénérescence naturelle.

En même temps que certaines variétés disparaissaient, d'autres apparaissaient par le jeu d'un phénomène naturel, la mutation : ces différentes variétés en effet, avaient toutes des ancêtres mixtes, c'étaient des hybrides. Or une telle formation est propice au phénomène de variations brusques, qui se manifeste par l'apparition soudaine, dans une souche ancienne, d'une individu nettement différent des autres. Il suffisait d'isoler cet individu et de le propager.

C'est ainsi que l'Egypte a été dotée tour à tour de nombreuses variétés, entre autres l'*Ashmouni* qui parut aux environs de 1868 et qui dès son apparition se fit remarquer par la couleur beurrée de sa fibre. Il fut partout cultivé, aussi bien dans la Haute que dans la Basse-Egypte. On sait que depuis une soixantaine d'années il n'est pratiquement plus cultivé qu'en Haute-Egypte. Après l'*Ashmouni* apparurent successivement le *Mit-Affi* vers 1882, l'*Abbas* en 1895, le *Jouanouch* en 1894, le *Nubari* en 1905, l'*Assili* et enfin le *Sabellaridis* vers 1910, pour ne citer que les variétés les plus importantes.

Ce qu'on vient de dire des hybridations fait comprendre qu'une variété s'altère d'autant moins vite qu'elle est plus extensivement cultivée. Ainsi l'*Ashmouni*, tant qu'il fut cultivé seul en Haute-Egypte n'a pas été affecté et persiste encore de nos jours, avec le type *Zagora* auquel il a donné naissance en 1919.

Le *Sabellaridis*—*Sakel* par abréviation—tant qu'il a occupé la plus grande superficie de la Basse-Egypte n'a pas non plus été sensiblement détérioré. Cette variété, fine entre toutes, apparue en 1910, atteignit son apogée en 1922 : 72 pour cent de l'aérage cotonnier lui était alors consacré. Mais à cette rapide ascension succéda une chute non moins brusque : de nos jours le *Sakel* ne représente plus, en quantité, que les 5 pour cent de notre production cotonnière, avec un peu plus d'un demi-million de cantars. C'est qu'ici un autre facteur est intervenu : une maladie cryptogamique, due à un champignon (*fusarium*) qui pénètre par les racines et produit le *wilt*, maladie qui s'est propagée rapidement, annihilant les plantations et forçant les cultivateurs à restreindre l'aérage de cette variété.

D'autres variétés sont également susceptibles à ce parasite, et c'est une des tâches du Ministère de l'Agriculture que de sélectionner des

types de ces différents cotons présentant une résistance particulière à cette maladie. (1)

Quoi qu'il en soit, grâce au patient labeur de ces techniciens, qui ont cherché à isoler, à purifier les lignées cultivées ou à créer des types nouveaux purs, plus avantageux, l'Égypte a été dotée de nouvelles variétés cotonnières. Celles-ci ne résultent plus d'un simple hasard, comme les variétés anciennes, mais sont le fruit d'une création scientifique et comme telles ne peuvent décevoir. Ces nouvelles variétés sont venues très heureusement parer à la décadence des anciennes, notamment du Sakel, et non seulement maintenir mais relever la production égyptienne.

Citons, en premier lieu, le *Guiza 7*, coton fin dont les qualités de la fibre sont inférieures cependant à celles du Sakel, mais qui se distingue par son rendement élevé. Dans l'ensemble, la fibre du *Guiza 7* est d'environ 15 pour cent inférieure à celle du Sakel, tandis que son rendement au champ est d'environ 40 pour cent supérieur. La culture de cette variété s'est rapidement répandue dans le Delta, au point que le *Guiza 7* est aujourd'hui la plus importante des variétés égyptiennes, plus importante même que l'*Achmoui* qui forme à lui seul toute la récolte de la Haute-Égypte : en 1939 il a couvert les 37 pour cent de l'aréage cotonnier et sa production a représenté les 32 pour cent de la récolte totale.

Le *Maarâf*, créé par la Société Royale d'Agriculture en 1925, présente une fibre plus longue et aussi fine que le Sakel mais moins résistante. Cette variété, qui ne s'adapte pas à toute la Basse-Égypte, est surtout en faveur dans la province de Charkieh, à l'est du Delta. Elle couvre au total 80.000 feddans.

Le *Baktis Abied* est une autre variété produite récemment par la Société Royale d'Agriculture : c'est un coton à soie moyenne, très blanche, issu d'un croisement entre le *Maarâf* et le Sakel.

Le *Sakla 4* paraît avoir atteint une position comparativement stable sur une superficie de 25.000 feddans. Issue d'une sélection individuelle du Sakel, qu'elle surpasse par le rendement au champ et aussi le rendement à l'égrenage, cette variété fine présente l'avantage d'être presque immunisée contre la redoutable maladie du "wilt."

(1) Dr. Tewfik Fahmy : *The fusarium disease of cotton (wilt) and its control* (Bulletin No. 74, Ministry of Agriculture).

Parmi les variétés plus récemment créées par le Cotton Research Board et dont la culture est en voie d'extension, trois méritent une mention spéciale : le *Guiza 26* (dénommé *Malaki*), le *Guiza 29* (ou *Karnak*) et le *Guiza 12* (ou *Wafir*) ⁽¹⁾.

Le *Guiza 26* est un coton de très haute classe, sans doute le meilleur qui ait jamais été produit en Égypte. Il surpasse le Sakel par les qualités de sa fibre et peut-être même par son rendement au champ qui cependant, s'agissant d'une variété fine, demeure relativement faible. Mais, comme le Sakel, peut-être plus que lui, le *Guiza 26* est susceptible au "wilt." Il a couvert en 1940 30.000 feddans environ.

Le *Guiza 29*, sans être ni la meilleure ni la plus productive des variétés, représente une heureuse moyenne qui le place au-dessus du *Guiza 7* et le promet de ce fait à un grand avenir. Il n'est encore cultivé que sur 7.000 feddans environ.

Le *Guiza 12* est une variété à la fibre moyenne, légèrement inférieure au *Guiza 7* en qualité mais supérieure par son rendement au champ. Ce coton est susceptible de remplacer avantageusement le *Zagora* dans les provinces méridionales du Delta où cette dernière variété est répandue, et de trouver place aussi dans le sud de la Haute-Égypte où il donne une fibre plus fine et plus résistante que dans le Delta. Sa culture, en voie d'extension notable, a couvert en 1940 une superficie de 40.000 feddans.

Enfin pour la Haute-Égypte, deux substituts possibles de l'*Ashmouni* ont été produits : le *Guiza 31* et *Guiza 33*.

Devant toutes ces variétés on pourrait se demander pourquoi l'Égypte ne restreint pas à un ou à très peu de types sa production cotonnière. C'est qu'elle doit satisfaire des clientèles étrangères diverses, dont les besoins varient dans le temps et dans l'espace, et au surplus tel ou tel type de coton ne peut répondre à lui seul à toutes les exigences de la filature.

Il ne faudrait pas croire que la création des nouvelles variétés de coton soit laissée à la fantaisie des chercheurs. En réalité, un programme précis préside aux recherches, programme où il faut prendre en considération et mettre en harmonie les exigences des cultivateurs et les desiderata des filateurs. Les premiers demandent un rendement élevé au champ, la résistance aux maladies, une maturation précoce. Les

(1) C.H. Brown : *The near future of Egyptian cotton varieties*. (Communication présentée au Congrès international du coton, Le Caire, 1938).

seconds ne s'intéressent qu'aux qualités de la fibre : finesse, résistance, longueur et classe.

Il s'agit donc de combiner quantité et qualité. Toute amélioration qui ne viserait pas à la fois au maximum de l'une compatible avec le maximum de l'autre serait vaine.

Le contrôle de la récolte cotonnière.

Il ne suffit de créer une nouvelle variété de coton : il faut encore en assurer le contrôle pour éviter qu'elle ne se détériore, soit par suite d'hybridations dans le champ, soit par mélange des graines dans les usines d'égrenage.

On peut dire qu'il n'existe aucun pays où la récolte cotonnière soit, à cet égard, mieux surveillée qu'en Egypte.

La graine la plus pure d'une variété donnée — le noyau — est cultivée dans une cage en fils de fer à mailles suffisamment serrées pour empêcher l'accès des insectes responsables des croisements. La graine issue de cette récolte est ensuite semée sur une étendue d'environ 10 feddans, dans une ferme du Gouvernement ou des Domaines de l'Etat, au centre d'un champ de cette même variété : de cette façon on réduit au minimum les chances de croisement, sans toutefois les éliminer complètement. La semence provenant de ces dix feddans est livrée à certains grands cultivateurs qui sont assujettis à un contrat leur retirant la libre disposition de la graine récoltée. Ils sont obligés de remettre cette dernière au Ministère de l'Agriculture, qui la distribue parmi les petits cultivateurs. L'opération entière de renouvellement de la graine est exécutée chaque année avec régularité en ce qui concerne toutes les variétés d'origine gouvernementale, lesquelles, livrées à la culture commerciale, forment jusqu'à 96 pour cent de la récolte égyptienne.

D'autre part, dans le but de protéger la pureté de la variété, le gouvernement a pris des mesures législatives sévères pour prohiber les mélanges qu'on pratiquait autrefois entre diverses variétés de cotons avant ou pendant l'égrenage (loi No 4 du 15 septembre 1926, remplacée par la loi No. 51 de 1934), ainsi que pour réglementer et contrôler la vente des semences (loi No. 5 du 15 septembre 1926).

En vertu de ces lois, les agents du Ministère sont autorisés à visiter tout champ, tout dépôt public ou particulier et toute usine de pressage ou d'égrenage en qualité d'officiers de police judiciaire.

Les égreneurs n'ont le droit de procéder à l'égrenage qu'après l'examen de ces agents. La graine extraite est de nouveau examinée par ceux-ci et placée sous leur surveillance dans des sacs scellés d'un modèle particulier.

Les marchands de semences doivent être nantis d'une autorisation spéciale du Ministère de l'Agriculture et inscrire sur un registre spécial la quantité et qualité des graines *topassi* (de semence) achetées et vendues, avec leur provenance.

Il est interdit d'expédier ou de transporter à l'intérieur du pays des semences de coton autres que celles contenues dans les sacs spécifiés. Le reste de la graine ne peut servir de semence, il est destiné à l'industrie huil提高 locale ou à l'exportation.

Les agents ont en outre le droit de prélever des échantillons de coton ou de graine pour compléter leur examen. C'est au laboratoire qu'ont lieu les essais de germination de la graine et c'est là aussi qu'on peut constater si le lot contient plus de 2 pour cent de graines vides provenant d'un type aberrant communément appelé *Hindi*, ce qui le rend passible de rejet.

Ces excellentes mesures ont produit les plus heureux effets : avant leur application la proportion des graines Hindi s'élevait en moyenne à 4 pour cent et le degré de pureté des semences des différentes variétés ne dépassait pas 80 pour cent, c'est-à-dire qu'elles contenaient 20 pour cent de graines hybridées. Le pouvoir germinatif était en outre variable, autre inconvénient majeur pour l'uniformité de venue de la future plantation. Aujourd'hui, la proportion de graines Hindi ne dépasse pas 0,1 à 0,2 pour cent et le degré de pureté des semences des cotons des différentes variétés s'établit à non moins de 98 pour cent.

Pour assurer un plus strict contrôle encore de la récolte cotonnière d'autres moyens sont envisagés, par exemple la localisation des variétés par zones, pour prévenir les croisements qui sont une des causes, que nous avons signalées, de leur détérioration.

Grâce aux mesures qu'elle a su prendre, grâce aux recherches que poursuivent, dans le cadre d'un programme judicieux, ses institutions scientifiques, l'Égypte a été à même non seulement de sauvegarder la qualité de son coton—qui reste le plus beau du monde—mais d'en augmenter la production de moitié ou presque au cours des deux dernières décades.

La lutte contre les parasites du cotonnier.

Mention spéciale doit être faite ici de la lutte contre les parasites du cotonnier—vers de la capsule et ver de la feuille en particulier⁽¹⁾—lutte entreprise méthodiquement, contrôlée elle aussi par les autorités et appuyée par des mesures législatives.

Si les moyens mis en œuvre ont sans doute limité les ravages considérables qu'exercent ces insectes, ils sont restés impuissants à les supprimer complètement.

La lutte contre le ver de la feuille (*Prodenia litura*) se poursuit surtout par la méthode du ramassage à la main des feuilles portant les pontes de l'insecte, méthode qui, malgré ses inconvénients, s'est avérée plus pratique et même plus sûre que le traitement par insecticides (arsénicaux) dont un effet malencontreux est d'amener souvent l'attaque consécutive d'un autre insecte, l'Aphis. La recrudescence du ver de la feuille au cours de ces dernières années a nécessité des mesures draconiennes et une véritable mobilisation de la population rurale pour assurer le ramassage des pontes. C'est un spectacle typique de la campagne égyptienne en été que les multitudes d'enfants circulant, par équipes surveillées, dans les champs de coton à la recherche des feuilles infestées. Le *Prodenia* s'attaquant également au bérsem, l'interdiction de l'irrigation de cette culture après le 10 mai, de manière à hâter sa maturité et à dessécher le sol, est une autre mesure imposée par la loi pour réduire le passage des larves des champs de bérsem aux champs de coton.

Le ver de la feuille constitue de nos jours une véritable calamité dans la zone nord du Delta où le ramassage des pontes revient à deux ou trois livres, souvent davantage, par feddan les années de forte attaque, et grève ainsi lourdement les frais de production du coton. Mais les autres régions du pays, y compris parfois la Haute-Egypte, n'en sont pas indemnes.

Quant aux vers de la capsule, dont il existe en Egypte deux espèces, la chenille épaisse (*Earias insulana*) et le ver rose (*Platyedra gossypiella*), ils exercent des ravages encore plus considérables que le ver de la feuille : on estime qu'ils provoquent chaque année la perte de deux millions de cantars, près du quart de la récolte du pays. La lutte contre ces parasites est rendue particulièrement difficile en raison de leur localisation

(1) F. C. Wilcock : *The insects and related pests of Egypt* (Société Royale d'Agriculture).

à l'intérieur des capsules et, de fait, le seul moyen généralisé, et d'ailleurs imposé par la loi depuis 1919, est le traitement par l'air chaud de toutes les graines de semence dans les usines d'égrenage, à un degré suffisant pour tuer les larves qui y ont pénétré sans affecter la faculté germinative des graines. Les attaques de ces parasites s'exerçant surtout sur les capsules tardives, non encore écloses en fin de saison, on a cherché à y échapper autant que possible par la culture de variétés précoces et la pratique de semailles hâtives, aujourd'hui généralisées. L'enlèvement des bois de cotonnier dans les champs avant certaines dates fixées est également imposé afin de réduire la propagation d'une saison à l'autre des larves restées dans les capsules desséchées, mais c'est la destruction totale par le feu de tous les bois qui serait seule susceptible d'entraver d'une manière appréciable cette propagation; malheureusement une telle opération priverait le fellah d'un combustible très précieux pour lui et il est difficile, en conséquence, de la rendre obligatoire.

À côté des méthodes actuelles de lutte contre les parasites du cotonnier — méthode mécanique (ramassage des poutres), chimiques (insecticides) ou même physiques (gèges) — dont le perfectionnement fait l'objet des travaux de la Section Entomologique du Ministère de l'Agriculture, des recherches sont également poursuivies pour découvrir et propager des ennemis naturels de ces parasites, des insectes (ou même des microbes) vivant aux dépens des vers de la capsule et du ver de la feuille et susceptibles ainsi de limiter l'espèce nuisible. Cette méthode de lutte, dite méthode biologique, a permis, en Europe et en Amérique, de sauver certaines cultures vouées autrement à la destruction, et il est à espérer qu'en Égypte, le jour où elle sera au point, elle apportera la solution recherchée au grave problème de la lutte contre les parasites du cotonnier.

Evolution de la culture du blé.

Les autres cultures font aussi l'objet de soins attentifs en vue d'en augmenter le rendement et d'en améliorer la qualité. Des résultats particulièrement remarquables ont été obtenus dans le cas du blé.

On cultive en Égypte deux variétés ou plutôt deux groupes de blés : on les blés baladi, ou blés indigènes, et les blés hindis (indiens).

Les blés baladi, qui comprennent plusieurs types, les uns à grains rouges les autres à grains blancs, donnent un rendement inférieur aux

blés hindis ; de plus, ils sont peu prisés par l'industrie, parce que leur rendement à la mouture est faible et que la qualité de leur farine, pauvre en gluten, est médiocre.

Les blés indiens sont, au point de vue agricole comme au point de vue industriel, supérieurs aux blés baladis. Ils se distinguent morphologiquement des blés baladis par leur épi plus allongé et moins barbu, physiquement par la densité plus grande de leur grain et, au point de vue cultural, par une productivité plus forte allée cependant à une moindre hâtivité. Introduits dans le pays en 1897, ils ont été graduellement préférés aux blés baladis, surtout en Basse-Egypte et ils forment aujourd'hui les deux-tiers de la récolte égyptienne.

Le défaut caractéristique de tous ces blés est leur impureté botanique. Les essais d'introduction de variétés étrangères plus prolifiques n'ayant pas donné satisfaction, à l'exception de certaines variétés italiennes telles que le *Montona*, c'est surtout vers l'amélioration des variétés déjà existantes dans le pays (hindi et baladi), adaptées à son sol et à son climat, qu'ont porté les efforts des sélectionneurs.

Les travaux effectués dans cette direction ont eu les plus heureux résultats : des types d'élite plus productifs ont été obtenus, comme le *Hindi D* dont la culture s'est rapidement propagée. Plus récemment deux autres variétés ont été produites : le *Hindi 62* (ou *Dahabé*), blé semi-dur adapté à la fabrication de la semoule, et le *Hindi Aboud*. Citons enfin le *Baladi 119* et surtout le *Guiza 121* (ou *Makroul*). Cette dernière variété, encore en voie de propagation, présente l'avantage d'être précoce et d'échapper ainsi aux attaques de la rouille à laquelle sont très sensibles les blés hindis. Cette maladie parasitaire, provoquée par un champignon qui communique aux feuilles et à la tige une couleur rougeâtre, occasionne chaque année au pays des pertes considérables.

En même temps qu'au rendement on vise aussi à la qualité : bien que les conditions de l'Egypte ne se prêtent pas à la production des blés riches en gluten, nécessaires à la fabrication du pain dit européen, les variétés aujourd'hui cultivées présentent des qualités boulangères supérieures aux anciennes et s'adaptent parfaitement à la fabrication du pain indigène (baladi).

Grâce à ces nouvelles variétés, grâce à la distribution de semences sélectionnées et triées mécaniquement qui a été entreprise sur une grande échelle par le Ministère de l'Agriculture, la Société Royale d'Agriculture, les Domaines de l'Etat, grâce aussi à l'emploi plus généralisé des engrais chimiques, la culture du blé s'est très vite améliorée

en Egypte. Les progrès accomplis se sont traduits en l'espace de 15 ans, comme nous l'avons dit, par une augmentation de 23 pour cent de la production globale, qui s'élève de nos jours à 8.500.000 ardebs (12,5 millions de quintaux) en moyenne, et une augmentation de 25 pour cent du rendement unitaire qui atteint aujourd'hui près de 6 ardebs au feddan, soit 21,4 quintaux à l'hectare.

Comme conséquence, l'Egypte qui importait il y a seulement une dizaine d'années, en blé et en farine, l'équivalent de 2 à 2½ millions d'ardebs—représentant le quart de sa récolte—pour une valeur approximative de 2½ millions de livres, s'est libérée complètement de cette importation onéreuse et est même devenue exportatrice de blé.

Est-ce à dire qu'elle a atteint le maximum de ce qu'elle peut produire et qu'il faille s'arrêter maintenant sur la voie du progrès ?

Certes non. Si remarquable qu'ait été ce progrès, la Vallée du Nil ne se classe encore, pour ce qui est du rendement unitaire, qu'au cinquième ou sixième rang des pays producteurs, bien après le Danemark avec 32 quintaux à l'hectare (soit près de 2 ardebs au feddan contre nos 6), après les Pays-Bas, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, mais avant la France, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine, etc. Il convient, il est vrai, en considérant ces rendements, de tenir compte de la nature des surfaces emblavées et de ne pas apprécier la valeur agricole d'un pays en se basant sur ce seul facteur. D'une façon générale, les pays à faible moyenne sont les pays grands producteurs de blé : la culture de cette céréale couvre d'immenses étendues présentant les sols les plus divers et dont beaucoup sont de qualité inférieure. Les pays à forte moyenne, au contraire, font peu de blé et concentrent leurs efforts sur quelques terres privilégiées : tel est l'exemple du Danemark.

Or, l'Egypte possède un sol d'une fertilité incomparable et qui a pour heureuse caractéristique d'être presque partout de nature analogue. Rien ne s'oppose donc à ce qu'elle devienne à la fois un pays producteur, dans les limites de sa superficie relativement restreinte, et un pays à fort rendement, grâce à la mise en œuvre d'une technique culturale plus perfectionnée, à une utilisation plus large, plus rationnelle des engrais, à l'emploi généralisé de semences sélectionnées.

Les besoins en semence du pays s'élèvent en moyenne à 600.000 ardebs par an, dont la majeure partie est encore assurée par les cultivateurs eux-mêmes du reliquat de leur récolte. Il importe que la quantité de semences sélectionnées fournie par le Ministère de l'Agriculture, la Société Royale d'Agriculture, les Domaines de l'Etat soit augmentée

et, condition essentielle pour en généraliser l'emploi, que ces semences soient offertes aux petits cultivateurs à un prix attrayant et non, comme aujourd'hui, à un coût qui en rend l'emploi prohibitif pour la plupart des cultivateurs. Comme la quantité ainsi produite ne saurait malgré tout suffire, il faudrait que les sociétés coopératives et les grands propriétaires se préoccupent de leur côté, de préparer et de vendre de bonnes semences.

Par ailleurs, il faudrait standardiser la production afin de ne livrer sur le marché que des lots homogènes, ce qui serait d'un grand intérêt au point de vue industriel et commercial, surtout si l'on vise à l'exportation. Cette standardisation pourrait être obtenue en localisant par zone la culture d'un type défini de blé.

Enfin, il est de la plus haute importance que le marché du blé soit rationnellement organisé, à l'instar de celui du coton, et que soient tout d'abord créés des silos susceptibles d'assurer l'emmagasinage et le conditionnement satisfaisants de la récolte.

Des progrès restent donc à accomplir. Il convient cependant de reconnaître ceux qui ont déjà été réalisés. Les deux exemples du coton et du blé montrent que l'agriculture égyptienne, loin de s'endormir dans sa tradition, comme on pourrait avoir tendance à le croire, sait faire appel aux techniques modernes les plus profitables.

CHAPITRE V

LES ENGRAIS CHIMIQUES

Parmi les différents facteurs qui ont concouru à assurer l'augmentation de la production agricole de l'Égypte et qui, dans les conditions intensives de l'exploitation moderne, commandent aujourd'hui cette production, se placent les engrais chimiques. Ceux-ci jouent dans l'agriculture et l'économie du pays un rôle des plus importants.

Ce n'est qu'au début de ce siècle que les engrais chimiques ont commencé à faire leur apparition en Égypte, bien longtemps donc après qu'ils eurent acquis droit de cité en Europe.

Jusqu'à-là l'agriculture égyptienne dépendait uniquement pour la fumure de l'engrais de ferme et de certaines substances fertilisantes appelées *koufri*, *taffa*, *marog*.

Le *koufri* est la matière pulvérulente retirée des monticules ou *koms* qu'ont formés peu à peu les décombres des villes ou des villages maintes fois détruits et rebâties sur le même emplacement au cours des siècles. Du fait de cette origine, le *koufri* contient de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse, mais en doses minimes (3 pour cent de matières fertilisantes au total, en moyenne).

La *taffa* et le *marog* sont l'une une argile, l'autre une matière sableuse extraites du désert en bordure de la Vallée du Nil et leur emploi, moins courant, était et reste limité aux localités qui en avoisinent les dépôts en Haute-Égypte, entre Kena et Assouan, à Kom-Oumbo notamment. *Taffa* et *marog* sont généralement plus riches que les *koufris*, notamment en nitrates : 3 à 6 pour cent contre 2 pour cent.

Mais toutes ces substances, en particulier la *taffa* et le *marog*, présentent un grave inconvénient : en effet à côté des substances utiles qu'elles renferment et dont la dose est éminemment variable selon le dépôt et dans un même dépôt selon la couche exploitée, elles contiennent des sels de soude nocifs (chlorure de sodium notamment) qui en rendent l'usage dangereux à la longue, étant donné les doses massives employées d'habitude. Tant que leur usage était restreint aux terres des bassins d'inondation où un fort lavage du sol suivait la culture, le préjudice n'était pas majeur.

Avec l'extension de l'irrigation pérenne qui rendait plus impérieux que sous l'antique régime des bassins d'inondation l'emploi des engrais,

avec la généralisation de l'asselement biennal, en un mot avec l'intensification de l'agriculture, ces sources naturelles d'engrais furent de plus en plus largement exploitées jusqu'au jour où l'on s'aperçut que les meilleurs dépôts allaient être épuisés et que l'emploi massif des matières de qualité secondaire, généralisé à l'encontre de leurs anciennes règles d'application, risquait de compromettre gravement la fertilité des terres.

C'est sous l'empire de ces considérations que la Société Khédiviale d'Agriculture (aujourd'hui Société Royale) songea, dès 1900, à introduire les engrais chimiques en Égypte. Fondée en 1898 par le Prince Hussein Kamel (devenu plus tard le Sultan Hussein), cette Société, qui groupe l'élite des grands propriétaires fonciers du pays, était alors l'organisme officiel chargé d'orienter l'agriculture égyptienne dans la voie du progrès. Il n'existait pas encore de Ministère de l'Agriculture ; son embryon consistait en un service réduit et dépendant du Ministère des Travaux Publics. Les premiers essais de fumure poursuivis par la Société dans ses fermes de Mit-el-Dibaa (Gharbia) et de Guiza ayant donné des résultats probants, un premier chargement d'engrais chimiques est importé par ses soins en 1901 qui est constitué en majeure partie de nitrate de soude du Chili.

Importation, consommation et commerce des engrais chimiques.

L'importation des engrais devait aller dès lors en croissant : elle atteignait déjà 36.000 tonnes en 1910, 120.000 tonnes en 1920, dépassait 300.000 tonnes en 1930 pour s'élever à 641.000 tonnes en 1937, à 514.000 tonnes en 1938 et à 472.000 tonnes en 1939, marquant ainsi, en près de 40 ans, une progression sans doute unique au monde. Au cours des 15 dernières années l'importation des engrais chimiques a quadruplé, passant d'une moyenne de 115.000 tonnes (période quinquennale 1920-24) à une moyenne de 455.000 tonnes (période quinquennale 1935-39).

La consommation des engrais accuse d'une année à l'autre certaines variations qui sont sous la dépendance des prix régissant les produits agricoles, autrement dit de la situation financière des cultivateurs. Aussi les chiffres des importations annuelles sont-ils eux-mêmes variables ; ils sont de plus influencés par les stocks existants dans le pays. Ainsi en 1937 l'importation a atteint le chiffre record de 641.000 tonnes contre 514.000 tonnes en 1938, soit une diminution de 20 pour cent d'une année à l'autre, sans qu'il s'agisse à proprement parler d'une régression.

Mais laissant de côté ces écarts, il apparaît que l'importation et la consommation des engrais en Égypte s'établissent de nos jours aux environs de 500.000 tonnes par an, d'une valeur de trois millions de livres, en chiffres ronds.

Sur ce total, 450.000 tonnes, soit 90 pour cent, sont représentés par les engrais azotés sous la forme principale de nitrates, le 10 pour cent restant, soit 50.000 tonnes, étant constitué par les engrais phosphatés (superphosphate). Quant aux engrais potassiques, ils sont de peu d'importance, leur consommation annuelle inférieure à 1000 tonnes, parfois ne dépasse guère la moitié de ce chiffre moyen.

Ainsi donc, l'Égypte présente la particularité d'être un pays essentiellement et, pour ainsi dire, presque uniquement consommateur de nitrates, alors que partout ailleurs les exigences des sols rendent indispensable l'emploi simultané du phosphate et de la potasse. Elle doit cette particularité au fait que dans toutes les terres alluvionnaires nilotiques l'azote est l'élément qui fait le plus défaut, le "limiting factor" des récoltes, et aussi celui qui, sous notre climat, est, avec un bénéfice immédiat, absorbé le plus rapidement et en plus grande quantité par la plupart des cultures.

Si les engrais potassiques, dont l'emploi ne se traduit généralement par aucun profit en raison de l'abondante réserve de potasse assimilable du sol égyptien, ne paraissent guère appelés à prendre de l'extension, par contre l'usage plus généralisé des engrais phosphatés, des superphosphates, s'impose, ne serait-ce qu'une fois dans l'assolement—sur le berrim—pour maintenir une juste balance entre l'azote généreusement appliqué en pratique et l'acide phosphorique qui l'est trop parcimonieusement. ⁽¹⁾

Un simple calcul permet, en effet, d'établir que l'Égypte consomme 15 kilos environ d'azote au feddan contre seulement 2 kilos d'acide phosphorique. Cette dernière dose est nettement insuffisante et il est indispensable que le pays fasse un plus large appel aux engrais phosphatés. Il devrait, pour bien faire, en consommer quatre fois plus. À noter que l'Égypte possède des gisements importants de phosphates sur les bords de la mer Rouge, dont la production—500.000 tonnes environ—est exportée, en majeure partie vers l'Extrême-Orient. Mais une usine de superphosphates a été récemment installée à Kafr el Zayat qui a commencé à alimenter le marché local.

(1) Ahmed bey Mahmud : *The importance of phosphoric acid supply for Egyptian crops*. (Bulletin No. 19, Société Royale d'Agriculture, 1934).

Quant aux engrais azotés, malgré l'accroissement considérable de leur consommation, ils présentent encore des possibilités futures d'extension. Théoriquement, compte tenu des terres à mettre en valeur, l'Egypte pourrait absorber 800.000 tonnes d'engrais azotés par an ; mais, pratiquement, dans des conditions économiques normales, le chiffre de 600.000 tonnes paraît être une estimation raisonnable du pouvoir d'absorption du pays dans un avenir rapproché. La consommation actuelle des engrais azotés étant de l'ordre de 450.000 à 500.000 tonnes par an, une marge supplémentaire de 100.000 tonnes reste à couvrir.

Les engrais azotés utilisés en Egypte sont, avons-nous dit, représentés essentiellement par des nitrates, dont l'action dans les conditions de sol et de climat de ce pays est plus marquée et plus sûre que celle des engrais ammoniacaux. Le plus important et le plus anciennement connu est le nitrate naturel du Chili qui jusque vers 1920 est resté pour ainsi dire le seul engrais chimique du pays. Au cours des deux dernières décades plusieurs produits synthétiques, en particulier le nitrate de chaux, ont connu un essor important, mais le nitrate naturel continue à jouir, ici comme ailleurs, d'une faveur particulière auprès des cultivateurs.

On utilise également, mais sur une moindre échelle, le nitrochalk, d'origine anglaise, le nitrate de soude synthétique (Arcadian) d'origine américaine, le sulfate et le nitrosulfate d'ammoniaque, etc.

Les engrais phosphatés, représentés uniquement par le superphosphate, dont il se consomme, comme nous l'avons dit, 50 à 60.000 tonnes par an en moyenne, sont surtout réservés à la fumure des légumineuses : berson et fèves, une certaine quantité étant absorbée par le coton.

Les engrais azotés, eux, s'appliquent sur toutes cultures (sauf les légumineuses) et notamment sur le blé, le coton et le maïs qui représentent respectivement les cultures-types des trois saisons agricoles de la Vallée du Nil : la saison chétéui ou d'hiver (blé), d'octobre à février ; la saison séfi ou d'été (coton, canne à sucre, millet), de mars à juin ; la saison nili ou de crue (maïs), de juillet à septembre.

On voit que la consommation des engrais azotés se poursuit en Egypte selon un cycle ininterrompu dans l'année, avec cependant trois périodes d'emploi plus particulièrement marquées : décembre-janvier, avril-mai, août-septembre.

Cette consommation se répartit approximativement à raison de 37 pour cent pour chacune des deux saisons chétéui et séfi et de 25 pour cent pour la saison nili, comme le montre le tableau suivant relatif

aux expéditions à l'intérieur⁽¹⁾ durant les quatre dernières années nitratières (1er juillet-30 juin) :

	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	Moyenne des 4 années	
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	%
Saison chétoui	196.886	167.469	171.373	187.712	180.862	37,3
Saison séfi ...	160.436	211.951	172.968	174.606	179.990	37,2
Saison nili ...	125.342	140.196	110.530	119.551	123.905	25,5
TOTAL ...	482.664	519.616	454.871	481.869	484.755	100

Par ailleurs, la consommation annuelle des engrais azotés se divise approximativement à raison de 41 pour cent pour la Basse-Egypte et de 59 pour cent pour la Haute-Egypte. L'accroissement de la consommation des engrais en Basse-Egypte au cours de ces dernières années est un fait qui mérite d'être souligné.

Arrivant exclusivement à Alexandrie, où des quais et des entrepôts spéciaux leur sont réservés, les engrais sont acheminés vers les dépôts de l'intérieur, dont il existe pas moins de 2000, appartenant tant aux producteurs qu'aux institutions distributrices (Crédit Agricole d'Egypte et Société Royale d'Agriculture notamment). Grâce à cette chaîne de dépôts couvrant toute l'étendue du territoire, la vente des engrais aux cultivateurs se trouve assurée d'une manière très satisfaisante, cependant que des dispositions législatives (décret-loi de 1928) en réglementent fort heureusement le commerce.

Emploi et effet des engrais.

Les meilleures manières d'employer les engrais ont été recherchées et précisées à la suite des essais poursuivis depuis des années par le Ministère de l'Agriculture et la Société Royale d'Agriculture. Certaines grandes sociétés productrices ont créé des services techniques qui contri-

(1) On admet que les expéditions d'Alexandrie à l'intérieur du pays représentent la consommation.

lèvent aux expériences, la Nitrate Corporation of Chile possède même une station expérimentale où le problème de la fumure est étudié sous ses divers aspects.

Ce problème est complexe car, en pratique, de multiples facteurs interviennent pour influencer l'action de l'engrais. Il s'agit de déterminer pour chaque culture non seulement la meilleure dose, mais aussi la date propice d'application. Or, l'effet de l'engrais sur une culture donnée dépend non seulement du sol et du climat de l'année, mais aussi de la date des semailles, du nombre d'irrigations, de l'espacement, bref d'une foule de facteurs variables.

Quoi qu'il en soit, on donne en général 100 à 200 kilos de nitrate par feddan, cette dernière dose étant augmentée souvent avec avantage, notamment sur le coton et la canne à sucre en Haute-Egypte. L'épandage a lieu en une ou deux fois, aux premiers stades de la végétation, soit à la volée pour les céréales d'hiver, soit en poquet au pied de chaque plante pour les cultures sarclées : maïs, cotonnier, canne à sucre, etc., et en appliquant l'engrais immédiatement avant une irrigation.

Quels sont les excédents de rendements dus à l'emploi des engrais azotés ?

Ces excédents sont éminemment variables selon la région, le sol, le climat de l'année et d'autres facteurs. Cependant, on estime que l'excédent de rendement au feddan dû à l'emploi de 100 kilos de nitrate est en moyenne de 40 pour cent pour le blé, de 15 pour cent pour le coton, de 20 pour cent pour le maïs. Avec 200 kilos de nitrate les excédents passent du simple au double, soit 80 pour cent pour le blé, 30 pour cent pour le coton, 150 pour cent pour le maïs, cette dose de 200 kilos paraissant être un optimum pour les principales cultures.

Dans l'ensemble, on évalue la valeur de l'excédent de la production agricole dû aux engrais à 14 ou 15 millions de livres. Si l'on déduit de ce chiffre le coût des engrais, soit en moyenne 3 millions de livres, le profit net ressort à 11 ou 12 millions de livres annuellement.

On voit l'importance que représentent les engrais chimiques dans l'économie agricole de l'Égypte.

Projet de création d'une usine d'engrais synthétiques à Assouan.

Devant cette importance le gouvernement a été amené à envisager le projet de création d'une usine de nitrate synthétique à Assouan, la force électrique devant être produite par les chutes du barrage.

Ce projet, étudié depuis longtemps et toujours différé, a été repris au cours de ces dernières années, comme partie d'un vaste plan d'ensemble. L'énergie électrique ainsi produite serait utilisée sur place ou à distance pour des fins industrielles, parmi lesquelles précisément la fabrication d'engrais synthétiques qu'on fait passer au premier rang des réalisations envisagées.

Ce plan, élaboré en 1937, a nécessité la solution d'une difficulté technique qui ne se rencontre qu'à Assouan, à savoir une variation continue de la hauteur et du volume de la chute, alors que dans toutes les autres usines hydroélectriques le niveau de l'eau derrière le barrage demeure généralement constant. Le projet, après avoir été soumis à des experts internationaux, n'attend plus que la sanction gouvernementale, celle-ci toutefois ayant été différée en raison de la guerre.

Il s'agirait d'un engrais azoté synthétique — en l'espèce le nitrochalk — dont la production serait de 200.000 à 300.000 tonnes par an et dont le prix pourrait être de L.E. 4 la tonne, contre L.E. 7 environ que coûtent (ou plutôt que coûtaient avant la guerre) les engrais importés.

L'Égypte, qui consomme annuellement 450.000 à 500.000 tonnes d'engrais azotés, d'une valeur de trois millions de livres environ, pourrait couvrir ainsi la moitié au moins de ses besoins, avec l'espoir de les couvrir plus tard en totalité. De ce chef, si les prix de revient espérés se réalisaient, son agriculture ferait une économie de l'ordre de L.E. 750.000 sur l'achat des engrais (puisque les 250.000 tonnes produites vaudraient L.E. 3 de moins par tonne que les 250.000 tonnes importées), et le pays, en mesure de réduire de moitié au moins ses achats d'engrais à l'étranger, réduirait d'autant l'exportation de ses devises, ce qui améliorerait sa balance commerciale de un million et demi de livres. Le projet d'établissement de cette entreprise prévoyait l'investissement de 8 millions de livres en capital, somme qui par la suite fut portée à 10 millions de livres au bas mot, en raison de la hausse générale des prix.

Que faut-il penser d'un tel projet ?

Mis sur le plan de l'intérêt national, il semble à première vue justifié. De même aussi sur le plan financier : 10 millions de livres produisant une économie annuelle de L.E. 750.000, représentent un placement à 7,5 pour cent. Toutefois il y a lieu de retenir que des installations de ce genre doivent être amorties rapidement, certaines parties sont soumises à l'usure, certaines autres peuvent devenir caduques à la suite de nouvelles découvertes, si bien que le taux de placement final est sujet à baisser notablement.

Mais des objections se présentent qui, du même point de vue national, ont leur importance, comme le trahissent d'ailleurs les hésitations des gouvernements successifs qui devaient assumer la responsabilité de sa réalisation.

L'investissement d'une somme aussi importante pour les finances égyptiennes que 10 millions de livres, sinon davantage, dans un tel projet est-il vraiment justifié ? L'Egypte n'a-t-elle pas à faire face à des travaux d'un caractère plus général, d'une nécessité plus pressante ?

N'est-il pas plus urgent, entre autre, d'assurer le relèvement du niveau de vie et de santé du fellah, de ce fellah qui constitue les 80 pour cent de la population du pays, et dont les conditions d'existence exigent, dans l'intérêt national même, d'être grandement et rapidement améliorées ? Est-il justifié de s'occuper d'un produit avant de s'occuper de l'homme qui doit l'employer ? Les grands travaux d'irrigation et les grands travaux de drainage, ceux-ci un peu trop traités en parenta pauvres jusqu'à présent, n'offrent-ils pas au pays un champ d'action autrement important, méritant encore plus d'efforts, puisqu'aussi bien il s'agit d'assurer la subsistance des générations à venir ?

Si du plan général nous passons au plan particulier, on peut se demander quel est le profit réel que tirera le fellah — le principal intéressé — de la création d'une usine d'engrais en Egypte, au coût onéreux de 10 millions de livres, sinon davantage. Un point doit être souligné ici : c'est que l'Egypte est le pays où les engrais chimiques sont le meilleur marché. Or, si dans les pays hautement industrialisés, dont les conditions naturelles de production sont infiniment plus favorables qu'elles ne pourront jamais l'être ici, si dans ces pays où la capacité de production des usines dépasse largement la consommation, le prix des engrais reste cependant élevé, c'est ou que le coût de production est lui-même élevé ou que l'Etat intervient, sous forme fiscale ou autre, pour relever les prix, lorsque l'engrais atteint le consommateur. De plus, beaucoup de ces usines sont subventionnées par la défense nationale, on n'utilisent à la fabrication des nitrates que des excédents saisonniers d'énergie, en d'autres époques employés à des fins plus rémunératrices.

On peut donc craindre qu'en Egypte ce ne soit pas le fellah qui bénéficie de la réduction escomptée du coût de l'engrais. On peut d'autant plus le craindre que cette réduction — si elle devait se matérialiser — ne pourra intéresser que la moitié de la consommation, et l'expérience est là pour prouver que, dans un tel cas, le prix est généralement réglé sur le prix le plus élevé : celui de l'importation.

En conclusion, il semble bien que si attrayant qu'il paraisse au premier abord, pour des considérations de prestige national, le projet de la fabrication d'engrais synthétiques à Assouan présente, à l'analyse, des objections sérieuses. Nous croyons, quant à nous, qu'un tel projet est pour le moins prématuré, dans l'état actuel des besoins et des possibilités de l'Égypte, surtout alors que d'autres œuvres d'un caractère plus général, plus vital et plus pressant pour le pays restent à réaliser.

III.—LES FACTEURS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

CHAPITRE VI

LA POPULATION ET LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE LA CLASSE RURALE EN EGYPTE

L'Égypte se trouve devant l'impérieuse nécessité d'augmenter sa production agricole, non pas seulement pour des motifs économiques d'intérêt immédiat mais pour des raisons véritablement nationales. Il s'agit en effet d'assurer les moyens de subsistance à une population déjà très dense et qui va toujours croissant. C'est pourquoi on cherche, d'une part à mettre en valeur la totalité du territoire cultivable du pays, si étroitement limité, et c'est le résultat attendu des grands travaux d'irrigation en cours ; d'autre part, à intensifier au maximum la production agricole sur l'aire cultivée, et c'est l'œuvre des techniciens dont nous avons vu les réalisations récentes.

Il n'est pas sans intérêt d'étudier ici le problème de la population, en tant qu'il est lié au problème économique et social du niveau de vie de la classe rurale égyptienne.

La population.

Les opinions diffèrent quant à la population du pays durant les périodes historiques successives.

Dans un remarquable "Mémoire sur les finances de l'Égypte depuis les Pharaons jusqu'à nos jours", S. A. le Prince Omar Toussoun évalue à 18 millions la population de l'Égypte pharaonique. Pour nourrir cette population le pays aurait alors eu sous culture 6 millions de faddans.

D'après le prince, cette même population de 18 millions se retrouverait lors de la conquête arabe en 641.

Cependant, d'autres géographes et historiens n'évaluent la population de l'Égypte des Pharaons qu'à 7 millions d'habitants seulement. A la mort d'Auguste, en 14 après J.C., elle n'aurait plus été que de 5 millions, et au IX^{ème} siècle, durant la période arabe, de 5 à 6 millions.

Plus près de nous, en 1800, la population du pays avait été évaluée par l'Expédition française à 2 millions et demi environ.

Mais laissant de côté ces dénombrements, qui n'ont qu'un intérêt rétrospectif, retenons seulement les chiffres des recensements suivants :

1897...	9.715.000 habitants
1927...	14.213.000 ..
1937...	15.905.000 ..

Il apparaît qu'entre 1897 et 1937, c'est-à-dire au cours des 40 dernières années, la population du pays s'est accrue de 6.190.000 habitants, soit de 64 pour cent environ.

Le taux d'accroissement, qui était de 150-000 habitants par an entre 1897 et 1927, est actuellement de 168-000 par an.

La densité sur les 35-000 kilomètres carrés du territoire habitable de l'Égypte ressort à 454 habitants par kilomètre carré. Cette densité est énorme, sans doute la plus forte du monde : elle est 1,7 fois plus élevée que la densité de la Belgique, qui est la plus forte de l'Europe avec 266 habitants au kilomètre carré, et trois fois et demi plus élevée que celle de l'Italie qui compte 133 habitants au kilomètre carré.

Elle dépasse 2 habitants $\frac{1}{2}$ par feddan cultivé et la limite de saturation est déjà atteinte dans certaines zones riches, comme la Menoufié, qui, l'expérience le démontre, ne peuvent supporter et nourrir plus de 3 habitants par feddan cultivé.

Ainsi donc la population de l'Égypte est extrêmement dense et continue de s'accroître à un rythme impressionnant, malgré la mortalité qui la frappe.

On calcule que si ce rythme se maintient l'Égypte comptera 22 millions d'habitants dans 35 ans, c'est-à-dire en 1973.

Un autre point est mis en lumière par les statistiques : c'est que la population égyptienne est en majeure partie rurale. En 1897, la population rurale représentait les 86 pour cent de la population totale ; en 1927, les 83 pour cent ; on peut estimer qu'elle en représente de nos jours les 80 pour cent :

	Population rurale	Population urbaine	Population totale
1897	8.381.707	1.352.697	9.734.000
1927	11.769.696	2.443.703	14.213.000
soit une proportion de :			
1897	86,1%	13,9 %	—
1927	82,8%	17,2 %	—

S'il y a eu, au cours des 40 dernières années, accroissement notable de la population urbaine (capitale, ports, villes principales de l'intérieur), comme conséquence naturelle de l'accroissement de la prospérité générale, population rurale et population urbaine se maintiennent cependant dans les rapports de 4/5 et de 1/5.

Cette constance est un phénomène qui mérite d'être souligné, en raison de ses conséquences économiques : contrairement à ce qui se passe ailleurs, notamment en Europe, il n'y a pas en Égypte d'exode rural : les villages, les centres agricoles ne cessent de se congestionner et la main-d'œuvre est presque entièrement accaparée par l'agriculture à laquelle elle demeure fidèlement attachée. Les industries n'utilisent qu'un contingent infime d'un demi-million de personnes contre les 13 millions du ruraux.

« Ailleurs, c'est la terre qui réclame des bras. Ici ce sont des bras qui réclament de la terre (1). »

Parallèlement au développement de la population il y a eu développement de la propriété rurale, mais ce développement n'a intéressé que la très petite propriété, celle de moins de 5 faddans, dont le parcellement excessif est une cause de déséquilibre économique et social. Nous verrons en effet dans le chapitre suivant que la répartition de la propriété rurale est telle qu'on se trouve en présence d'une part de vastes domaines formant près des 40 pour cent de la superficie cultivée, qui sont détenus par quelques milliers de grands propriétaires (moins de 13-000), et d'autre part de près de 2-500-000 moyens et petits propriétaires, qui se partagent les 60 pour cent restants du sol. Parmi les petits propriétaires de moins de 5 faddans, les trois-quarts, plus de 1-700-000, possèdent à eux tous 715-000 faddans, soit en moyenne 10 kirsats (2) — moins d'un demi-faddan — par personne.

Il existe donc une masse extrêmement importante de familles paysannes qui possèdent trop peu de terres pour leur permettre de subsister. Ces familles, attachées à leur village par les petites parcelles qu'elles possèdent, ne songent que rarement à le quitter, soit pour travailler dans les villes, soit pour exploiter les régions nouvellement mises en culture ; elles sont obligées de compléter le minimum d'étendue indispensable

(1) S. Avigdor : *L'Égypte agricole* (Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Égypte No. 207, hors série.)

(2) 1 kirsat = 1/24^{ème} de faddan = 173 mètres carrés.

à leur subsistance par des locations à hauts prix de grands propriétaires voisins. D'où la position forte de ces propriétaires qui trouvent toujours des locataires pour leurs terres et ne les cèdent aux paysans qu'à des taux élevés.

Les conditions d'existence de la classe rurale égyptienne.

C'est un fait que les conditions d'existence de la population rurale égyptienne sont des plus misérables et il semble bien que la situation soit encore en voie d'empirer.

En effet, si durant les 40 dernières années la population s'est accrue de 64 pour cent, l'aire cultivée durant le même temps n'a guère augmenté de plus de 8 pour cent. Comme résultat, la densité par feddan est passée de 1,9 en 1897 à 2,6 en 1927, et à 2,8 en 1937 soit une augmentation de 47 pour cent.

Certes, la production agricole a pu être sensiblement développée durant ces 40 années du fait de l'extension de la superficie des cultures et de l'accroissement de leurs rendements, mais dans l'ensemble le marche de la production est loin d'avoir suivi la marche beaucoup plus rapide de la population. Et comme celle-ci est pour ses 80 pour cent occupée à l'agriculture, ce décalage tend à amener le déclin d'un niveau de vie déjà bas.

D'aucuns s'élèvent contre ce qu'ils appellent les conclusions théoriques des économistes et prétendent que le fellah vit mieux qu'autrefois. S'il est moins "heureux" c'est qu'il aurait plus de besoins ou chercherait à les satisfaire plus souvent.

A vrai dire, certains profits, difficiles à évaluer mais réels, sont venus améliorer quelque peu la situation : le petit fonctionnarisme rural qui répand de l'argent dans les campagnes ; la main-d'œuvre des grands travaux ; le progrès des petits élevages et la notable augmentation du cheptel vif ; l'emploi saisonnier dans les villes et les ports ; l'amélioration de la sécurité et le développement des petits commerces locaux dans les campagnes ; la lutte contre le ver du coton (dont on évalue le coût à deux millions de livres par an sur lesquelles au moins un million est payé en salaires effectifs pour le ramassage des pontes).

Que le fellah ait plus de besoins qu'autrefois, que des profits nouveaux se soient ajoutés à son maigre ordinaire, il n'en demeure pas moins que son niveau de vie est pitoyable.

Ce niveau de vie est conditionné par le revenu ou le salaire. Or, si l'on prend pour base l'avis des spécialistes en la matière qui estiment

à L.E. 24 le minimum des dépenses annuelles nécessaires à l'entretien d'une famille composée de cinq personnes en province, on constate que la majorité des habitants des campagnes n'a même pas ce revenu dérisoire⁽¹⁾. Ainsi, le salaire de l'ouvrier travaillant dans les champs varie entre deux et trois piastres par jour, ce qui ne suffit pas à lui procurer une nourriture suffisante, même s'il travaille tous les jours de l'année.

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer ici que des économistes anglais, sur la base des prix de 1936, fixaient à L.E. 106 par an le minimum sur lequel pouvait vivre une famille rurale moyenne en Angleterre⁽²⁾. Cette somme est quatre fois plus élevée que les 24 livres requises annuellement en Egypte et qui ne sont même pas atteintes. Il n'existe évidemment aucune similitude entre le mode de vie et les conditions d'existence du paysan égyptien et du paysan anglais, mais la comparaison de ces deux chiffres minima n'en est pas moins curieuse.

Si la situation des salariés agricoles est misérable, celle des petits propriétaires n'est guère meilleure. Nous avons vu que le nombre de ceux qui possèdent moins d'un feddan est de 1-700-000 environ et que le total des terrains qu'ils détiennent ne dépasse pas 715-000 feddans, soit une moyenne de 10 kirats par personne, ce qui est insuffisant à assurer la subsistance d'une famille.

Les petits locataires ne sont pas dans une situation plus favorable, par suite des taux excessifs en vigueur. On peut certes objecter que c'est la loi de l'offre et de la demande qui fixe le taux des locations, mais à cela on peut répondre que la liberté des transactions est faussée du fait de la densité de la population.

Telle est la situation de la classe rurale, c'est-à-dire de la grande majorité du peuple égyptien. Elle se trouve dans un état permanent d'indigence qui a pour résultat de priver les individus du strict minimum pour vivre.

Ces privations s'exercent tout d'abord sur la nourriture. La valeur nutritive de l'alimentation des fellahs est inférieure au minimum requis par l'organisme, tant en ce qui concerne le nombre des calories que la balance nécessaire des divers éléments nutritifs. La base de cette alimentation est constituée par le maïs ; la viande, les matières grasses,

(1) Wendel Chelard : *Egypt's population problem* (L'Egypte Contemporaine No. 167, janvier 1937).

(2) E. Rowntree : *The human waste of labour* (1937).

le sucre ne sont consommés qu'exceptionnellement, à cause de leur prix. On a calculé que le régime alimentaire de la population rurale était, par rapport au minimum absolu requis, déficient de 30 pour cent en matières azotées, de 16 pour cent en matières grasses et de 2 pour cent en calories. Cette sous-alimentation se répercute sur l'état de santé et de résistance de la population.

Les conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les fellahs favorisent par ailleurs la propagation des maladies, dont quatre les frappent plus particulièrement et leur sont en quelque sorte spécifiques : le trachome des yeux, la bilharziose, l'ankylostomiase et la pellagre. Les statistiques officielles indiquent que non moins de 50 pour cent des paysans égyptiens ont les yeux malades et que non moins de 80 pour cent sont atteints de bilharziose ou d'ankylostomiase.

Il a été établi que trachome et pellagre sont associés à l'insuffisance du régime alimentaire. Quant à la bilharziose et à l'ankylostomiase, ce sont des maladies dues à des vers microscopiques qui vivent dans les eaux plus ou moins stagnantes des canaux, que boivent et dans lesquelles circulent ou se baignent les fellahs, dont l'organisme se trouve ainsi contaminé. Le développement de ces maladies a été une conséquence malheureuse et assez inattendue du développement de l'irrigation pérenne, comme on l'a noté.

Ces différentes affections, qui font beaucoup de victimes, ont réduit la vigueur et la résistance des classes laborieuses paysannes, déjà affectées par la sous-alimentation à laquelle les réduit leur pauvreté.

C'est aux conditions hygiéniques déplorables dans lesquelles vivent les fellahs, à leur état d'ignorance, qu'il faut attribuer aussi la mortalité infantile, qui fait des ravages considérables dans ce pays au point que pour les enfants au-dessous de 5 ans la mortalité infantile représente les 53, 5 pour cent de la mortalité générale.

Tel est le tableau, sombre mais vrai, de la condition misérable du fellah égyptien, condition dont on trouverait difficilement l'équivalent dans un autre pays du monde.

C'est pourtant ce fellah qui est la pierre angulaire de la structure économique et sociale de l'Égypte. C'est son labour patient et acharné, ce sont ses sueurs qui fécondent la Vallée du Nil, au même titre que le grand fleuve nourricier qui répand ses eaux bienfaisantes à travers le pays. Est-ce parce que le fellah supporte stoïquement et même allègrement sa misère, qu'il fait preuve d'une résignation et d'une sobriété surhumaines qu'il faut l'abandonner à son triste sort ?

La question n'est pas sans préoccuper ceux qui ont à charge les destinées de ce pays et récemment Ali Chamî Pacha en faisait un courageux exposé à la Chambre des Députés (1).

D'après l'éminent homme d'Etat, les deux causes principales de la baisse du niveau de vie sont d'une part la mauvaise répartition de la propriété foncière, d'autre part le déséquilibre croissant entre la population et la production.

Nous avons dit que la répartition de la propriété rurale laissait à désirer du fait que 40 pour cent de la superficie appropriée était entre les mains de quelque 13.000 propriétaires, et d'autre part que la production agricole, malgré ses progrès, n'avait pas suivi le rythme d'accroissement de la population.

Après avoir attiré l'attention sur les conséquences qui pourraient résulter de la continuation et de l'aggravation de cet état de choses, Chamî Pacha indique les mesures qui, à son sens, sont susceptibles d'y remédier.

Tout d'abord, du point de vue de la répartition de la propriété rurale, il estime que le Gouvernement est à même de rendre cette répartition plus équitable et d'encourager le développement de la petite propriété, afin d'éviter d'avoir à recourir un jour à l'expropriation des grands domaines, comme ce fut le cas en Roumanie après la dernière guerre, et comme c'est actuellement le cas en Sicile où l'Italie adopte des mesures similaires pour remédier à une situation qui ressemble par certains côtés à la nôtre.

Il propose à cet effet :

(1) De ne vendre les terrains cultivables appartenant à l'Etat qu'aux petits cultivateurs, après leur lotissement, et en accordant aux acheteurs les plus larges facilités de paiement ;

(2) De prendre les mesures nécessaires pour atténuer le fardeau des impôts fonciers qui grèvent les petites propriétés, car un impôt d'une livre est plus accablant pour un propriétaire ayant un revenu de 10 livres qu'un impôt de cent livres pour un propriétaire ayant un revenu de mille livres ;

(3) De réglementer les relations entre le propriétaire et le petit locataire, vu que l'accroissement de la population est de nature à

(1) Séance du 27 novembre 1939.

fausser le jeu de la loi de l'offre et de la demande et à rendre inopérante la liberté des transactions ;

(4) D'inviter le Crédit Agricole d'Égypte à s'en tenir à la mission pour laquelle il a été fondé et qui consiste à limiter ses opérations aux petits propriétaires ;

(5) De limiter la constitution des wakfs aux wakfs khairis (de bienfaisance) et de supprimer les wakfs ahlia (de famille) pour faciliter la circulation de la fortune et l'augmentation de la production agricole.

À la seconde cause importante de l'état actuel des choses, à savoir le déséquilibre entre l'accroissement rapide de la population et l'accroissement plus lent de la production agricole, Chamsy Pacha voit trois remèdes : d'abord la réglementation de la natalité, mais ce moyen, reconnaît-il, ne saurait s'accorder avec nos lois et nos coutumes. Ensuite l'émigration, mais les nations n'ont recouru à ce remède qu'en cas d'extrême urgence et il est en tout cas difficile de l'appliquer lorsqu'il s'agit de faire émigrer des millions d'individus et puis, l'Égyptien, la chose est reconnue, n'émigre pas. Le troisième remède, le meilleur et le plus pratique, consiste à agir sans retard en vue de l'augmentation de la production agricole et industrielle. Nous avons déjà dit ici les projets et les réalisations du pays dans le domaine de la production agricole, en vue d'étendre au maximum disponible l'étendue cultivée et d'intensifier les rendements sur cette étendue.

Telles sont les solutions proposées qui sans aucun doute exerceraient une influence salutaire pour relever le niveau de vie et améliorer le sort du paysan égyptien.

Il convient d'ailleurs de remarquer que ce problème, qui autrefois ne préoccupait pas outre mesure les dirigeants, est aujourd'hui inscrit en tête des programmes de tous les gouvernements. Le parlement égyptien réclame continuellement la protection et l'amélioration du sort du fellah, sachant que du relèvement moral et matériel des conditions de vie de la population rurale dépend l'avenir du pays entier. Un Ministère des Affaires Sociales a été récemment institué, ce qui indique la ferme volonté d'élaborer et d'appliquer un plan de réformes.

Malgré les mesures qui ont été prises jusqu'à présent, pour intéressantes qu'elles soient, sont demeurées cependant timides et insuffisantes ; elles apparaissent plutôt comme des palliatifs que comme des remèdes véritables.

Dans le domaine de l'hygiène, le Gouvernement a entrepris de lutter contre le paludisme en procédant au remblayage des mares ou " birkets " des villages, où se reproduisent les moustiques propagateurs de la maladie. Un grand nombre d'hôpitaux fixes et ambulants ont été fondés et une propagande sanitaire développée dans les centres ruraux. Mais le problème essentiel, celui qui n'a pas encore reçu de solution, et qui pourtant devrait passer au premier plan des préoccupations, car il est intimement lié à celui de la santé publique, c'est la fourniture de l'eau potable dans les villages.

Des efforts ont été faits également pour améliorer l'habitation paysanne, efforts qui cependant sont restés exceptionnels : S.M. feu le roi Fouad avait, dans son domaine d'Edfina, montré la voie au progrès rationnel et la Société Royale d'Agriculture, de son côté, a pris l'heureuse initiative de construire une ezbeh modèle dans sa station de Bahig. Certains grands propriétaires fonciers ont suivi l'exemple. Mais il est évident que des difficultés financières se présentent lorsqu'on veut appliquer cette amélioration au fellah en général, en raison des sommes énormes — que d'aucuns ont évalué à plus de 100 millions de livres — qui seraient alors nécessaires. Aucun budget ne pourrait y faire face. Seule la collaboration de l'Etat, des provinces et des villages eux-mêmes pourrait permettre d'entreprendre des travaux de cette envergure et encore en les répartissant sur bon nombre d'années, une cinquantaine par exemple.

On a proposé ⁽¹⁾ à cet effet de créer dans chaque village une municipalité autonome qui entreprendrait elle-même et à bien meilleur compte les travaux d'édilité que permettrait son budget. Ce budget serait doté de ressources spéciales ; chaque groupe de villages serait surveillé et dirigé par un ingénieur conseil, suivant un plan d'ensemble élaboré en haut lieu. Très vite les habitants du village se rendraient compte qu'ils sont les premiers bénéficiaires des efforts déployés en ce sens, et un mouvement d'émulation en résulterait dont les effets bienfaisants dépasseraient de beaucoup tout ce que le Gouvernement pourrait faire par sa seule initiative.

Dans ce domaine économique, une mesure vient d'être prise en faveur de la classe paysanne, qui a eu effet à partir de 1940 : l'allègement de l'impôt foncier pour les petits propriétaires, le taux de réduction variant,

(1) Ibrahim Bathé : *Peut-on améliorer le sort du paysan égyptien* (Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte—Avril 1937).

selon un système progressif, de 16 pour cent pour ceux qui paient une livre d'impôt à 10 pour cent pour ceux qui paient entre une et cinq livres et à 8 pour cent si l'impôt est supérieur à L.E. 5 mais inférieur à L.E. 10, la réduction devant être portée au double à partir de 1941. C'est là un heureux premier pas.

En fait, nous l'avons vu, le mal a une cause essentiellement économique : la pauvreté. Et encore faut-il distinguer entre les différentes catégories de cultivateurs : les petits propriétaires, les locataires un peu aisés sont relativement les mieux partagés. Au-dessous de cette catégorie vient la classe la plus pauvre, et la plus nombreuse aussi, de ceux qui ne possèdent que leur "gamousse," et c'est encore beaucoup. Grâce à leur bétail ils parviennent à travailler pour leur propre compte, soit qu'ils demeurent au village, soit qu'ils s'installent dans les ezbehs pour devenir les locataires de grands propriétaires. Il va sans dire que le vêtement, la nourriture, l'habitation de cette classe de paysans se ressent de leur pauvreté. Mais c'est encore pour eux le bien-être par rapport à la misère des journaliers. La vie de cette troisième et dernière catégorie est parfaitement illustrée par le spectacle de la "tarhila". La tarhila est constituée par les ouvriers recrutés, groupés par des entrepreneurs et dirigés vers les grands domaines. Pour un salaire dérisoire ils consentent à quitter leur village, à coucher n'importe où, à manger du pain sec.

Ne doit-on pas, avant tout, améliorer le sort de ces malheureux ? Il semble que le remède le plus pratique, le plus efficace, serait la transformation du plus grand nombre possible de journaliers en petits locataires. D'aucuns parviennent à monter cet échelon par leurs propres moyens, mais ils sont rares. Il est pourtant possible de les aider et à cet égard il semble que la généralisation du contrat de location en nature, infiniment préférable à la location à taux d'argent, permettrait à nombre de journaliers de devenir locataires et de prospérer dans leur nouvel état. Ce système de métayage, comme nous le verrons plus loin, est d'ailleurs appliqué dans certaines régions et il n'est pas douteux que sa généralisation, dût-elle être imposée par la loi, aurait les plus heureux effets.

En conclusion, nous dirons que le relèvement du niveau de vie de la population rurale égyptienne est le plus important et le plus urgent des problèmes qui se posent à l'attention du pays et de ses dirigeants. Il doit passer au premier plan de toutes les préoccupations, de tous les projets, en raison non seulement de ses effets économiques mais des

conséquences sociales qu'il peut engendrer. L'accroissement constant de la population tend à aggraver graduellement la situation.

Le problème est complexe, comme tout problème social, et on ne saurait se dissimuler les difficultés de sa solution. Celle-ci doit être envisagée plutôt dans le sens d'une évolution méthodique de la vie nationale que de la modification radicale d'un ou plusieurs de ses aspects. Les mesures prises doivent, en outre, être adaptées au climat spirituel du pays et à ses conditions particulières.

Cependant à la base, comme cause première, il y a la pauvreté de la majorité de la population qui ne trouve pas dans le fruit de son travail, dans son salaire, de quoi manger, se vêtir, s'abriter. Cette cause économique fondamentale appelle un certain nombre de mesures, notamment favoriser l'accession à la propriété du plus grand nombre de petits cultivateurs en limitant à ces derniers la vente de terrains de l'Etat ; réglementer les relations entre propriétaires et petits locataires, en imposant le contrat équitable en nature, ce qui aurait aussi pour effet de favoriser l'accession à la location d'un grand nombre de salariés ; diminuer le fardeau des impôts fonciers sur les petites propriétés ; etc., toutes mesures faciles à réaliser, à généraliser ou à imposer.

Il faudrait simultanément, dans le domaine de l'hygiène et de l'habitat rural, entreprendre un programme coordonné, avec la volonté tenace de le mener à bien, en vue d'assurer la fourniture de l'eau potable aux villages, le comblement des marais, l'édification de logements répondant aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, cependant que la lutte contre les maladies et la vulgarisation de l'hygiène infantile seront ainsi rendues plus efficaces. Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, exigeant des frais considérables, et qui ne saurait être menée à bien que par la collaboration de l'Etat, des provinces et des villages eux-mêmes.

Enfin, l'augmentation de la production agricole et l'extension de la superficie cultivée sont un autre aspect capital de la question, que nous avons déjà traité.

Telle est la tâche immense qui s'impose à l'Egypte moderne.

CHAPITRE VII *

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN ÉGYPTE

Historique.

L'institution et le développement de la propriété individuelle et privée a été un des éléments les plus importants de l'évolution de ce pays au cours du siècle écoulé (1).

Il y a un siècle le cultivateur n'avait aucun droit de propriété sur la terre. S'il était assez sûr qu'aussi longtemps qu'il payait les redevances imposées il n'en serait pas expulsé, c'était cependant là plus un privilège qui pouvait lui être retiré qu'un droit dont il aurait pu légalement se prévaloir. Il ne pouvait ni vendre, ni louer, ni hypothéquer, ni transmettre en succession à ses héritiers la terre qu'il exploitait. Quand un détenteur mourait ou abandonnait sa parcelle, celle-ci revenait derechef à l'État. Dans la plupart des villages, le sol était réparti entre les habitants par le cheikh de la localité. En pratique la coutume voulait que la terre occupée par un cultivateur passât après sa mort à ses fils, mais ceux-ci n'avaient aucun recours légal au cas où le cheikh en décidait autrement. Dans plusieurs localités, notamment en Haute-Égypte, les alentours immédiats du village étaient cultivés en commun, par parcelles qui étaient distribuées chaque année entre les différents cultivateurs.

Les taxes imposées par le Gouvernement étaient fixées globalement par village et la part de chaque cultivateur était déterminée par les autorités locales.

Sous les Mamelouks, la violence et le désordre qui régnaient dans le pays ne se prêtaient guère à l'institution de la propriété privée. La terre était accaparée par ceux qui étaient assez puissants pour la détenir par la force.

Mohamed Ali supprima les pires de ces abus et établit la loi et l'ordre. Il commença par confisquer les biens des Mamelouks et fit dresser, en 1813, le cadastre général de l'Égypte. Il divisa le pays en moudirias, markaz ou kims et nahias. Les terres qui étaient cultivées, ou susceptibles de l'être, il les fit enregistrer au nom des communes et les distribua

(1) A.E. Crouchley: *A century of economic development in Egypt contemporary* No. 182/183 (février-mars 1939).

aux habitants en les inscrivant sur des registres officiels appelés "moukallafas". Les bénéficiaires n'étaient pas cependant propriétaires du fonds : ils n'en avaient que la jouissance et ne pouvaient en disposer ou le transmettre en héritage; ils en payaient toutefois l'impôt (kharadj) et c'est pour cela qu'on appela ces terres "kharadjies".

Mohamed Ali exclut du cadastre les terres incultes, appelées "abandia" (écartées), mais il les concéda, avec liberté d'en disposer par les voies légales, aux hauts fonctionnaires et notables du pays pour être mises en valeur et augmenter ainsi la richesse nationale. Ultérieurement, sous Saïd Pacha, ces propriétaires furent astreints au paiement de la dîme, c'est-à-dire obligés de donner en nature à l'Etat le dixième du produit de leurs terres, lesquelles, pour cette raison, furent alors désignées sous le nom de "ouchouries".

Les bienfaits des réformes de Mohamed Ali furent toutefois restreints jusqu'en 1840 par le système du Monopole, en vertu duquel les cultivateurs étaient obligés de consigner dans les entrepôts du Gouvernement toutes leurs récoltes, à l'exception des produits alimentaires de première nécessité, comme les céréales. La contre-valeur de ces récoltes était fixée d'après des tarifs officiels, bien inférieurs aux prix réels du marché. Ainsi le coton, par exemple, acheté aux cultivateurs aux prix fixe de 5 talaris par cantar était revendu aux négociants étrangers à des prix variant entre 12 et 25 talaris par le Gouvernement qui réalisait ainsi un beau profit.

Outre la quantité de céréales requise pour leur alimentation et leurs emmenagements qu'ils étaient autorisés à conserver, les cultivateurs pouvaient aussi vendre dans les villes le surplus dont ils disposaient, mais seulement après paiement d'un lourd droit d'octroi, qui s'élevait à pas moins de 18 piastres par ardeb.

On conçoit que dans de telles conditions les fellahs ne trouvaient aucun avantage à produire plus que le minimum strictement nécessaire. En fait, nombreux furent ceux qui désertèrent leurs terres. Le gouvernement se vit dans l'obligation de prendre des mesures coercitives pour assurer l'exploitation agricole, au point qu'en 1837 des soldats durent être envoyés dans les champs pour obliger les fellahs à cultiver le coton. Cette situation, on le voit, contraste singulièrement avec l'incessant et patient labeur du cultivateur de nos jours.

L'abolition du système du Monopole en 1840 eut pour résultat de développer l'agriculture, d'accroître la valeur de la terre et de donner

une impulsion rapide aux transactions foncières. Comme il advient souvent en pareil cas la pratique mena à la reconnaissance légale.

A partir de 1846 plusieurs lois successives vinrent sanctionner les transactions qui s'étaient naturellement développées pour la location, la vente, l'hypothèque ou l'héritage de la terre suivant les règles successorales du droit musulman.

Toutes ces dispositions cependant réservaient spécifiquement à l'Etat le droit d'expropriation sans indemnité, le droit de propriété qu'elles conféraient ne s'appliquant qu'aux produits du sol. Ce n'est que vers 1880 que le gouvernement reconnut formellement et définitivement le plein droit de la propriété individuelle de la terre, cependant qu'était supprimée toute distinction entre terres " kharadjies " et " ouchouries."

Entre temps, des règles étaient fixées pour la transcription de la propriété. Au début les transferts étaient effectués oralement et certifiés par témoins ou par le cheikh du village. Plus tard la transcription fut effectuée dans les Tribunaux provinciaux et finalement aux Tribunaux Mixtes après leur création en 1875.

Ainsi donc, le régime de la propriété individuelle et privée ne date guère de plus de 60 ans en Egypte.

Le développement de la propriété rurale.

En ce laps de temps la propriété foncière a connu un essor considérable. Il est probable que le nombre total des propriétaires n'excédait guère un demi-million en 1880. Au recensement de 1897 ils étaient 800-782. Or, en 1937, on en comptait près de 2-500-000. Ainsi donc, en 40 ans, le nombre total de propriétaires a plus que triplé en Egypte.

Une réserve s'impose ici : les chiffres que donnent les statistiques officielles sont en réalité ceux du nombre des cotes immobilières (moukallafa), non du nombre des propriétaires. Or, s'il est vrai qu'une moukallafa appartienne souvent à plusieurs propriétaires, il est non moins certain qu'un propriétaire possède presque toujours plusieurs moukallafas ; de plus, beaucoup de propriétaires (petits ou grands) possèdent des terrains dans plusieurs villages et sont décomptés comme autant de propriétaires différents. De sorte qu'en fait le vrai nombre des propriétaires fonciers est inférieur à celui indiqué par les statistiques.

Quoi qu'il en soit, le nombre des propriétaires fonciers a considérablement augmenté et, trait caractéristique, cette augmentation a intéressé

uniquement les petits propriétaires, ceux de moins de cinq feddans, qui déjà très nombreux en 1897, puisqu'on en comptait 644-066 sur un total de 800-782 propriétaires, soit 80 pour cent, sont passés aujourd'hui à 2-284-613 sur un total de 2-444-181, soit 93,5 pour cent.

A l'augmentation du nombre des petits propriétaires en l'espace de 40 ans a correspondu simultanément une augmentation de l'étendue qu'ils détiennent, mais celle-ci est loin d'avoir revêtu la même importance. En effet, l'étendue possédée par les petits propriétaires était en 1897 de 1-030-463 feddans, sur un total de 5-052-071 feddans appropriés; elle est de nos jours de 1-872-987 feddans, sur un total de 5-831-556 feddans. En 40 ans la superficie détenue par les petits propriétaires a donc augmenté de 840-000 feddans, soit de 83 pour cent, alors que le nombre des petits propriétaires a augmenté de 336 pour cent.

Le résultat de ce décalage est que l'étendue moyenne possédée par chacun d'eux est allée en diminuant: en 1897 les petits propriétaires de moins de cinq feddans possédaient en moyenne 1 feddan et demi (1,58 exactement); aujourd'hui, l'étendue moyenne possédée n'est plus que de 0,82 feddan par tête, ce qui est infime.

Ainsi donc, le développement de la propriété rurale en Egypte a intéressé uniquement la petite propriété, qui est allée en augmentant en nombre mais en diminuant en superficie unitaire, alors que la grande et la moyenne propriété sont demeurées presque inchangées et continuent à détenir de vastes étendues.

La répartition de la propriété rurale.

Quelle est la répartition actuelle de la propriété rurale, du double point de vue de la qualité des propriétaires et de l'étendue possédée?

On classe généralement en Egypte les propriétaires fonciers en trois groupes: on considère que ceux qui possèdent jusqu'à 5 feddans sont les petits propriétaires, ceux qui possèdent de 5 à 50 feddans sont les propriétaires moyens et ceux qui possèdent plus de 50 feddans sont les grands propriétaires. Cette classification est quelque peu arbitraire, car entre 5 et 50 feddans il existe une série de propriétaires moyens distincts, de même qu'entre 50 et 2000 feddans par exemple le type de ce qu'on est convenu d'appeler la grande propriété diffère considérablement. Nous l'adopterons cependant pour la facilité de l'exposé.

Les trois classes de propriétaires fonciers se répartissent comme suit quant au nombre et à l'étendue possédée :

Propriétaires possédant	Nombre de propriétaires	Etendue possédée en feddans	
		Total	Par propriétaire
moins de 5 feddans	2.284.513	1.872.987	0,82
de 5 à 50 feddans	147.109	1.752.119	11,90
au-dessus de 50 feddans ...	12.559	2.206.450	175,69
	2.444.181	5.831.556	

De l'examen de ces statistiques il ressort que les petits propriétaires, ceux possédant moins de 5 feddans, forment en nombre les 93,5 pour cent du total des propriétaires; les propriétaires moyens, possédant de 5 à 50 feddans, ne représentent que les 6 pour cent et les grands propriétaires, possédant plus de 50 feddans, à peine les 0,5 pour cent.

Ainsi donc, quant au nombre, les petits propriétaires forment en Egypte l'immense majorité.

Au point de vue social c'est certainement là un avantage: le petit propriétaire est un élément d'ordre et de stabilité, et sa double qualité de prolétaire et de possédant en fait un trait d'union entre les diverses classes. D'autre part, le nombre énorme et qui va toujours croissant de petits propriétaires marque l'accession à la propriété d'une foule de salariés et, partant, l'amélioration de leur sort. C'est là une conséquence heureuse de l'accroissement de la population, accroissement dont la rapidité n'est pas sans danger puisqu'il tend, comme nous l'avons vu, à se traduire par une pauvreté de plus en plus marquée des classes laborieuses payannes.

Mais la médaille a son revers et ces bienfaits présentent dans le cas spécial de l'Egypte un grave inconvénient.

Cet inconvénient provient du fait que l'accroissement du nombre de propriétaires—il s'agit uniquement des petits—ne s'effectue pas tant

par des gains nouveaux de superficie que par le morcellement de plus en plus grand de celle qu'ils possèdent et qui est déjà unitairement trop minime pour permettre une exploitation rationnelle et assurer les moyens de subsistance à ceux qui la détiennent. Cet émiettement, cette poussière de parcelles, souvent éloignées les unes des autres, rend la culture de plus en plus difficile, ne permet plus au possédant de vivre de son sol et constitue une entrave au progrès technique.

L'accroissement du nombre de petits propriétaires que révèle les statistiques ne constitue donc pas un avantage dans les conditions où il se produit en Egypte puisqu'une trop petite étendue de ce sol est divisée en un trop grand nombre de possédants.

Que voit-on, en effet, si l'on analyse la répartition de la propriété d'après l'étendue possédée ?

On constate que la grande propriété occupe la première place avec les 38 pour cent de cette étendue ; la petite propriété ne vient qu'au second rang avec 32 pour cent, à peu près à égalité avec la moyenne propriété qui occupe 30 pour cent de la superficie agricole. En fait, la moitié du sol est détenue par 1,5 pour cent des propriétaires, l'autre moitié étant partagée entre les 98,5 pour cent restants de propriétaires.

On se trouve ainsi en présence, d'une part de vastes domaines couvrant près des 40 pour cent de la superficie totale appropriée, qui sont détenus par quelques milliers de grands propriétaires (moins de 13-000), d'autre part, sur les 60 pour cent restants du sol, d'une foule de petites parcelles que se partagent près de 2 millions et demi de moyens et petits propriétaires. Parmi ces derniers même, les trois-quarts (1-717-000), possèdent à eux tous 710-000 feddans, soit une moyenne de 10 kizits par personne.

Nous retiendrons de ce qui précède qu'il y a en Egypte une trop grande superficie de terres détenue par les grands propriétaires et une trop petite superficie détenue par les petits propriétaires. L'augmentation du nombre de petits propriétaires est un élément de stabilité sociale, mais cette augmentation se traduit malheureusement par un émiettement croissant de la petite propriété dont les bienfaits dans ces conditions se trouvent compromis.

On peut donc dire que la petite propriété en Egypte souffre d'un morcellement excessif. Si la petite propriété, si le morcellement est un bien, son extrême, l'émiettement, est un mal, surtout lorsque cet émiettement est accompagné, comme c'est le cas en Egypte, d'une dispersion des parcelles, aggravée souvent par des indivisions : les difficultés et les frais d'exploitation sont alors la ruine de la propriété.

Dans d'autres pays, où en certaines régions riches le parcellement est excessif, on a eu recours au remembrement collectif qui est destiné à donner à chaque propriétaire des lots plus homogènes et agglomérés, par échange avec le ou les propriétaires voisins. En pratique cependant cette opération soulève de multiples difficultés et elle se heurte à la résistance des possédants. Dans certains pays (Allemagne, Suède, Danemark, Angleterre) elle est imposée par la loi et sans nul doute qu'en Egypte une loi de ce genre, s'il était possible de la rendre réalisable sans d'insoutenable abus, aurait les plus heureux effets. On pratique parfois ici l'échange amiable, encouragé par la détaxation des droits proportionnels de transmission, mais ce n'est là qu'un palliatif tout à fait insuffisant à la situation actuelle.

Influence des wakfs ahlis sur le morcellement de la terre.

Le parcellement exagéré de la terre qui affecte la petite propriété en Egypte est, dans la presque majorité des cas, de provenance successorale et est dû au grand nombre d'héritiers dans les familles paysannes.

Sur ce phénomène préjudiciable vient se greffer celui de l'accroissement des étendues de terres rendues inaliénables par le régime des wakfs de famille ou wakfs ahlis qui, comme on le sait, sont un genre spécial de biens de main-morte. Ces wakfs paralysent l'exercice de la propriété et de la transmission et parmi d'autres inconvénients perpétuent des indivisions ; ces dernières deviennent telles avec le temps qu'elles aboutissent à l'impossibilité de cultiver normalement.

La recherche de la solution à ce grave problème fait depuis quelques années l'objet des préoccupations des hommes politiques, des économistes et des juristes, qui ont dénoncé les conséquences dangereuses des wakfs ahlis et leurs répercussions néfastes dans le domaine de l'économie et même de la morale publique.

D'après Mohamed Ali Pacha, une des personnalités les plus qualifiées en la matière (1), les constitutions de wakfs, qui avaient pour objet d'assurer le maintien de la propriété, d'en prévenir le gaspillage, la dilapidation ou la perte partielle ou totale, par la mauvaise conduite ou la gestion inconsidérée des héritiers, n'ont généralement pas répondu à l'attente des constituants.

(1) Mohamed Ali Pacha : *Le problème du Wakf* (L'Egypte Contemporaine 1927.)

Personne ne conteste plus aujourd'hui les inconvénients des *wakfs* de famille. Si ce régime subsiste et se développe, c'est sans doute en raison des atténuations préventives qu'il permet d'apporter à la rigueur de la loi musulmane en matière de dévolution successorale. Mais on peut espérer qu'une solution interviendra conciliant cette juste préoccupation avec le souci des règles économiques qui ont fait disparaître partout ailleurs qu'en Egypte l'institution de cette main-morte.

La propriété de l'Etat.

A côté de la propriété privée, dont nous venons de voir les caractéristiques, il y a lieu de dire deux mots de la propriété de l'Etat.

Dans toutes les parties de l'Egypte, mais plus particulièrement dans le nord du Delta, il existe d'immenses étendues de terrains qui appartiennent au gouvernement : un million et demi environ de *feddans* au total dont la majeure partie est inculte, le reste étant soit loué, soit cultivé directement par les Domaines de l'Etat.

Les Domaines de l'Etat ont été constitués à l'origine, en 1878, en garantie d'une dette de 8 millions et demi de livres contractée par le gouvernement égyptien. Ils comportaient 426-000 *feddans* dont la gestion était dévolue à une commission mixte représentant les intérêts des créanciers étrangers. Cette commission resta en fonction jusqu'en 1913, date à laquelle la dette fut amortie. Les domaines furent alors remis au gouvernement qui, par la suite, y rattacha les biens libres de l'Etat. La superficie totale se trouva ainsi portée à 1-470-000 *feddans*.

De cette vaste étendue, 70-000 *feddans* sont cultivés, le reste comprenant soit des terres incultes, soit des terres à moitié défrichées. C'est seulement sur 40-000 *feddans* que l'Administration poursuit la culture directe, dont l'intérêt réside dans le fait que cette culture a pour objet la propagation des types purs des différentes plantes cultivées, et notamment du coton, du blé, du riz, du maïs, dont les semences sont ensuite revendues aux cultivateurs. Répartis en "*teftiches*," dont certains comme celui de Sakha sont des modèles du genre, les Domaines de l'Etat constituent ainsi une immense station de sélection de semences et jouent à ce titre un rôle important dans l'agriculture du pays. Ce sont également autant de fermes modèles où les diverses techniques culturales sont l'objet d'une expérimentation rigoureuse, tandis que l'élevage de son côté est effectué en grand.

Les Domaines de l'Etat poursuivent aussi un autre but important : la mise en valeur des terres incultes, rendue possible à la suite des grands travaux d'irrigation et de drainage dont nous avons précédemment parlé.

A l'heure actuelle, les travaux de défrichement se poursuivent dans trois régions du Delta septentrional : à Serou, en Dakahlieh, près du lac Menzaleh, où 14-100 feddans ont été mis en valeur ; à Kafr-Saad, au nord-est de la Gharbieh, près de Damiette, où les travaux de défrichement ont intéressé 13-350 feddans ; à Dessouk, au nord-ouest de la Gharbieh, où 14-000 feddans ont été ouverts à la culture. Au total 41-450 feddans ont été ainsi amenés au cours des douze dernières années, soit une moyenne de 4-000 feddans par an. C'est là un chiffre bien faible si l'on considère les besoins urgents du pays en nouvelles terres, et il serait à souhaiter qu'il fût alloué des crédits plus importants aux Domaines de l'Etat pour leur permettre de développer leurs travaux de mise en valeur qui présentent un intérêt national de premier ordre.

Des nouvelles terres gagnées à la culture, partie continuera à être exploitée par les Domaines de l'Etat, comme stations de propagation, dans le but d'accroître les quantités de semences sélectionnées mises chaque année à la disposition des agriculteurs et d'améliorer ainsi la production agricole du pays en quantité et qualité ; le reste est destiné à être morcelé et vendu aux petits cultivateurs, avec des facilités de paiement, ce qui favorisera l'accès à la propriété d'une classe rurale particulièrement intéressante.

La propriété des étrangers.

Enfin, on ne saurait passer sous silence la propriété des étrangers dans le domaine rural de l'Egypte. Cette propriété est minime : 425-000 feddans sur un total de 5-800-000, soit à peine 7 pour cent. Elle est, de plus, en régression constante, ayant diminué de près de moitié dans les vingt dernières années.

Ces 425-000 feddans sont détenus par 5-500 propriétaires, mais en fait moins de 1000 d'entre eux possèdent les 90 pour cent de cette superficie (394-000 feddans), ce qui indique que la propriété des étrangers est représentée essentiellement par la grande propriété.

La plupart de ces terres (70 pour cent) sont réparties dans le nord de la Basse-Egypte et sont détenues par des Sociétés foncières agricoles dont l'objet est d'acheter des terres incultes pour les mettre en valeur et les revendre ensuite aux fellahs.

Au contraire des propriétaires égyptiens qui investissent généralement leurs fonds dans des terrains en pleine exploitation avec l'idée de les conserver, les Sociétés agricoles étrangères n'achètent de la terre que pour la revendre après l'avoir améliorée. Elles investissent des capitaux considérables dans leurs entreprises, et si elles attendent une juste rémunération de leurs efforts, ceux-ci s'exercent en définitive pour le bien du pays. Grâce à la puissance de leur action collective, des milliers de feddans ont été gagnés sur les landes salées et sont passés ensuite entre les mains des exploitants égyptiens, généralement des petits et moyens propriétaires qui n'auraient pu autrement les posséder, ne disposant pas des moyens nécessaires pour assurer la tâche considérable que représentent le défrichement et la mise en culture des terres incultes.

L'œuvre des Sociétés foncières, qui constitue au point de vue technique un exemple, est donc éminemment bienfaisante.

La protection de la petite propriété : loi des cinq feddans.

Ayant ainsi passé en revue la répartition de la propriété foncière en Egypte tant du point de vue de l'étendue possédée que de la qualité des propriétaires et ayant aussi montré comment le gouvernement envisageait de favoriser la diffusion de la propriété, en vendant aux petits cultivateurs les terres défrichées du nord du Delta, voyons maintenant rapidement les mesures qui ont été prises pour protéger la petite propriété.

Celle-ci étant considérée comme un sûr garant de l'ordre et un bienfait social, on a cherché un peu partout à la mettre à l'abri des multiples éléments de sa destruction : dette hypothécaire, saisie immobilière, démembrement, etc. On a été ainsi amené dans la plupart des pays à constituer en faveur des travailleurs des campagnes un bien de famille, un "chez soi," un "home," d'où le nom de "homestead," et à le protéger par des dispositions législatives spéciales.

Sous l'impulsion de Lord Kitchener, qui en avait rapporté l'idée du Punjab, l'Egypte a suivi cette voie en promulguant en 1913 la loi dite des cinq feddans, en vertu de laquelle est déclarée insaisissable la propriété des cultivateurs qui ne sont propriétaires que de cinq feddans. Cette insaisissabilité s'étend à l'habitation et à ses dépendances, à deux animaux de trait, et aux instruments aratoires nécessaires à l'exploitation des terres.

La loi des cinq feddans garantit la stabilité de la petite propriété en Egypte en mettant les biens des petits cultivateurs à l'abri des

créanciers, mais, et c'est son autre tranchant, elle prive ces cultivateurs de crédit, puisque l'insaisissabilité de leurs biens leur retire toute garantie, en particulier pour se porter locataires. D'où l'utilité du crédit agricole, surtout vis à vis de cette classe d'exploitants. C'est en leur faveur que le gouvernement a institué en 1931 la Banque du Crédit Agricole dont nous verrons plus loin le rôle considérable qu'elle joue dans l'économie du pays.

Statut juridique et fiscal de la propriété foncière.

La propriété du sol est, comme on le sait, soumise à des mutations entre vifs (ventes, échanges, etc.), à des mutations par décès ou successions, à des apports ou enlèvements par le Nil, à des expropriations pour utilité publique, etc.

Est-il organisé un régime de publicité faisant connaître les événements de la propriété foncière ?

En Egypte, les terres sont inscrites dans un registre appelé "moukallafa" dont chaque folio indique individuellement la nomenclature des biens appartenant à un même propriétaire dans un même village. Dans les comptes ainsi ouverts, les mutations sont enregistrées au fur et à mesure.

Cette moukallafa ou matrice cadastrale a été en réalité créée par l'Etat uniquement à des fins fiscales pour servir de base à la perception de l'impôt foncier. A cet effet le territoire a été divisé, pour chaque village ou zimam, en keds, portant des noms et numéros distincts, et en parcelles désignées par des numéros d'ordre.

Les travaux du cadastre apportent souvent des modifications aux "teklifs," c'est-à-dire à la cote foncière, des contribuables, constatées au moment de l'arpentage, telles que excédents et déficits de superficie, alluvions, érosions, rectifications, etc.

La révision du cadastre a lieu périodiquement, à des intervalles assez éloignés. Le dernier cadastre avait été effectué entre 1901 et 1910. Il est actuellement en voie de révision, depuis 1931, les opérations, très importantes, qu'il comporte, puisqu'il s'agit de lever le plan détaillé de tout le territoire, devant être terminées en 1942.

Impôt foncier.

La propriété rurale est soumise en Egypte, comme dans les autres pays, à un impôt foncier, lequel est payé au moyen d'un "wird,"

confectionné lui-même d'après l'état des biens figurant sur les matrices cadastrales ou *mokallafas*.

Son paiement est réparti au cours de l'année sur plusieurs termes dont les dates et les quotités varient suivant les provinces. Dans la pratique, la majeure partie de l'impôt est réclamée au moment de la récolte du coton.

L'impôt foncier avait été fixé en 1899 pour une période de trente ans. Il avait été déterminé sur la base des 28,64 pour cent de la valeur locative des terres à l'époque, avec toutefois un maximum de P.T. 164 au *feddan*. A l'expiration d'une période de 30 ans, l'impôt foncier devait être remis et faire l'objet d'une nouvelle répartition ou, comme on dit, *péréguation*.

La valeur locative des terres, d'après laquelle il avait été établi, ayant grandement varié depuis 1899, il importait, pour commencer, de déterminer la valeur locative actuelle des terres agricoles. Aussi, dès 1935, un décret-loi est venu régler les modalités de cette estimation, qui a été faite dans tout le pays par des commissions spéciales, sur la base de la moyenne des loyers des dix années précédentes. Ceci fait, une loi récente—la loi No. 113 du 16 octobre 1939—a fixé le nouvel impôt foncier, avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 1939, à 16 pour cent de la valeur locative annuelle des terres ainsi déterminée, sans que le montant de l'impôt puisse excéder P.T. 164 au *feddan* comme précédemment. Cette valeur locative doit faire l'objet d'une révision générale tous les 10 ans.

Le nouvel impôt foncier s'il assure dans certains cas une répartition plus équitable, ne modifie pas en fait la charge fiscale de la propriété foncière, qui reste sensiblement égale à ce qu'elle était sous le régime précédent, l'imposition moyenne unitaire ressortant à environ une livre égyptienne par *feddan*.

La loi de 1939 dispose dans un de ses articles qu'une somme égale au sixième du produit total de l'impôt foncier, soit L.E. 342-000, sera affectée à l'allégement des petits propriétaires agricoles à partir du 1er janvier 1940, cette somme devant être portée au double en 1941. Un projet de loi ultérieur tend à préciser les modalités de l'allégement dont sont appelés à bénéficier les petits propriétaires, la loi entendant sous cette dénomination ceux dont les terres sont grevées d'un impôt ne dépassant pas L.E. 10. Le taux de réduction est fixé selon un système progressif rationnel: il est de 16 pour cent si l'impôt ne dépasse pas une livre, de 10 pour cent si l'impôt est supérieur à une livre

mais ne dépasse pas L.E. 5, de 8 pour cent si l'impôt est supérieur à L.E. 5 mais n'excède pas L.E. 10. A partir de 1941 les taux ci-dessus seront respectivement portés à 30, 20 et 15 pour cent, c'est-à-dire sensiblement doublés.

La difficulté à laquelle se heurte ce projet de loi est l'établissement du montant effectivement payé par un propriétaire donné dans une quantité de moukallafas et de wérds à des noms différents et dont il ne possède e plus souvent que des quotités variables et mal définies.

Quoiqu'il en soit, on estime que cette mesure heureuse intéressera les 97 pour cent des propriétaires ruraux, puisqu'il a été établi que sur un nombre total de 2-400-000 pîas de 1-700-000 (70 pour cent) paient chacun un impôt foncier ne dépassant pas une livre, 578-900 (23,7 pour cent) paient entre une et cinq livres et 85-900 (3,5 pour cent) de L.E. 5 à L.E. 10.

Le produit total de l'impôt foncier s'élève aujourd'hui à environ 5 millions et demi de livres. C'était autrefois la plus importante source des revenus de l'Etat : en 1889 le total des recettes budgétaires était de L.E. 11-200-000 sur lesquelles L.E. 4-594-000, soit les 41 pour cent, représentaient la part de l'impôt foncier. En 1929 le total des recettes budgétaires de l'Etat s'élevait à L.E. 45-500-000 sur lesquelles l'impôt foncier, qui est passé cependant à L.E. 5-500-000, ne représente plus que 12 pour cent.

L'impôt foncier constitue une lourde charge pour la propriété rurale, d'autant plus qu'il s'y ajoute des taxes provinciales (10 à 15 pour cent de l'impôt lui-même) qui en élèvent encore le montant. Mais il y a lieu ici de faire remarquer que le produit de l'impôt foncier est en réalité presque uniquement affecté aux services de l'eau et des routes rurales dont le fellah est l'unique bénéficiaire.

On sait que les besoins de l'Etat ayant considérablement augmenté du fait de l'évolution du pays et des conditions spéciales de l'heure, de nouveaux impôts ont été créés, de nouvelles taxes ont été établies qui visent à frapper les diverses catégories de contribuables et assurer ainsi une répartition plus équitable, entre tous les citoyens, des charges publiques.

CHAPITRE VIII

L'ENTREPRISE AGRICOLE ET LES DIFFÉRENTS MODES DE FAIRE-VALOIR DES TERRES EN ÉGYPTE

Nous avons vu qu'il existait différents types de propriété foncière et qu'en Égypte il était d'usage de considérer comme petite propriété celle dont la superficie n'excède pas cinq feddans et comme grande propriété celle de plus de 50 feddans.

Mais il importe de faire une distinction entre le type de la propriété et le type de la culture c'est-à-dire de l'exploitation à laquelle est soumise cette propriété. Une propriété d'un type donné n'est pas nécessairement soumise au type correspondant de culture. Si une grande propriété est morcelée en plusieurs parties dont chacune est dotée d'une exploitation distincte, on fera, dans ce cas, de la petite culture. Inversement, il peut arriver, sous l'influence de certaines combinaisons, que plusieurs petites propriétés, groupées sous une même direction, soient soumises, par cela même, au régime de la grande culture.

Dans les pays comme l'Angleterre et la France, qui possèdent des zones climatiques et culturelles très différentes les unes des autres, la définition des diverses catégories de propriétés reste encore assez confuse et livrée aux discussions subtiles des économistes. Mais, en Égypte, cette distinction entre l'étendue des cultures et la superficie des propriétés est assez aisée à établir grâce à l'exceptionnelle uniformité des conditions climatiques et culturelles. Il est, en effet, intéressant de constater que dans la Vallée du Nil la petite propriété va de pair avec la petite culture, tandis que la petite culture se retrouve, à quelques exceptions près, dans la grande propriété. Cela revient à dire qu'en Égypte on pratique la petite culture non seulement sur les petites, mais le plus souvent aussi sur les grandes propriétés en pleine exploitation.

Les trois modes classiques de faire-valoir : culture directe par le propriétaire, fermage ou location à prix d'argent, métayage ou location avec partage de fruits, se retrouvent dans ce pays, mais avec des caractéristiques spéciales⁽¹⁾.

(1) Voir l'étude : *Divers modes de faire-valoir des terres en Égypte*, par A. Lambert (L'Égypte Contemporaine, No. 174-177, mars-avril 1938), à laquelle nous avons fait de larges emprunts dans les pages qui suivent de ce chapitre.

I.—CULTURE DIRECTE

La culture directe, c'est-à-dire l'exploitation par le propriétaire lui-même, est de règle dans deux cas principaux :

(a) sur la petite propriété,

(b) sur certaines grandes propriétés, celles qui sont encore sous amélioration ; elle est exceptionnelle sur les autres.

A.—Culture directe sur la petite propriété

La petite propriété est toujours exploitée directement par le fellah-propriétaire.

Celui-ci possède généralement trop peu de terre. Aussi complètera-t-il son exploitation par des terres prises en location, et cela bien souvent au-delà de sa capacité de travail et de paiement.

Avec l'aide de sa famille, sans faire appel à une autre main-d'œuvre, le petit fellah-propriétaire cultivera donc son bien lui-même. Il ne possède le plus souvent qu'une seule bœufesse qui lui fournit le lait de son alimentation et sert aux travaux des champs, une ou deux têtes de moutons et quelques poules. Son matériel est des plus sommaire : une charrue, quelques boeufs et des familles.

Dans quelles conditions travaille-t-il ?

Au point de vue technique son exploitation est rendue difficile du fait du morcellement du sol et de la dispersion des parcelles : un fellah propriétaire de deux à trois feddans doit répartir ses efforts sur 10 à 12 parcelles, quelquefois plus, d'où allées et venues, perte de temps, etc.

Au point de vue économique, le fonds de roulement lui faisant toujours défaut, il est souvent obligé d'avoir recours à des prêteurs et d'engager sa récolte future, quoiqu'il trouve aujourd'hui une aide précieuse sous forme d'avance, de semences et d'engrais auprès de la Banque de Crédit Agricole.

Si, malgré tout, le fellah arrive à subsister, c'est qu'il ne ménage ni son temps ni sa peine, travaillant avec sa famille, se nourrissant avec les produits de sa terre, possédant un bétail dont l'entretien ne lui coûte presque rien.

Quels sont les résultats généraux de l'exploitation en culture directe pratiquée par le petit propriétaire ?

Dans l'ensemble, le fellah est attaché à sa routine et s'il exécute parfaitement ce qu'une tradition agricole millénaire lui a appris, il manque d'adaptation aux nouvelles conditions de production. Ses pratiques culturales laissent souvent à désirer, le travail du sol est incomplet, l'emploi judicieux des engrais organiques et chimiques insuffisant, l'usage des semences sélectionnées loin d'être généralisé. Certes, comme nous l'avons dit, des progrès ont déjà été accomplis, notamment au cours des deux dernières décades. Mais il reste encore beaucoup à faire pour éclairer le fellah dont la lente éducation technique incombe aux pouvoirs publics et aux grands propriétaires.

B. — Culture directe sur les grands domaines.

L'exploitation directe se rencontre aussi, mais dans des conditions absolument différentes, dans les grands domaines, et, parmi ceux-là, en règle générale, dans les grands domaines en voie d'amélioration du nord du Delta.

Dans cette région, quand, à la suite de l'aménagement d'une zone (création d'un nouveau canal, augmentation de la quantité d'eau, creusement d'un drain public), la mise en culture des terres devient possible, ces terres ne sauraient être livrées immédiatement à la culture intensive pratiquée par le fellah comme propriétaire ou fermier. Il faut d'abord effectuer l'équipement intérieur des propriétés : canaux, drains, chemins, bâtiments, ce qui exige l'investissement d'un capital important. Il faut ensuite niveler les terres, de façon à rendre possible la parfaite répartition de l'eau, puis les soumettre à un assolement comportant des lavages répétés et des cultures améliorantes (riz, bersim). Cet assolement peut durer plusieurs années pendant lesquelles le rendement est très faible, d'où la nécessité pour l'exploitant d'investir dans la terre des sommes élevées.

Dans ces conditions, l'exploitation directe par le propriétaire ou un gérant de propriété est la seule possible. Une pareille exploitation doit, en effet, unir à des moyens financiers importants des connaissances techniques sérieuses.

De plus, la continuité dans l'effort y est indispensable. On a vu de grandes propriétés dans le nord du Delta, restées trop peu de temps sous le régime de la culture directe, perdre leurs qualités culturales parce qu'elles avaient été lונées alors que leur mise en état n'était pas terminée.

Cette exploitation des grands domaines du nord du Delta en culture directe est pratiquée surtout par des Sociétés foncières, qui achètent

des terres improductives, les améliorent et les revendent ensuite par parcelles aux propriétaires voisins ou aux fellahs, avec des facilités de paiement. Nous avons dit que ces Sociétés avaient contribué ainsi à la mise en valeur de vastes étendues et à la diffusion de la propriété, pour le plus grand bien du pays.

À part le cas des domaines du nord du Delta—où ce mode d'exploitation s'impose et est de règle—la culture directe de la grande propriété est plutôt exceptionnelle en Égypte, et ce pour deux raisons principales : d'abord parce qu'elle est généralement plus onéreuse que la location, ensuite parce que les grands propriétaires ne disposent généralement pas des capitaux d'exploitation qu'elle nécessite.

Aussi la grande propriété est-elle le plus souvent exploitée par locations parcellaires, et c'est ce qui explique que l'Égypte, qui n'est pas à proprement parler un pays de petite propriété, est, en fait, un pays de petite culture.

Au point de vue social c'est certainement là une situation heureuse, puisqu'ainsi une fraction importante de la population rurale se trouve en mesure d'exercer une activité plus féconde que celle que lui offrirait le salariat auquel elle se trouverait réduite si la culture directe était généralisée sur tous les grands domaines, c'est-à-dire sur près de la moitié de la superficie agricole du pays. Ainsi se trouvent compensés en partie les inconvénients de la répartition défectueuse de la propriété du sol dont nous avons parlé précédemment.

Si, de ce point de vue, la petite culture de la grande propriété est un système favorable, du point de vue technique il n'est pas douteux qu'elle n'offre pas les possibilités de la grande culture directe poursuivie par des propriétaires compétents disposant de moyens suffisants.

Mais la question doit être envisagée sous l'angle économique et lorsque, comme c'est le cas le plus fréquent, la culture directe de la grande propriété apparaît plus onéreuse que la location, elle ne saurait être conseillée.

Certains grands propriétaires éclairés y ont cependant recouru, soit sur la totalité de leur domaine, soit sur une partie seulement. Parfois—notamment en Haute Égypte—ils se réservent d'exploiter par eux-mêmes les superficies cultivées en coton, toutes les autres cultures étant faites par des locataires. Ces propriétaires estiment que les frais supplémentaires qu'ils engagent dans la culture du coton sont largement compensés par les rendements supérieurs qu'ils obtiennent, rendements qui ne pourraient jamais être atteints par les petits locataires, qui n'ont ni une technique aussi poussée ni des moyens financiers comparables.

Mais en règle générale — sauf pour les domaines en amélioration — la grande propriété est amodiée sous forme de location.

II.—LOCATION À PRIX D'ARGENT

La location à prix d'argent est le mode de faire-valoir le plus répandu en Egypte pour la moyenne et la grande propriété.

C'est la prise à bail par le fellah, pour un terme variable mais généralement court (une année ou au maximum une rotation d'assolement, 2 à 3 ans), d'une partie plus ou moins réduite d'un domaine, moyennant une redevance fixe en argent payée au propriétaire.

Ce procédé diffère des deux systèmes fondamentaux d'amodiation que l'on rencontre dans les autres pays : le fermage et le métayage.

Le fermage, tel qu'on l'entend généralement ailleurs, est la prise à bail à long terme par une sorte d'entrepreneur (fermier) d'un domaine entier moyennant une redevance fixe en argent payée annuellement au propriétaire. Le fermier se substitue donc en quelque sorte à ce dernier pendant la durée de son bail. Le propriétaire ne possède plus qu'un droit de contrôle bien vague sur son tenancier qui est, en fait, libre de son exploitation.

Quant au métayage c'est, comme on le sait, un partage à fruits entre le propriétaire et le cultivateur. Ce dernier, au lieu de devoir une somme d'argent fixée d'avance comme dans le fermage, doit acquitter une certaine quantité de produits en nature, variable avec les récoltes. En conséquence, le propriétaire qui donne ses terres à bail à métairie doit continuer à vivre sur ses domaines pour en surveiller l'exploitation et les diverses opérations de la culture. Quant à l'étendue de la métairie, elle se règle sur la surface que peut normalement cultiver une famille de cultivateurs sans faire appel à la main-d'œuvre rémunérée, tout au moins sur une grande échelle.

Il apparaît donc que la location telle qu'elle est pratiquée en Egypte se rattache au métayage, surtout par la faible étendue du fonds loué, et au fermage par la redevance en argent payée par le locataire au propriétaire, mais elle constitue en fait un régime cultural bien défini spécial à ce pays.

Grâce à la location, la grande propriété est généralement soumise à la petite culture tout comme la petite propriété. Le locataire se trouve ainsi dans des conditions culturales presque identiques à celles que nous avons déjà mentionnées à propos du fellah petit propriétaire : soit qu'il habite l'exbah que le propriétaire du domaine met d'ordinaire

à la disposition des fellahs et de leurs familles, soit que la proximité de la propriété lui permette d'habiter dans son propre village, le locataire est astreint à fournir son bétail, ses instruments aratoires, le plus souvent aussi ses engrais et ses semences. C'est lui-même, aidé des siens, qui fournit le travail, car il n'a recours à la main-d'œuvre rémunérée que dans des cas très exceptionnels.

Rien donc ne semble différencier à première vue le travail du fellah locataire de celui du fellah propriétaire. Mais en réalité alors que le fellah propriétaire est attaché à son sol et cherche, malgré son insuffisance technique, à le cultiver dans les meilleures conditions, ce même fellah comme locataire n'a plus qu'un seul souci : retirer du sol loué le maximum de produits avec le minimum de travail et de dépenses. Cette préoccupation s'aggrave encore de ce fait que le taux des loyers est toujours excessif.

Est-ce à dire que la location doit être condamnée ? Certes non. La location présente même des avantages culturels qu'il paraît difficile d'obtenir du fellah qui cultive directement sa terre. En effet, le propriétaire d'un domaine peut exercer sa gestion effective sur les terres détenues par ses locataires, il lui est loisible d'imposer dans ses contrats de location des clauses sur l'assolement à suivre, sur la qualité des semences et les quantités d'engrais à employer, il peut assurer une distribution équitable et judicieuse de l'eau d'irrigation, bref exercer une influence salutaire sur les méthodes culturales de ses tenanciers. D'autre part, il se charge généralement de la conversion en argent de la plus importante des récoltes : le coton et en obtient des prix meilleurs que ceux auxquels pourrait prétendre un petit cultivateur.

Si certains grands propriétaires font des efforts louables en ce sens, trop nombreux malheureusement sont ceux qui se désintéressent de leur terre, l'abandonnent au gré du fellah, et n'ont d'autre souci que d'encaisser leurs loyers.

Le système de location présente dans son application diverses modalités.

Location générale.

Il arrive parfois que de grands propriétaires ruraux ne peuvent résister à l'attrait des villes ou que, pour des raisons diverses, ils ne peuvent obtenir des garanties sérieuses leur permettant de louer leurs terres aux petits cultivateurs. Ils louent alors en bloc leur domaine pour des périodes de deux, trois ou cinq ans, à des sortes de locataires généraux

qui les sous-louent à leur tour aux fellahs, à des conditions souvent moindres, sans se préoccuper autrement des intérêts vitaux de la propriété. Et ce sol, qui devrait à peine nourrir deux maîtres, arrive de la sorte à en nourrir trois.

Ce procédé, contraire à toute saine exploitation, est heureusement assez rare.

Location parcellaire directe.

En règle générale, c'est la location parcellaire et directe aux petits cultivateurs qui est pratiquée sur les grandes et moyennes propriétés.

Le propriétaire loue sa terre à de petits locataires par parcelles de 1 à 10 feddans, la moyenne étant de 4 à 6 feddans. Comme nous l'avons dit déjà, ces locataires sont le plus souvent des petits propriétaires de la région qui ne possèdent pas une superficie suffisante pour leur permettre de subsister.

La durée de la location est toujours limitée à l'année agricole, qui commence le 1er novembre et se termine le 31 octobre.

Un grand domaine est ainsi partagé pour les besoins de la culture en une série de petites exploitations, la direction supérieure étant, en principe, assurée par le propriétaire qui doit régler certaines questions d'ordre général telles que la distribution de l'eau, le creusement et l'entretien des canaux d'irrigation et de drainage, etc. Mais, le plus souvent, le grand propriétaire égyptien ne réside pas sur sa terre et se fait représenter sur place par un chef de culture qui est en relation directe avec les locataires, et son intervention dans la gestion effective du domaine se borne à l'encaissement des loyers.

Location par culture.

A côté de ce procédé de location par surface et par année, un autre procédé consiste à louer par culture, le locataire prenant la terre seulement pour la durée d'une culture déterminée, à des taux qui diffèrent évidemment mais qui sont le plus élevés pour le coton.

Ce procédé de location permet au propriétaire de surveiller de plus près ses locataires, de les obliger à hâter la récolte pour ne pas gêner le locataire suivant, d'exiger le paiement de son dû après chaque récolte. Il lui permet aussi d'adapter à chaque parcelle de terre un prix de location correspondant plus exactement à sa qualité que dans le premier procédé.

Le petit locataire étant généralement dépourvu de tout capital d'exploitation, ne possédant qu'un matériel agricole très restreint, la seule

garantie réelle du bailleur est représentée par les récoltes de ses locataires. S'il en laisse la libre disposition à ceux qui lui ont réglé le montant total de leur loyer avant l'enlèvement de la récolte, ce cas est exceptionnel ; le plus souvent c'est le propriétaire lui-même qui fait procéder à la récolte sous sa surveillance ; il emmagasine les produits dans des locaux qui lui appartiennent, procède ensuite à leur vente et se paie sur le prix ; le surplus est remis au locataire. La surveillance des récoltes et l'encaissement des fermages est une des occupations les plus absorbantes des propriétaires ou de leurs gérants.

Le contrat de location consenti par le propriétaire stipule généralement le paiement en argent : par exemple L.E. 7, 10, 12 par feddan et par an, le taux étant fixé d'après les prix des produits de l'année agricole précédente. Ce taux est établi de telle façon qu'en définitive la récolte du coton entière revienne au propriétaire, de même qu'une partie de la récolte de blé. Si les prix se maintiennent le règlement se fait suivant les prévisions. Mais que les prix baissent et le propriétaire se saisira des récoltes de coton et de blé et essaiera d'encaisser le surplus sur les autres cultures, sur le maïs notamment, laissant le fellah dépourvu de tout et ayant peiné pour rien.

On voit les inconvénients de ce système pour la classe des petits locataires qui forment l'armature économique de l'agriculture égyptienne.

Paiement en nature.

Tant que les produits agricoles ont eu des cours relativement stables l'inconvénient n'était pas majeur, sinon celui d'un taux excessif en lui-même, et il n'était pas question d'un autre mode de paiement. Mais depuis un certain nombre d'années les fluctuations des prix des produits agricoles, et notamment les baisses des prix du coton, ont mis en fin d'année les locataires dans l'impossibilité de régler un loyer qui avait été établi à l'origine d'après des cours plus élevés.

Devant cet état de choses, nombreux sont les locataires et propriétaires qui, d'un commun accord, sont revenus à l'ancien procédé de paiement en nature, qui offre des avantages incontestables pour les deux parties.

Une terre déterminée donne des rendements moyens bien connus du propriétaire et du locataire ; en s'engageant à payer au propriétaire des quantités fixes de produits : coton, blé par exemple, le locataire n'a plus à compter avec des variations des cours de bourse, sur lesquels il ne peut rien, mais seulement sur les aléas résultant de la culture elle-même qu'il peut dans une certaine mesure éviter ou atténuer.

En pratique, la plupart du temps le paiement est stipulé uniquement en coton qui est le produit ayant le plus de valeur, mais c'est là une erreur et il est préférable que le locataire puisse se libérer en répartissant le montant de sa location sur les autres produits de sa culture.

Ce mode de location par paiement en nature ne présente pas de difficultés pratiques pour le propriétaire puisque celui-ci, presque toujours obligé de mettre la main sur la récolte de ses locataires, est équipé en conséquence. C'est en fait une combinaison du fermage et du métayage.

Bail à échelle.

Une autre modalité du système de location, qui est toujours une location à prix d'argent mais qui, dans ses effets, se rattache au paiement en nature, est le bail à échelle.

Dans ce procédé, la location est fixée à un chiffre de base qui est lié au cours du plus important produit agricole, le coton, et variant comme lui : ainsi la location sera fixée à L. E. 8 le feddan pour un cours du coton de L. E. 3 le cantar ; si, à la récolte, ce cours varie, le taux de location variera en plus ou en moins proportionnellement aux variations des cours du coton.

Ce procédé, s'il présente l'inconvénient de faire dépendre la location de la valeur d'un seul produit, est cependant préférable à la location à taux fixe qui constitue pour le locataire comme aussi pour le propriétaire, un risque constant et devient la source de mécontentements et de mésestimes.

Taux locatifs.

Que la location se fasse à prix d'argent fixe ou à prix d'argent variable selon les cours du coton, qu'elle prévoit le paiement en nature soit en totalité soit en partie, le taux est conditionné d'une part par la productivité de la terre, comme il est évident, d'autre part par les prix des produits agricoles et notamment du coton qui forme le pivot de toute l'économie rurale de l'Égypte.

Pour une même terre le taux de location est donc susceptible de varier selon les années. En fait on a assisté au cours des 10 ou 12 dernières années à des variations, qui sont allées du simple au double. Ainsi dans la région sud du Delta le taux locatif qui était, pour de bonnes terres, de L. E. 10 à 11 le feddan en 1928 est tombé à L. E. 5 en 1932, année de forte crise, pour s'établir en 1939 à 8 ou 9 livres environ.

En Haute-Egypte les terres de première ordre de la région de Minia qui se louaient jusqu'à 18 livres le feddan en 1928 ne trouvaient preneur qu'à 8 ou 9 livres en 1932, leur taux locatif actuel étant de L. E. 10 à 12.

III.—MÉTAYAGE.

À côté de la culture directe et de la location, avec ses diverses variantes, on pratique aussi en Egypte le métayage proprement dit qui est l'association de deux personnes pour la culture du sol avec partage de fruits.

C'est un mode d'exploitation peu fréquent, en usage surtout dans les terres moyennes et médiocres, dans les régions où la population agricole manque de moyens (nord du Delta et zones limitrophes du désert).

Le métayage se rapproche de la location avec partage de fruits, mais il s'en distingue par le fait qu'aucun paiement en argent n'est prévu ; il implique par ailleurs une association plus intime entre le propriétaire et le cultivateur lui-même.

Les modalités du contrat de métayage sont nombreuses et le partage des récoltes se fait en proportions différentes, selon les apports respectifs du propriétaire et du métayer. Si le propriétaire apporte seulement le capital foncier, c'est-à-dire la terre, et le métayer tout le reste, y compris son travail, le partage s'effectue par moitié. Si le propriétaire apporte outre le capital foncier, le bétail, les semences, les engrais, tandis que le métayer n'apporte que son travail, ce dernier n'a droit qu'au cinquième des produits. Le plus souvent le propriétaire apporte le capital foncier et donne en plus les semences, le métayer apportant son travail, celui de son bétail et les engrais : il a droit alors au 2/5 de la récolte du coton (le propriétaire prenant les 3/5) et à la moitié des autres récoltes.

Certains propriétaires pratiquent le métayage pour une seule culture, celle du riz qui nécessite beaucoup de main-d'œuvre pour l'arrachage des mauvaises herbes, le repiquage des plants avortés et l'irrigation. Le propriétaire apporte la semence, et le partage de la récolte se fait en général par moitié, pour encourager le métayer à donner beaucoup de soins à la plante.

Conclusions.

Après avoir passé en revue les divers modes d'exploitation du sol, on peut se demander si l'un d'entre eux est supérieur aux autres.

C'est là une question qui ne saurait être tranchée d'une façon absolue car elle dépend de facteurs différents selon les cas. Mais, dans tous les cas, le meilleur mode d'exploitation est celui qui assure le bénéfice le plus élevé, sans nuire à l'état de la terre.

En théorie, la culture directe est considérée comme le régime agricole le plus perfectionné car, comme on l'a dit, " ce système réunit à la fois dans les mêmes mains le capital foncier et le capital d'exploitation ; il permet d'administrer le domaine dans les meilleures conditions d'économie, tout en encourageant le propriétaire à allier à la prudence une certaine hardiesse dans la conception de ses méthodes culturales."

Si la culture directe est la seule méthode applicable aux défrichements et à l'aménagement initial des terres, si sur les grands domaines, effectuée comme il convient, elle est sans aucun doute génératrice de progrès technique et à ce titre désirable, elle ne saurait cependant se concilier avec toutes les situations économiques. A part le cas particulier des terres nouvellement améliorées du nord du Delta, où elle s'impose pour des raisons techniques et où elle est de règle, la culture directe sur les grands domaines est généralement plus onéreuse en Egypte que la location, et son adoption est souvent malaisée : la situation personnelle du propriétaire, sa capacité financière le forcent généralement à recourir à l'amodiation.

Par contre, la culture directe est de règle sur la petite propriété. petite propriété et culture directe étant, en principe, le plus beau régime cultural que l'on puisse souhaiter. C'est la meilleure arme que la terre nourricière oppose à son exploitation ontrancière et à son épuisement par la culture intensive. Mais nous avons vu ce qu'il fallait entendre en Egypte par petite propriété : son morcellement excessif d'une part, les pratiques routinières des fellahs d'autre part, sont une entrave au progrès technique et diminuent les avantages généraux de ce régime, quoique les efforts déployés par les autorités aient commencé à ouvrir au petit fellah la voie des méthodes modernes, comme le prouvent les rendements supérieurs obtenus aujourd'hui.

La grande propriété qui couvre près de la moitié de la terre d'Egypte est dans la plupart des cas, avons-nous dit, exploitée par locations parcelaires, c'est-à-dire en fait soumise à la petite culture. Les mêmes inconvénients d'ordre technique de cette petite culture se retrouvent donc ici, mais à un moindre degré que sur la petite propriété, car la location de la grande propriété est susceptible d'offrir des avantages qu'il est difficile d'obtenir du fellah qui cultive directement sa propriété. A la

condition toutefois que le propriétaire lui-même exerce sa surveillance et sa gestion effective sur les terres détenues par ses locataires. Nous avons dit que trop nombreux étaient ceux qui se désintéressaient de leur domaine, qui pratiquaient l'absentéisme et qui n'avaient d'autre préoccupation que d'encaisser leurs loyers, coûte que coûte.

Aussi le système de location qui, dans son principe, répond aux exigences économiques et culturelles du pays, présente dans son application de graves lacunes. C'est aux grands propriétaires à les combler : d'abord en n'exigeant pas des taux excessifs de leurs locataires, et à cet égard le contrat prévoyant un paiement en nature est à substituer au contrat à prix d'argent qui laisse le cultivateur à la merci des cours de la Bourse sur lesquels il ne peut rien ; ensuite en guidant, dirigeant les travaux culturels de leurs locataires, en veillant ainsi constamment à la bonne exploitation et à la sauvegarde de leur patrimoine.

C'est seulement à ce prix qu'on écartera l'un des plus sérieux dangers menaçant toute propriété soumise à un système quelconque d'amodiation : l'exploitation abusive et inconsidérée des tenanciers.

Les grands propriétaires égyptiens ont là une mission à remplir, dans leur intérêt particulier comme dans l'intérêt général du pays.

CHAPITRE IX

LA VALEUR DU SOL ET SON REVENU EN ÉGYPTE

On sait qu'il existe une classification traditionnelle des capitaux en Agriculture et que, d'après la notion de mobilité, on distingue le capital foncier et le capital d'exploitation.

Le capital foncier c'est d'abord et essentiellement la terre elle-même et on y ajoute les capitaux qui font corps avec le sol, tels que bâtiments, réseaux d'irrigation et de drainage, dans certaines régions le défrichement initial.

Le capital d'exploitation est l'élément vivifiant qui va s'appliquer au capital foncier et permettre la mise en valeur de celui-ci. Il est commode de le diviser en capital mobilier qui est constitué du cheptel et du matériel agricole, et en capital circulant ou fonds de roulement qui est l'ensemble des sommes nécessaires pour faire face aux dépenses courantes : salaires, achats de semences et d'engrais, nourriture des animaux, etc.

Dans une ferme exploitée par le propriétaire, c'est-à-dire dans le faire-valoir direct, le capital foncier et le capital d'exploitation sont réunis sur la même tête.

Dans le métayage, le capital foncier ainsi qu'une partie du capital d'exploitation sont au propriétaire, l'autre partie du capital d'exploitation appartenant au métayer.

Dans le fermage, enfin, le capital foncier et le capital d'exploitation sont nettement séparés : le premier est au propriétaire, le second au fermier.

Ceci dans les pays d'Europe. Mais en Egypte, où le mode de faire-valoir le plus courant est la petite location à prix d'argent et où le fellah-locataire ne dispose pas des moyens du fermier étranger, le locataire est souvent obligé de faire appel à l'aide financière du propriétaire, lequel doit donc disposer d'un certain capital d'exploitation même quand il ne fait pas de culture directe.

Proportion entre le capital foncier et le capital d'exploitation.

Entre le capital foncier, qui est la matière sur laquelle on travaille, et le capital d'exploitation qui est la matière avec laquelle on travaille, il doit exister un rapport, une relation définie.

Ce rapport varie avec le type de la culture, le capital d'exploitation étant d'autant plus élevé que la culture est plus intensive. De nos jours dans la plupart des pays avancés, le matériel agricole a pris une extension que nul ne prévoyait jadis, l'emploi des engrais chimiques s'est partout généralisé, les cheptels ont augmenté en importance et en valeur, les salaires se sont accrus. Sous l'empire de ces causes multiples, le capital d'exploitation a suivi sans arrêt une marche ascendante. Déjà en 1914 il atteignait, dans beaucoup de contrées, la moitié de la valeur du capital foncier. Actuellement il dépasse dans certaines régions le capital foncier lui-même. Ainsi en France un domaine dont le fonds correspond à un capital foncier de 3000 francs l'hectare exige souvent, pour sa mise en valeur normale, un capital d'exploitation de 3000 à 4000 francs. Mais ce sont là des cas de culture industrielle particulièrement intensive, et on admet en principe, en Economie Rurale, que le capital d'exploitation doit s'établir entre $1/5$ et $1/3$ de la valeur du sol.

En Egypte cette idée de la proportion à respecter entre le capital foncier et le capital d'exploitation est le plus souvent perdue de vue, on fait la notion même du capital d'exploitation échapper à la masse : un particulier désirant acquérir un domaine immobilisera tout ou la

majorité partie de son avoir disponible dans l'achat de la terre, sans réserver la part nécessaire à l'exploitation de cette terre. C'est une des raisons pour lesquelles la plupart des propriétaires fonciers, ne disposant plus du capital d'exploitation requis, se voient dans la nécessité de recourir à la location.

Sans entrer dans les détails, disons, pour fixer les idées, qu'en Égypte le capital d'exploitation nécessaire pour exploiter un domaine en culture directe est d'environ 20 livres au feddân.

Un particulier disposant, par exemple, de L.É. 10.000 ne devra pas donc acheter 100 feddâns à L.É. 100 l'un, s'il désire les exploiter en culture directe, mais seulement 80 feddâns environ qui lui coûteront L.É. 8.000 et réserver L.É. 1.600 à 2.000 soit L.É. 20 environ par feddân, pour le capital d'exploitation nécessaire à cette culture directe.

Il va de soi que si ce même propriétaire a en vue d'amodier son domaine en location, le capital d'exploitation requis sera beaucoup moins important, mais là encore il devra, le plus souvent, faire à ses fellâhs-locataires des avances de semences et d'engrais, prévoir le paiement de l'impôt foncier, et disposer par conséquent d'un capital d'exploitation qu'on pourrait qualifier d'indirect, certes beaucoup moins important que pour la culture directe, mais cependant nécessaire. Il est difficile de chiffrer ce capital qui varie selon les cas, mais nous croyons cependant que L.É. 5 au feddân constitue une moyenne.

L'insuffisance notoire des fonds de roulement des locataires comme des propriétaires est sans doute le plus grand mal dont souffre la terre d'Égypte. Dans un pays fertile où la brièveté des cultures permet au capital d'exploitation de jouer son rôle en peu de mois, il est inconcevable que le minimum de fonds de roulement indispensable fasse presque toujours défaut. D'où le besoin d'un crédit agricole développé.

Rémunération du capital foncier et du capital d'exploitation.

Le capital foncier et le capital d'exploitation, tels que nous venons de les distinguer, vont avoir droit à une rémunération. La rémunération du capital est l'intérêt qu'on en tire. Cet intérêt ne sera pas identique pour le capital d'exploitation et le capital foncier et il ne doit pas l'être. En effet, en règle générale, quand un capital est exposé il demande une rémunération plus forte que le capital à l'abri des risques.

Or, en agriculture, le capital foncier a pour lui la sécurité et devra se contenter d'un taux de rémunération plus faible que le capital d'exploitation, lequel connaît des risques qui peuvent être soit de nature

technique (diminution des rendements par suite d'attaques de parasites par exemple), soit de nature économique (baisse des prix des produits agricoles).

Le revenu du capital foncier ou rente foncière — qui correspond au prix de la location sous déduction de l'impôt — est rarement supérieur à 5 pour cent en Europe, et s'établit généralement à 3 pour cent.

Le revenu du capital d'exploitation qui correspond en principe au bénéfice du fermier atteint des chiffres beaucoup plus élevés. En Europe il est normalement de 10 à 12 pour cent. Dans une culture prospère il peut s'élever à 15 pour cent, et même dans certains cas à 20 et 25 pour cent.

Mais en Egypte, la situation est tout autre du fait que l'exploitant, c'est-à-dire le petit locataire, est le plus souvent dépourvu du capital d'exploitation qui est presque entièrement fourni par le propriétaire lui-même : celui-ci en faisant les avances pour les semences, les engrais et les façons culturales, joue le rôle d'exploitant et se croit alors justifié à exiger des taux excessifs de location qui englobent sinon la totalité, tout au moins la plus grande partie du profit qui devrait revenir à ses petits fermiers. Ces derniers, en fin de compte, n'ont d'autre bénéfice que celui des salaires qu'ils auraient encaissé comme simples ouvriers.

M. Minot, dans une remarquable étude publiée il y a dix ans, ⁽¹⁾ établissait, sur la base de calculs précis, que la rente foncière moyenne de tout le domaine rural de l'Egypte s'élevait à P.T. 713 au feddan, alors que le profit revenant à l'exploitant c'est-à-dire la rémunération de son petit capital d'exploitation et surtout de son travail était seulement de P.T. 260 au feddan. Si ces chiffres, qui étaient basés sur les cours de 1928, ne s'appliquent pas de nos jours, s'ils ne représentent pas des valeurs absolues, leur rapport, leur valeur relative, persiste.

Alors donc que dans les autres pays, comme en France, le revenu du capital foncier — la rente de 5 pour cent — est environ trois fois moins élevé que le revenu du capital d'exploitation — le bénéfice du fermier de 15 pour cent — en Egypte il apparaît que c'est l'inverse : le revenu du capital foncier est près de trois fois plus élevé que le revenu du capital d'exploitation.

⁽¹⁾ E. Minot : *Essai sur le revenu agricole de l'Egypte*. (L'Egypte Contemporaine, No. 128, novembre 1929).

Mais, encore une fois, capital foncier et capital d'exploitation ont ici des frontières imprécises de fait que le propriétaire réunit le plus souvent les deux et qu'il profite de cette situation pour exiger, par des taux locatifs élevés, une rémunération excessive, tout au moins du second, absorbant ainsi une part considérable du profit qui devrait normalement revenir au locataire pour son œuvre de production. Nous touchons ici au problème complexe des taux de location.

Cette situation est certainement préjudiciable à une bonne organisation économique et agricole. Il importe en effet que l'exploitant ait une marge de bénéfice entre le produit net de sa récolte et la valeur locative; c'est l'existence de cette marge qui peut assurer une certaine stabilité à la rente, et c'est l'espoir de l'augmenter qui incitera le locataire à mieux cultiver et à ménager la terre, comme le dit très justement M. Mimosi.

Ratification de la valeur foncière des terres agricoles.

Comment évaluer une terre cultivée ? La méthode la plus courante consiste à déterminer la valeur des revenus agricoles et à en faire la capitalisation.

Soit, par exemple, deux feddans d'une bonne terre type de la Moyenne-Egypte, produisant 6 cantars de coton Ashmouni, 8 ardebs de blé, 10 ardebs de maïs par feddan. Cette terre est soumise à l'assolement biennal courant, c'est-à-dire qu'un feddan sera cultivé en coton, l'autre en blé et bersim, à raison de 2/3 de blé et 1/3 de bersim, le maïs enfin couvrant ultérieurement dans l'année la sole chétoui de blé et bersim réunis, soit un feddan.

On cherchera d'abord à déterminer le revenu net de la terre en calculant le revenu brut sur la base des rendements et des prix moyens des produits agricoles et en déduisant du chiffre obtenu les frais de culture et autres.

Ainsi, dans le cas choisi, nos deux feddans produiront dans l'année:

Revenu brut :	P.T.
1 feddan de coton, soit 6 cantars à P.T. 325 le cantar	1.950
$\frac{2}{3}$ blé, soit 5 $\frac{1}{3}$ ardebs à P.T. 135 l'ardeb	715
$\frac{1}{3}$ bersim, évalué à P.T.	300
1 maïs, soit 10 ardebs à P.T. 80	800
Soit au total, sur deux feddans...	<u>3.765</u>

A déduire :

frais cultureux		P.T.
1 feddan de coton	...	750
$\frac{2}{3}$ " " blé	...	300
$\frac{1}{3}$ " " bersim	...	65
1 " " maïs	...	400
frais généraux, impôts, etc., sur 2 feddans...		450
		<u>1.965</u>

Donnant un revenu net de P.T. 3765—1965 = 1800 pour deux feddans, soit P.T. 900 par feddan.

Ceci fait, il s'agit d'appliquer à ce revenu net un taux de capitalisation pour déterminer le capital, c'est-à-dire la valeur de la terre, susceptible de produire un tel revenu.

Il y a lieu à cet égard de tenir compte de trois considérations générales :

- (1) le taux du revenu payé au capital ;
- (2) la somme de travail personnel à fournir ;
- (3) la marge d'augmentation dont est susceptible le capital.

Ces trois considérations interviennent dans tout placement de quelque nature que ce soit. Il est évident que la personne plaçant son argent dans une affaire de tout repos, sans qu'elle ait jamais à s'en occuper, et dans l'espoir d'encaisser un revenu toujours égal à lui-même, se contentera d'un taux faible.

Ainsi, sur le marché local des valeurs, les titres de premier ordre de quelque origine qu'ils soient, commerciaux ou industriels, paient au plus 5 pour cent au capital quand ils offrent toute tranquillité et toute sécurité. Leur valeur intrinsèque est à peu près fixe.

Assimilons la terre, qui est également un titre de propriété, à ces valeurs financières. Peut-on lui appliquer ce même taux de 5 pour cent ? Il semble que non, car aussi parfaite que soit une terre elle exige toujours une petite somme de travail personnel ou directement rétribué ; de plus, en tant que titre, elle est moins facilement négociable.

Il apparaît donc juste de dire que si une excellente valeur financière se capitalise en Egypte à un taux maximum de 5 pour cent, une terre aussi bonne soit-elle, doit se capitaliser aux environs de 6 pour cent, cette marge de 1 pour cent représentant le petit travail personnel à fournir et la difficulté éventuelle, légère mais existante, de la négocier.

Lorsque les terres sont moins bonnes, que la somme de travail personnel à fournir est plus considérable, que le rendement est plus variable, que la densité de la population est plus faible, il y a un aléa dans le revenu dont il faut tenir compte. Le taux de capitalisation dans de tels cas sera plus élevé, $6\frac{1}{2}$, 7 pour cent ou plus, comme par exemple pour les terres du nord du Delta ou encore celles des provinces éloignées de Kena et d'Assouan moins convoitées par les propriétaires fonciers. On peut dire en d'autres termes et en règle générale que le propriétaire demande à son capital un rendement d'autant moins élevé qu'il l'investit dans de meilleures terres. C'est ce qu'un grand propriétaire égyptien, feu Badraoui Pacha Achour, exprimait par cette réflexion : " Les terres moyennes rapportent plus que les bonnes ; c'est avec elles que j'ai fait ma fortune ".

Reprenant le cas envisagé tout à l'heure d'une terre produisant un revenu net de P.T. 900 par feddan et supposant que cette terre se trouve dans des conditions techniques et économiques moyennes qui permettent de lui appliquer le taux de capitalisation de 6 pour cent, la valeur de cette terre ressortirait, sur la base de son revenu net de P.T. 900 et de ce taux de 6 pour cent, à L.E. 150 le feddan.

Tel est le mécanisme de l'évaluation d'un fonds rural. Il est évident qu'en pratique l'évaluation de chaque domaine requiert l'étude de plusieurs facteurs qui peuvent faire varier les chiffres dans une certaine mesure.

Variation de la valeur foncière.

Le calcul que nous avons indiqué ci-dessus montre que le prix de la terre est lié à celui des produits agricoles. Cependant l'amplitude des variations de la valeur foncière est loin d'être aussi importante que l'amplitude des variations de la valeur vénale des produits agricoles. En fait parmi ces produits le coton est le seul susceptible d'exercer une influence marquée sur les recettes de l'agriculture, et par répercussion sur la valeur du sol. Pour les autres cultures, sur une assez longue période, les variations de cours sont de même sens et de même ordre pour les dépenses et les recettes : d'une manière générale si les prix montent les frais montent aussi et vice-versa. C'est-à-dire que, pour une variation même notable des cours des produits autres que le coton, la situation de l'agriculture n'est pas beaucoup modifiée. Au surplus ces variations de cours sont infiniment moins importantes que dans le cas du coton. Pour celui-ci un simple calcul montre qu'une variation de

3 talaris par cantar—qui n'est pas rare—affecte la rente et le profit de l'agriculture de plus de trois millions et demi de livres pour une récolte de 9 millions de cantars. Ainsi se trouve vérifié l'aphorisme suivant lequel le bénéfice agricole ne dépend que de la valeur de la récolte cotonnière.

Par ailleurs, il apparaît que les cours du coton, lorsqu'ils se maintiennent à un certain niveau durant quelques années, influencent les salaires, lesquels à leur tour influencent jusqu'à un certain point les prix des céréales, du maïs notamment, qui sont plus demandées lorsque les salaires sont plus élevés et vice-versa. On voit la complexité de la situation.

Est-ce à dire cependant que le lien entre le prix du coton et la valeur du sol soit tel que les variations de l'un se répercutent immédiatement sur l'autre ? Certes non. De tels effets ne peuvent se manifester et revêtir un caractère général qu'à la longue, sur une période de quelques années et encore sont-ils amortis lorsque'il y a baisse par d'autres facteurs qui assurent un caractère de stabilité plus marqué à la valeur foncière.

Cependant si l'on considère une longue période, les 40 dernières années par exemple, et si l'on fait abstraction des fluctuations passagères, dues aux crises comme en 1930 ou aux "booms" comme en 1929, on constate que la terre d'Egypte a bénéficié d'une plus-value générale énorme, bien supérieure à la plus-value de la récolte cotonnière. Deux causes principales sont intervenues : d'une part, la transformation et l'amélioration des conditions d'irrigation et de drainage dont le résultat a été d'accroître la capacité productive de la terre ; d'autre part, l'augmentation considérable de la population dont le résultat a été d'accroître la demande dont cette terre est l'objet.

La valeur de la récolte cotonnière varie grandement d'une année à l'autre, comme il résulte des chiffres suivants :

Année	Production	Valeur	Année	Production	Valeur
	cantars	L.E.		cantars	L.E.
1900-1901	5.435.000	17.503.000	1935-1936	8.535.000	27.349.000
1913-1914	7.664.000	33.827.000	1936-1937	9.107.000	31.393.000
1919-1920	5.512.000	107.037.000	1937-1938	11.000.000	27.610.000
1925-1926	7.905.000	54.508.000	1938-1939	8.340.000	21.220.000
1931-1932	6.337.000	15.768.000			

La valeur moyenne des trois dernières récoltes s'établit à 27 millions de livres, contre les 17 millions de 1900, soit une plus-value moyenne de 60 pour cent en 40 ans.

Or la plus-value de la terre a été de beaucoup supérieure. Il est difficile de la chiffrer exactement étant donné qu'elle a varié selon les régions, mais sans aucun doute la valeur du sol en Égypte a plus que doublé, et davantage même dans certains cas, au cours des 40 dernières années, et ce pour les deux raisons : technique (irrigation) et démographique (population), que nous avons signalées. C'est surtout entre 1900 et 1912 que cette augmentation s'est manifestée.

La richesse foncière et le revenu agricole de l'Égypte.

Des économistes distingués ont essayé de chiffrer la valeur du domaine foncier rural de l'Égypte ainsi que la valeur de son revenu agricole. C'est là une tâche extrêmement ardue, car de multiples éléments doivent être pris en considération.

Trois méthodes se présentent pour procéder à l'évaluation de la richesse foncière : évaluer la valeur des revenus agricoles et en faire la capitalisation ; utiliser l'impôt foncier qui est censé être proportionnel à ce revenu ; tenter une évaluation directe.

En partant de ce dernier procédé, M. Minost^(*) évaluait il y a une dizaine d'années la valeur du domaine foncier de l'Égypte entre 539 millions (évaluation pessimiste) et 672 millions de livres (évaluation optimiste), correspondant, dans le premier cas, à une valeur moyenne du feddan de L.E. 97 et dans le second cas de L.E. 121.

L'évaluation dite optimiste, soit une valeur globale de 672 millions de livres et une valeur unitaire moyenne du feddan de L.E. 121, paraît se rapprocher davantage de la réalité.

Ces données qui datent d'une dizaine d'années ne correspondent sans doute plus exactement à la situation actuelle, mais les chiffres ci-dessus indiquent néanmoins un ordre de grandeur qui valait d'être mentionné.

On s'est également attaché à déterminer le revenu agricole de l'Égypte. En 1930 M. Minost, procédant avec la plus grande minutie et faisant intervenir les multiples éléments en cause, a tout d'abord déterminé la

(*) E. Minost : *Essai sur la richesse foncière de l'Égypte* (L'Égypte Contemporaine No. 121 avril 1930.)

valeur de la production végétale, qu'il a chiffré, sur la base des prix alors en vigueur, à 102 millions de livres.

Il a ensuite calculé les dépenses de l'Agriculture autres que les frais de main-d'œuvre (semences, engrais, combustibles, renouvellement et entretien du matériel, achat d'animaux, entretien des canaux, impôts, divers), dépenses qu'il a estimées à L.E. 20 millions.

Ces L.E. 20 millions déduites de la valeur de la production végétale (L.E. 102 millions) laissent un rendement net de L.E. 82 millions, ce chiffre représentant la somme que, toutes dépenses payées, l'agriculture égyptienne met à la disposition des individus.

Il s'agissait de répartir ensuite cette valeur de L.E. 82 millions entre les diverses catégories de personnes intervenant dans la production. En théorie, la répartition doit s'effectuer entre l'ouvrier qui fournit son travail, l'exploitant qui dirige et assume les risques, le propriétaire qui fournit la terre, la rémunération de chaque catégorie étant respectivement le salaire, le profit, la rente. Mais en Egypte la plus grande confusion règne entre les catégories de ceux qui vivent de la terre. Tel petit propriétaire qui exploite lui-même émarge à la fois aux trois rubriques : rémunération de la main-d'œuvre, profit et rente. Tel grand propriétaire qui exploite lui-même son domaine doit toucher et sa rente et son profit. Tel petit locataire devra recevoir et la rémunération de son travail manuel et son profit. Enfin, dans le cas du métayage, le propriétaire et le locataire partagent le profit et la rente.

« Il y a plus : souvent le travail manuel sera payé en tout ou en partie par l'abandon temporaire de quelques kirsats sur lesquels l'ouvrier agricole pourra cultiver quelques céréales pour sa nourriture, quelque hersem pour sa gamousse. Souvent aussi, la location sera fictive, le propriétaire se substituant au locataire au moment de la vente de la récolte. »

Dans ces conditions, la détermination exacte de la part représentant la rente foncière proprement dite et de la part représentant le profit, c'est-à-dire la rémunération de la propriété et de l'exploitation, était des plus difficiles à faire. Cependant, sur la base de calculs compliqués, M. Minot est arrivé à chiffrer à L.E. 38.400.000 la rente foncière proprement dite revenant au propriétaire, qui ressort dans ces conditions à P.T. 713 au feddan, et à L.E. 14.000.000 le profit revenant à l'exploitant, qui ressort dans ces conditions à P.T. 260 au feddan, comme nous l'avons déjà indiqué.

On pourrait reprendre sur une autre base les chiffres donnés par M. Minost, pour déterminer le pourcentage du revenu net par rapport au revenu brut de la production agricole de l'Égypte, et ce comme suit :

Valeur de la production agricole	L.E. 102 millions
Dépenses (a) main-d'œuvre L.E. 30 millions.	
(b) toutes les autres L.E. 20 millions...	L.E. 50 ..
Revenu agricole net	L.E. 52 ..

Ce qui indiquerait qu'à l'époque le pourcentage du revenu net sur le revenu brut était de l'ordre de 50 pour cent.

Mais ces chiffres sont basés sur les prix des produits agricoles en 1928, lesquels, notamment en ce qui concerne le coton, étaient bien supérieurs aux prix moyens de nos jours.

Une estimation ultérieure, faite par M. Avigdor, sur la base de la production et des prix de 1933, établissait la valeur de la production agricole à 51 millions de livres, les dépenses à 29 millions et, partant, le revenu net à 22 millions, chiffre considérablement inférieur aux 52 millions déterminés par M. Minost.

On pourrait se demander s'il existe entre le revenu net et le revenu brut un rapport qui demeure assez constant dans le temps, malgré les variations de l'un et de l'autre.

D'après les études effectuées à ce sujet, notamment par l'économiste égyptien Hamed el Sayed Azmi,⁽¹⁾ le revenu net ressortirait en moyenne à 30 pour cent du revenu brut, les dépenses figurant pour environ 70 pour cent. Ces pourcentages varieraient dans le temps mais dans d'assez étroites limites qui ne seraient pas supérieures à 3 ou 4 pour cent en plus ou en moins.

De même, la valeur locative au foddan représenterait d'une manière assez constante les 45 pour cent de son revenu brut, et elle varierait donc comme ce revenu qui est lui-même fonction des prix des produits agricoles.

Quant à l'incidence de l'impôt foncier sur le revenu net, l'économiste égyptien note que si l'impôt seul représente environ 30 pour cent du revenu net, l'ensemble des taxes et impôts divers qui frappent la terre

(1) Hamed el Sayed Azmi: *A study of agricultural revenue in Egypt, rental value of agricultural land and the present incidence of the land tax.* (L'Égypte Contemporaine No. 152 décembre 1934.)

forme un pourcentage sensiblement plus élevé: 40 à 45 pour cent, ce qui est considérable. Or, du fait de l'endettement de la plupart des propriétaires (grands et moyens), la majeure partie du solde restant du revenu net est consacrée au paiement d'intérêts, d'amortissements ou de remboursements ne laissant ainsi qu'une petite marge de bénéfices. Il y a là une situation des plus regrettables qui affecte nombre de propriétaires fonciers, responsables d'ailleurs eux-mêmes de cet état de chose.

Tel est, brièvement dressé, le bilan économique de l'agriculture égyptienne.

Forte valeur de la terre, justifiée par sa productivité et la demande dont elle est l'objet de la part d'une population croissante, autrement dit capital foncier élevé en regard d'un capital d'exploitation relativement minime, et qui n'est pas apporté généralement par l'exploitant mais par le propriétaire foncier lui-même. Difficulté, partant, de distinguer la rente c'est-à-dire la rémunération du capital foncier, du profit c'est-à-dire de la rémunération du capital d'exploitation, mais en tout état de cause taux de location certainement excessifs ne laissant pas à l'exploitant une marge de bénéfice suffisante entre le produit net qu'il réalise et le loyer qu'il doit payer. Difficulté de remédier à cet état de choses inhérent à la structure de l'économie rurale égyptienne, mais l'accroissement de la production combiné avec la compression des prix de revient—qui pourraient être obtenus par une meilleure technique—sont susceptibles de rendre plus profitable et d'asseoir sur des bases plus saines l'agriculture de ce pays.

CHAPITRE X

LE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE ET LE CRÉDIT AGRICOLE EN EGYPTE.

On sait que les crédits à l'agriculture sont de deux types: crédit à long terme ou crédit hypothécaire, qui n'est consenti qu'au propriétaire de l'immeuble contre une garantie immobilière, et crédit à terme moyen ou crédit agricole, consenti à l'exploitant pour les besoins courants de son exploitation contre des garanties mobilières (récoltes, bétail, outillage de la ferme).

Avant de passer brièvement en revue les caractéristiques de l'un et de l'autre en Egypte, il n'est pas sans intérêt de souligner deux aspects généraux de la question du crédit dans ce pays.⁽¹⁾

C'est d'abord la faiblesse de l'épargne rurale en argent qui est due essentiellement à la pauvreté de la plus grande partie de la population, les fellahs, mais qui a aussi pour cause le goût qu'ont en commun les humbles et les riches pour les fêtes fastueuses : mariages ou cérémonies familiales dévorent en un jour les maigres économies des uns ou absorbent une partie du revenu annuel des autres. Les membres des classes moyennes, qui théoriquement peuvent épargner, sont peu nombreux ici. Les rares épargnants des diverses classes, surtout maintenant que la bijouterie d'or-massif fait défaut, immobilisent leur pécule en bétail ou en terres.

C'est ensuite, et en quelque sorte par voie de conséquence, une demande de crédit considérable. Autant le paysan d'Europe répugne à s'endetter autant l'Égyptien, à quelque milieu qu'il appartienne, hésite peu à le faire. Le fellah emprunte pour acheter de la terre pour acheter des bestiaux, des semences et des engrais ; il emprunte pour payer les frais de ses récoltes ; il est, on le sait, presque toujours endetté vis-à-vis de son propriétaire. Le citadin de son côté, fortuné ou non, emprunte sans compter pour des motifs divers, personnel du haut en bas de l'échelle sociale n'ayant l'impression que du poids des dettes puissent être un signe ou une cause de gêne. Et rares sont ceux qui ont le souci des échéances. Lorsque le créancier, à bout de patience, de démarches, de délais, en vient aux poursuites, si le débiteur fait effort pour s'acquitter, c'est le plus souvent grâce à un nouvel emprunt.

Il va de soi qu'un tel état de choses, un semblable état d'esprit sont des plus regrettables à tous les points de vue.

Épargne peu développée, très forte demande de crédit : résultat, si l'on ne pouvait compter que sur les disponibilités d'origine locale le crédit serait hors de prix en Egypte. Fort heureusement les capitaux étrangers, auxquels le pays s'est toujours montré accueillant, venaient jusqu'à ces derniers temps porter à la situation. On estime que les capitaux étrangers travaillant dans l'économie égyptienne se montent à plus de 200 millions de livres (si l'on tient compte des réserves des

(1) E. JAMES : *L'organisation du crédit en Egypte*. (*L'Egypte Contemporaine* Nos. 155-157 novembre-décembre 1939)

sociétés qui dépassent souvent leurs capitaux), non compris les titres de la Compagnie du Canal de Suez qui représentent à eux seuls 240 millions de livres.

Crédit Hypothécaire.

Le crédit hypothécaire est particulièrement utile dans un pays jeune, surpeuplé et encore pauvre en liquidités comme celui-ci et, en fait, son action a été féconde sur le développement agricole et économique de l'Egypte au cours des 50 dernières années.

Son organisation rationnelle date de la fondation du *Crédit Foncier Egyptien* en 1880. Jusqu'alors la situation du crédit était chaotique et instable, tandis que l'absence d'une législation appropriée plaçait les cultivateurs entre les mains insatiables des usuriers, ce qui amenait des expropriations sans fin. Le Crédit Foncier devait faire couler, pour aider le propriétaire agricole comme le propriétaire urbain, un flot ininterrompu de crédit à des taux d'intérêt qui étaient inconnus auparavant en Egypte.

Le montant total des prêts qu'il a consentis depuis sa fondation atteint aujourd'hui le chiffre formidable de 105 millions de livres égyptiennes. Sur cette somme le Crédit Foncier a recouvré près de L.E. 90 millions, de sorte que le reliquat actuel de la dette hypothécaire égyptienne vis-à-vis de cet établissement est de L.E. 15 millions environ, dont près de 12 millions sont des prêts ruraux, les prêts urbains en ce pays agricole étant forcément moins importants.

Ces prêts ne sont pas à très long terme : ils ne dépassent guère dix ans pour les prêts urbains ; l'amortissement des autres doit être assuré entre 10 et 50 ans ; en fait, le Crédit Foncier préfère ne pas traiter pour plus de 20 à 25 ans, les intérêts à payer pour de plus longues durées et les modifications qui surviennent toujours dans l'assiette de la propriété (défaut de purge des hypothèques dans la législation égyptienne) rendant les termes éloignés dommageables aux deux parties.

Les prêts sont amortissables par annuités, chaque annuité comprenant un intérêt, à taux variable mais dont la moyenne reste voisine de 6 pour cent, puis une fraction de remboursement en capital plus ou moins élevée. Sauf pour les courts termes où l'annuité peut être égale à 10 ou 12 pour cent du montant du prêt, en général elle ne dépasse guère 8,5 à 9 pour cent. C'est là, certes, un chiffre encore élevé, mais à ce prix la dette se trouve finalement éteinte, tandis que, pour des taux analogues, les prêts unis en laissent intact l'écrasant fardeau.

Le remboursement par anticipation est toujours admis, moyennant un préavis et une légère indemnité de remboursement.

Le Crédit Foncier ne prête d'ailleurs qu'à certaines conditions forcément prudentes. Il ne prête jamais moins de 400 livres; d'après ses statuts il ne doit jamais prêter plus de 60 pour cent de la valeur de l'immeuble hypothéqué, mais en fait il n'atteint presque jamais ce maximum calculé d'ailleurs sur la base d'une évaluation prudente dite "hypothécaire". Actuellement l'avance sur les meilleures terres ne dépasse pas 40 livres par faddan. Avant d'accorder un prêt, il procède toujours à une expertise, dont les frais sont à la charge de l'emprunteur, même si le prêt ensuite n'a pas lieu. En ville, il ne prend d'hypothèque que sur les immeubles récents et assurés contre l'incendie.

Bien entendu il ne prête que sur hypothèque de premier rang.

En somme, les conditions auxquelles prête le Crédit Foncier sont saines, son bas taux d'intérêt l'obligeant à se montrer assez strict en principe, tout en restant compréhensif de la bonne foi et bienveillant pour les efforts sincères du débiteur. Il en résulte que sur le marché de l'hypothèque le Crédit Foncier Egyptien s'est assuré non seulement les meilleurs gages mais aussi les meilleurs clients.

Le rôle bienfaisant de cette institution a été considérable sur l'économie agricole du pays, surtout si l'on songe que le Gouvernement, sauf ces dernières années, ne s'était guère préoccupé d'appuyer financièrement les cultivateurs, trop longtemps abandonnés sans aucune aide. C'est pour beaucoup grâce aux capitaux fournis par le Crédit Foncier que l'agriculture égyptienne a pu se développer et résister aux graves crises qui l'ont mise plusieurs fois en péril au cours du demi-siècle écoulé.

Certes les avances hypothécaires ont donné lieu à des abus qui n'étaient pas le fait du créancier. Parfois elles ont été utilisées par leurs bénéficiaires non pas comme il était convenu à l'acquisition ou à l'aménagement de domaines, mais à des dépenses somptuaires diverses ou pire, des spéculations hasardeuses. Ces exceptions fâcheuses ont eu sur le capital avancé un effet destructif dont les emprunteurs doivent seuls porter la responsabilité.

La *Land Bank of Egypt*, fondée en 1905 avec des capitaux français, belges et égyptiens, est un autre important établissement de crédit hypothécaire dont l'activité est limitée essentiellement à des hypothèques rurales, principalement dans le Delta. Ses prêts sont d'un montant bien inférieur à ceux du Crédit Foncier (4½ millions de livres).

A côté de ces deux établissements principaux, il existait autrefois l'Agricultural Bank of Egypt qui avait été créée en 1902 en vue de distribuer du crédit à long ou à moyen terme aux petits agriculteurs. Sa présence semblait très utile, puisque le Crédit Foncier Egyptien se consacrait principalement aux hypothèques au-dessus de L.E. 400-500 et ne pouvait donc rendre service directement aux humbles fellahs. Ses affaires prospérèrent et elle a rendu des services considérables dans la lutte contre l'usure dans les campagnes. Malheureusement en 1913 la loi des 5 feddans y vint mettre un terme. Aujourd'hui cette banque a disparu, ses créances lui ayant été rachetées par le Gouvernement.

De même, le Mortgage Company of Egypt, dont le sort était lié à celui de l'Agricultural Bank, est aujourd'hui liquidée.

On ne saurait, par contre, trop souligner l'importance croissante que prend sur le marché hypothécaire un organisme d'Etat, le *Crédit Hypothécaire Agricole d'Egypte*.

Dépendant à l'origine du Crédit Agricole d'Egypte, dont il constituait une section virtuelle, il fonctionne depuis 1937 comme un organisme indépendant. Alimenté exclusivement par des fonds d'Etat, il a été créé pour étendre le bénéfice du crédit hypothécaire aux petits propriétaires avec lesquels les banques privées ne traitent pas. Affranchi des effets de la loi des cinq feddans, il ne consent des prêts qu'aux propriétaires payant moins de L.E. 50 d'impôt, le montant de l'hypothèque devant être inférieur à L.E. 1500.

Jusqu'à ce jour il a consenti 2900 prêts pour un montant total de L.E. 527-000.

Endettement hypothécaire de l'Egypte.

Les dettes hypothécaires qui grèvent la propriété rurale égyptienne sont évaluées à 35 millions de livres. Elles porteraient sur 844-000 feddans environ, soit 15,6 pour cent de la superficie cultivée.

Par rapport à l'ensemble de la fortune immobilière du pays, cette dette paraît au premier abord moins importante que la dette hypothécaire de bien d'autres pays. Sans être écrasante, sa quotité moyenne par rapport à la surface hypothéquée est cependant assez lourde pour avoir finalement requis l'attention des pouvoirs publics.

Contractée durant les années de prospérité, la hausse des prix qui s'est manifestée depuis la crise de 1930 la faisait peser d'un poids trop lourd sur les cultivateurs. Pour empêcher que la crise ne provoquât des expropriations en masse avec les bouleversements sociaux qui en

découlent, le Gouvernement par des accords successifs, depuis 1933, avec les banques hypothécaires obtint de celles-ci qu'elles renoncent à exproprier les débiteurs en retard, qu'elles étendent sur de plus longues périodes le remboursement des dettes et qu'elles en abaissent en même temps le taux d'intérêt.

Les arrangements complexes intervenus ont représenté certains sacrifices pour l'État, qui s'est subrogé au créancier primitif, mais de plus importants encore pour les banques.

De nouveaux accords sont en bonne voie pour régler le sort des créances hypothécaires de second rang, sans cependant qu'il ait été possible d'aboutir à une solution générale, prompte et satisfaisant toutes les parties.

Dans l'ensemble ces accords étaient nécessaires et ont permis de parer à une situation qui pouvait devenir critique pour tout le pays. Mais la succession de plusieurs accords de plus en plus libéraux pour les débiteurs a eu le fâcheux résultat de faire naître parai plusieurs d'entre eux l'espoir que de nouvelles conditions seront imposées par l'État aux banques qui allégeront encore le poids de leurs dettes. Forts de cet espoir, ils ont négligé le paiement de leurs annuités, ce qui a amené les banques, pour se couvrir contre ce risque supplémentaire, à mesurer plus sévèrement leur crédit qu'auparavant.

Le Crédit Agricole.

Pour faire face aux besoins de sa culture et pour financer sa récolte de façon à en assurer l'écoulement dans les meilleures conditions, le cultivateur jusqu'à ces dernières années n'avait d'autre ressource que de recourir à l'usurier. Le crédit agricole proprement dit n'existait pas.

C'est que l'organisation de ce genre de crédit, qui est toujours difficile, se heurtait en Egypte à des difficultés plus grandes encore, parce que les fellahs n'ayant pas de disponibilités à confier à des caisses de crédit mutuel et n'ayant aucune habitude de l'union, les formules mutualistes utilisées en Europe ne pouvaient l'être ici. D'autre part, il fallait compter avec les difficultés et les aléas des remboursements par une innombrable clientèle de petits cultivateurs sur laquelle les moyens d'action demeurent inopérants. Il importait donc de créer une institution spéciale pourvue de vastes moyens et surtout lui donner le prestige de la force gouvernementale en faisant effectuer par les "sarrafs" (percepteurs) le recouvrement des créances et de leurs intérêts, au même

titre que les impôts fonciers. C'est la solution qu'adopta le Gouvernement en fondant en 1931 le *Crédit Agricole d'Egypte*.

Le capital initial du *Crédit Agricole d'Egypte*, dont la moitié a été fournie par l'Etat et l'autre souscrite par les établissements bancaires du pays, était de un million de livres; mais le Gouvernement a déjà mis à sa disposition des avances qui s'élèvent actuellement à environ 4 millions de livres et qui sont faites au taux réduit de 2½ pour cent.

L'Etat a garanti à tous les actionnaires un dividende de 5 pour cent, mais contrôle de façon très rigoureuse la gestion de la Société.

Cette banque répondait à un besoin tellement grand, son développement a été tellement rapide, l'ampleur de ses opérations tellement considérable, que le *Crédit Agricole d'Egypte* peut être regardé aujourd'hui comme un des piliers de la structure économique du pays.

Ses principales opérations sont, par ordre d'importance :

(1) La vente à terme des semences et engrais à tous les cultivateurs indistinctement et aux sociétés coopératives.

La valeur de ces avances, qui sont garanties par le droit de privilège, s'est élevée en 1939 à L.E. 1.693.716. La distribution des engrais à elle seule a représenté 239.000 tonnes, soit 50 pour cent environ du total des engrais consommés dans le pays.

(2) Les avances sur gages de produits agricoles accordées aux petits cultivateurs et aux sociétés coopératives.

Elles comprennent d'une part les avances sur le coton, qui se sont élevées en 1939 à L.E. 824.739 sur gage de 407.648 cantars; d'autre part les avances sur les autres produits qui se sont élevées en 1939 à L.E. 2.435.385 sur gage de 2.202.728 ardabs. L'entreposage de ces divers produits est effectué dans non moins de 500 "choumas" ou dépôts à ciel ouvert répartis sur tout le territoire.

(3) Les avances pour frais de culture et de récolte.

Ces avances sont accordées aux petits et moyens cultivateurs pour les cultures de coton, de blé, de canne à sucre, de riz, d'œignons, d'arachides et les vergers, ainsi qu'aux sociétés coopératives pour l'achat de combustibles, l'emballage et l'exportation des fruits, la fourniture de sacs et les frais de transport des œignons.

Elles se sont élevées en 1939 à L.E. 1.009.047

(4) Les avances à terme ne dépassant pas 10 ans, qui sont d'un montant sensiblement inférieur et qui sont allouées aux sociétés coopératives et aux petits propriétaires pour l'achat de bestiaux et de machines agricoles, pour l'amélioration des terrains, etc.

Au total, les opérations effectuées par le Crédit Agricole d'Égypte en 1939 ont représenté une valeur de plus de 5 millions de livres.

L'aide fournie par cette institution aux cultivateurs ne se limite pas à faciliter les phases de la seule production, mais aussi à assurer l'écoulement de cette production à l'époque propice et aux prix les meilleurs. A cet égard le montant des avances consenties par la Banque contre le gage des récoltes joue un rôle très important. Ces avances sont substantielles; ainsi en 1939 la banque les a portées à 80-85 pour cent du prix en ce qui concerne le coton. Pour les céréales, le blé notamment, le montant des avances fixé avant saison constitue un régulateur des prix.

Enfin, le financement des sociétés coopératives en vue de leur développement est un des buts du Crédit Agricole. Ces sociétés de leur côté, répondant à la sollicitude dont elles sont l'objet, s'adressent de plus en plus à cette institution pour tous leurs besoins de semences, d'engrais et autres: sur les 795 sociétés coopératives du pays, plus de la moitié ont des rapports avec la Banque, les opérations effectuées ayant représenté une valeur de L.E. 949.000 en 1939. Cette collaboration harmonieuse est des plus encourageante.

Il serait à souhaiter que le Crédit Agricole devint de plus en plus la banque des coopératives qui, gagnant en nombre et en effectif, seraient le meilleur et le plus souple des intermédiaires entre l'établissement de crédit et le cultivateur qu'elles contribuent à séduire économiquement et même moralement en lui révélant les bienfaits de la solidarité.

IV.—LES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE EGYPTIENNE

CHAPITRE XI

LE COTON

Le rôle joué par le coton dans le développement de l'Egypte.

Comme on l'a dit, (1) " l'introduction de la culture du coton dans la Vallée du Nil est, pour l'Egypte, un fait comparable à l'avènement de la grande industrie en Europe. Elle a façonné l'Egypte moderne en influençant sa croissance ethnographique, sa structure sociale, son développement économique et financier, et même son évolution culturelle

" Sans la réussite du coton, l'Egypte aurait sans doute restée un pays purement agricole, riche grâce à la fertilité de son sol, mais probablement replié sur lui-même. Le coton l'a entraînée dans le tourbillon de la vie économique contemporaine dont elle a connu les moments exaltants comme les vicissitudes déprimantes ; il lui a créé des besoins en même temps qu'il lui donnait les moyens de les satisfaire ; il l'a promue sur le plan de l'économie internationale où elle a pris conscience de son autonomie.

" L'accroissement de la population de l'Egypte qui est passé de 2 millions 500.000 habitants en 1800 à 16 millions de nos jours est dû certes à bien des facteurs. Mais le plus important est l'extension de la culture du coton. Tandis que celle-ci exigeait une main-d'œuvre plus considérable, elle fournissait en même temps les moyens de satisfaire à ses besoins accrus. Résultat à la fois paradoxal et logique : paradoxal puisque c'est en donnant une importance relativement moindre

(1) E. Moutet : *La situation économique de l'Egypte et le coton* (La Revue d'Egypte économique et financière, 26 janvier 1936).

à ses cultures vivrières que l'Égypte a pu vivre plus intensivement ; logique, cependant, puisque la culture du coton lui permettait de tirer de son sol le maximum de valeur, et partant, un surplus échangeable.

" La structure sociale se trouva également influencée par l'avènement du textile roi. D'un côté, la réalisation de la récolte implique toute une organisation commerciale, financière et administrative, qui a nécessité la constitution d'une classe spécialisée dans ces travaux. D'un autre côté, les chances d'enrichissement qu'offre parfois une bonne récolte bien payée a permis à de simples locataires de devenir propriétaires, et à de petits propriétaires d'agrandir leurs domaines. À côté du régime de grande propriété qui a continué à exister, s'est développée une classe de petits et moyens propriétaires, éminemment propre d'ailleurs à la culture du coton. Et même, les exigences de cette culture sont telles qu'elles ont favorisé le développement du régime de la location au détriment de l'exploitation directe, impliquant la main-d'œuvre salariée. Ainsi à tous les degrés, progression dans la dignité du travail, intérêt plus grand porté par le travailleur rural à sa culture. Et ceci explique peut-être que, de l'avis des meilleurs agronomes, le fellah égyptien n'ait rien à apprendre des cultivateurs des pays les plus évolués quand il s'agit de la culture du coton. En tous cas, une classe sociale agricole s'est formée, qui, en dépit des grandes différences qui peuvent exister dans l'importance des fortunes, a une communauté d'intérêts et un égal souci de la prospérité générale du pays. Et de cette classe une élite s'est dégagée qui aspire à une plus haute culture.

" Au point de vue économique, la vente de la récolte de coton donne à l'Égypte de forts moyens d'achat sur l'étranger. Et c'est par ce processus que l'Égypte a pu prendre place parmi les nations contemporaines. Privée de bois, de houille, de métal, elle aurait été condamnée à poursuivre une existence médiévale si elle n'avait trouvé le moyen d'offrir aux puissances industrielles le textile dont elles ont besoin."

Ainsi le coton a joué un rôle déterminant dans le développement de l'Égypte moderne.

La place du coton dans l'économie de l'Égypte.

Quelle est la place qu'il occupe dans l'économie de ce pays ?

Cette place est capitale.

D'abord du fait de la valeur de la récolte cotonnière (fibre et graine) qui est considérable, bien qu'elle varie beaucoup d'une année à l'autre

selon les cours : 27 millions de livres en moyenne pour les trois dernières années :

QUANTITÉ ET VALEUR DE LA RÉCOLTE COTONNIÈRE ÉGYPTIENNE

	Superficie	Coton	Graines	Valeur du coton	Valeur de la graine	Valeur totale
	faddans	cantars	ardsba	L.E.	L.E.	L.E.
1934-1935 ...	1.732.000	7.535.000	5.690.000	20.022.000	3.391.000	23.413.000
1935-1936 ...	1.669.000	8.025.000	6.350.000	23.266.000	4.083.000	27.349.000
1936-1937 ...	1.716.000	9.167.000	6.843.000	28.138.000	5.205.000	31.333.000
1937-1938 ...	1.978.000	11.000.000	7.325.000	23.713.000	3.897.000	27.610.000
1938-1939 ...	1.784.000	8.340.000	6.641.000	17.813.000	3.607.000	21.220.000

Étendue et surtout parce que le coton constitue le principal produit d'exportation du pays : bon an mal an, il représente à lui seul, en effet, 75 pour cent de la valeur des exportations. Autrement dit, c'est de la réalisation de la récolte cotonnière que le pays tire le plus clair de ses revenus.

Le tableau suivant des exportations égyptiennes est significatif à cet égard :

EXPORTATIONS ÉGYPTIENNES (en Livres égyptiennes)

	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
Coton	23.988.000	25.417.000	30.260.000	24.262.000	22.052.000
Graines de coton	1.605.000	1.962.000	2.159.000	1.882.000	1.352.000
Huile de graine de coton	260.000	356.000	383.000	153.000	286.000
Tourteaux	792.000	712.000	872.000	981.000	804.000
Légumes, fruits, etc. ...	1.538.000	1.383.000	3.001.000	2.544.000	2.398.000
Métaux précieux et miné- raux	1.267.000	53.000	1.338.000	656.000	1.691.000
Autres produits	2.673.000	2.638.000	3.333.000	2.754.000	2.829.000
TOTAL	32.249.000	33.118.000	41.346.000	33.872.000	31.442.000

On voit tous les dangers de cette situation : que la récolte cotonnière soit abondante dans les grands pays producteurs, que l'industrie textile se demande faute de débouchés assurés comme cela peut résulter d'une guerre, d'une crise financière et voilà la demande tarie, le prix en baisse, l'exploitant égyptien réduit à une maigre rentrée et le pays en général considérablement appauvri.

" Certes, d'autres pays connaissent le même problème : la France, l'Italie et l'Espagne pour la production vinicole, les Etats-Unis eux-mêmes pour le coton, le Brésil pour le café. Mais alors que pour ces pays ce n'est qu'une partie du territoire qui est affectée, ici c'est le pays tout entier. De plus, ailleurs, il existe un marché intérieur qui peut jouer le rôle de volant dans la marche de la machine économique. Ici point. De tous les pays producteurs de matières premières, l'Egypte est sûrement le plus vulnérable. Une baisse dans le prix du vin affecte une partie du territoire français, italien ou espagnol, alors que la prospérité peut régner dans le reste du pays ; une baisse dans le prix du café affecte une partie importante du Brésil, mais non pas tout le pays ; une baisse dans le prix du coton affecte une partie des Etats-Unis, une partie de l'Inde Anglaise, mais elle atteint toute l'Egypte.

" Dans ces conditions et alors que le prix du coton est sujet à variations sensibles, comment se fait-il que l'Egypte continue à lier son sort à celui de ce seul produit ?

" C'est que l'uniformité du sol et du climat lui interdit de varier ses cultures, et si elle lutte avec succès, malgré des années dévastatrices, c'est qu'elle est peuplée par une race apte à réduire ses besoins à un niveau tel qu'aucun paysan au monde ne peut la suivre dans cette voie.

" La nourriture du fellah est tirée de son sol, son logement est bâti avec la terre qu'il cultive, il ne se chauffe pas, il n'a pas besoin de chauffage et son vêtement est extrêmement modeste. Dans ces conditions, le paysan égyptien, le fellah peut continuer à cultiver du coton, alors que le prix de vente du produit se rapproche et parfois tombe au-dessous du prix de revient". (1)

Certes des efforts ont été déployés au cours de ces dernières années par les autorités pour diversifier les cultures et en augmenter l'exportation, afin de ne plus laisser le pays à la seule merci du coton. Mais ces efforts, si louables et utiles qu'ils soient, ne sauraient résoudre une situation qui tient à la nature même des choses.

(1) L. Jullien : *Introduction à l'Agriculture égyptienne* (mars 1940).

Introduction et développement de la culture du coton en Egypte.

Il n'est pas sans intérêt de retracer brièvement ici les événements qui ont marqué l'introduction et le développement de la culture du coton en Egypte.

Jusqu'au début du XIX^{me} siècle, le coton cultivé en Egypte, au hasard de petites parcelles, était une espèce vivant huit à dix ans, d'un rendement très bas, d'une fibre inférieure qui ne se prêtait nullement à l'exportation.

Vers 1820 un ingénieur français, du nom de Jumel, remarqua dans un jardin de la banlieue du Caire un arbuste de cotonnier portant des capsules à fibre particulièrement longue et fine. Il en emporta quelques graines, les cultiva et commença à les propager; le produit, exporté en Europe, fut jugé de très belle qualité.

Nous sommes au début du règne du Grand Mohamed Ali. Prompt à saisir les avantages considérables que l'Egypte pouvait tirer de cette nouvelle culture, le vice-roi s'intéressa à la découverte de Jumel; des graines furent distribuées aux fellahs, des sakihs furent construites sur une grande échelle afin de permettre l'irrigation des terres hautes où le cotonnier devait être cultivé. Rapidement la Basse-Egypte fut dotée d'une culture cotonnière dont l'essor coïncidera avec l'essor du système d'irrigation pétronne, appelé à remplacer le système des bassins qui cantonnait le coton sur les surfaces restreintes en bordure des branches et des canaux du Nil.

Le premier stade du développement de la culture cotonnière en Egypte comprend les années qui suivent l'observation de Jumel, c'est-à-dire de 1820 à 1840. En 1820 la première récolte avait atteint environ 1000 cantars. Un an plus tard l'Egypte produit 35.000 cantars; en 1823 100.000; enfin, à partir de 1830, le coton comptera pour plus de moitié dans la valeur totale des exportations égyptiennes.

Dès le début, l'Etat s'était réservé le monopole du commerce de la fibre et de la graine; il fixait aussi bien les prix d'achat que de vente. Comme il arrivait bien souvent que la Trésorerie se trouvât embarrassée l'Etat n'accordait alors au cultivateur qu'un profit bien minime tout en imposant des prix de vente exagérés, qui furent portés de 10 à 15 talaris par cantar à 30 talaris en 1833 pour satisfaire aux besoins d'argent occasionnés par la guerre de Syrie. Producteurs et acheteurs ne tardèrent pas à manifester leur mécontentement. Le fellah, déjà peu porté vers une culture qui exigeait des soins nombreux, s'en désintéressa

peu à peu. Mal soigné, le *Jowel* perdit rapidement la faveur des acheteurs.

En 1846 l'État se décide à renoncer au monopole. C'est le début d'une seconde ère qui se prolonge jusqu'en 1860. La production cotonnière connaît une reprise mais après avoir atteint en 1850 un chiffre voisin de 500.000 cantars, elle ne s'en écartera guère pendant les années qui suivent. Il y a en quelque sorte arrêt dans la progression. Mais un événement historique va bouleverser profondément la situation et modifier de façon durable la structure économique de l'agriculture égyptienne.

En 1860, en effet, la guerre de Sécession paralyse pendant près de cinq ans les marchés américains. Les regards des États européens se portent vers l'Égypte. Ils viendront y chercher de quoi alimenter leurs usines. Le Lancashire payera le coton égyptien des prix jusqu'alors inconnus et véritablement inespérés : plus de 60 talaris par cantar.

L'accroissement de la production égyptienne procède par bonds : en deux ans, la récolte quadruple. Elle augmentera si bien que la fin des hostilités américaines, en 1865, laisse l'Égypte en proie à l'engouement du coton.

La paix ayant pour conséquence de ressusciter le commerce américain, les marchés anglais sont encombrés et les prix baissent rapidement. Cependant la culture cotonnière ne cesse de prendre de l'extension en Égypte. Aussi bien enregistre-t-on une récolte de 3 millions de cantars en 1879/80, de 5 millions de cantars en 1892/93. Le mouvement ascensionnel persiste. Les récoltes de 1900 à 1914 atteignent quelque 7 millions de cantars. Nous sommes cependant loin du maximum : en 1937-38 on atteint le chiffre record de 11 millions de cantars, pour redescendre ensuite à 8.500.000 cantars environ en 1938-39, la production moyenne des cinq dernières années étant de 9 millions de cantars.

A la récolte record de 1937-38 a correspondu aussi une superficie record : près de deux millions de feddans, mais la superficie moyenne des cinq dernières années ressort à 1.780.000 feddans.

La place de l'Égypte dans la production cotonnière mondiale.

La production cotonnière mondiale est variable selon les années, mais s'établit de nos jours à environ 28 millions de balles (de 500 lbs ou 226,5 kilos). En 1937-38, année exceptionnelle dans l'hémisphère septentrional, elle avait atteint le chiffre record de 36 millions de balles.

Les principaux pays producteurs sont les suivants par ordre d'importance :

	en milliers de balles de 500 lbs de coton égrené	
	Moyenne 1933-34 à 1937-38	Année 1937-1938
Etats-Unis d'Amérique ...	12.380	18.130
Indes	4.440	4.630
U.R.S.S.	2.590	3.690
Chine	2.860	2.910
Egypte	1.780	2.180
Brésil	1.520	1.960
Autres pays... ..	2.130	3.570
TOTAL	27.700	35.930

Cette production est obtenue sur une superficie totale de quelque 36 millions d'hectares, soit 86 millions de feddans.

Il ressort des chiffres ci-dessus :

(1) que les Etats-Unis, avec une récolte moyenne de 12 millions de balles, qui s'est élevée à 18 millions en 1937-38, fournissent à eux-seuls les 45 pour cent de la production mondiale ;

(2) que l'Egypte qui n'occupe que le cinquième rang parmi les pays producteurs, avec une récolte moyenne de 1.800.000 à 2 millions de balles, ne fournit que les 6 pour cent environ de la production mondiale de coton.

Celle-ci s'est sensiblement accrue au cours des vingt-cinq dernières années : pour la période quinquennale de 1910-1914 elle s'élevait à 21 millions de balles pour une superficie de 60 millions de feddans environ (25 millions d'hectares). Trois pays : les Etats-Unis, les Indes et l'Egypte monopolisaient alors 93,2 pour cent de la superficie plantée et 92,6 pour cent des quantités produites. Depuis, plusieurs pays—on en compte une trentaine aujourd'hui—sont devenus producteurs de coton, l'un d'entre eux, l'U.R.S.S. ayant même pris le troisième rang en impor-

tance. Les trois anciens producteurs principaux ne présentent plus que 70,5 pour cent des superficies et 67,5 pour cent des quantités récoltées : le monopole leur a échappé.

Cependant les États-Unis restent encore les producteurs les plus puissants et exercent de ce fait une action dirigeante sur le marché cotonnier. À vrai dire, comme ils absorbent eux-mêmes une forte partie de leur récolte, on devrait, pour évaluer le facteur américain à sa juste valeur, tenir compte seulement de la quantité que les États-Unis exportent et qui paraît sur le marché mondial libre comme concurrent des autres récoltes, soit 5 millions de balles contre les 15 millions produites ailleurs. Considérée de ce point de vue, la contribution des États-Unis à l'approvisionnement mondial n'est que de 25 pour cent seulement. Si ces 25 pour cent exercent encore une action prépondérante sur la formation du prix du coton c'est par vieille habitude seulement, et parce qu'aucune des autres récoltes n'est à elle seule assez importante pour pouvoir prendre le rôle dirigeant de l'Américain.

La culture du coton a été, comme nous l'avons dit, introduite et développée dans de nombreux pays.

" Parmi les nouveaux venus à la production cotonnière, certains ne l'ont entreprise que pour s'affranchir d'importations devenues difficiles par suite du manque de devises monétaires " fortes ". Ils ont à lutter à la fois contre des conditions agricoles et contre des conditions économiques également adverses. Ces tentatives contraires à " l'ordre mondial " ont tout contre elles et par suite sont de peu d'avenir ; elles n'ont donc aucune importance générale. Dans cette catégorie nous citerons par exemple : l'Italie, la Yougoslavie, le Japon, l'Algérie, la Somalie italienne, etc.

" D'autres pays ont vu dans le coton une culture sujette, moyennant un minimum d'efforts, à entrer dans leur cycle agricole régulier. Pour débiter, l'encouragement momentané résultant de conditions économiques artificielles devait provoquer le démarrage ; une fois lancé, le mouvement était conçu comme pouvant s'entretenir par lui-même. Le cas le plus typique de ce genre est celui de l'U.R.S.S. Les républiques sud-américaines et les colonies centro-africaines fournissent des exemples analogues. La Chine présente des possibilités qui lui permettront de les dépasser toutes.

" Ce sont ces derniers pays qui ont amené la surproduction cotonnière dont nous avons été témoins ces trois dernières années. La richesse de leur terre encore pleine de forces, le bas prix du sol et de la

main-d'œuvre, l'immensité de leur territoire ont permis à ces nouveaux concurrents de continuer à accroître leurs plantations malgré la baisse des prix qu'ils avaient contribué à déclencher et continuaient d'accélérer.

"Devant cette crise, les anciens producteurs principaux ont été contraints de restreindre leurs plantations (Indes orientales britanniques) ou d'augmenter leurs rendements unitaires (Égypte) ou les deux à la fois (États-Unis)." (1)

Quant à l'Égypte, si en quantité sa production ne représente que les 6 pour cent de la production mondiale, la qualité de ses cotons la place dans une toute autre position : elle est en effet le plus grand producteur de cotons fins, sa récolte constituant à elle seule les 62 pour cent de la production mondiale des cotons longue soie et les 33,5 pour cent des cotons à soie moyenne (dont le prototype est le Achmouni-Zagora).

Elle n'est concurrencée dans les cotons longue soie que par le Sea-Island américain, le Sakel du Soudan (2) et les Pima péruviens dont les récoltes sont sensiblement moindres.

Le coton égyptien du point de vue de la qualité et du rendement.

Un coton pour être parfait doit présenter à la fois trois qualités cardinales : longueur, finesse et résistance. Ces trois qualités ne se trouvent que rarement réunies et par suite les cotons qui en bénéficient (égyptiens pour la plupart) valent sensiblement plus cher que les autres.

Les variétés égyptiennes se classent, d'après la longueur de leur fibre, en trois catégories :

(1) les variétés à soie longue, au-dessus de $1\frac{1}{2}$ de pouce : ce sont le Sakel, le Maarad, le Sakha 4, le Guiza 26 (Malaki), le Guiza 29 (Karnak), le Guiza 7 ;

(2) les variétés à soie longue moyenne, au-dessus de $1\frac{1}{4}$ de pouce : ce sont le Guiza 12 (Wafir), le Fouadi, le Guiza 3 ;

(3) les variétés à soie moyenne, au-dessus de $1\frac{1}{8}$ de pouce : ce sont l'Achmouni et le Zagora.

(1) Marcel Yungblut : *Considérations cotonnières de l'économie égyptienne* (Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Égypte, mars 1940).

(2) La culture de coton a fait de grands progrès au Soudan non pas tant sous le rapport de la superficie que sous le rapport du rendement unitaire. Elle occupe aujourd'hui plus de 400.000 feddans avec une production de un million de cantars dont 900.000 de Sakel.

En 1939, la récolte cotonnière égyptienne se répartissait comme suit entre ces trois catégories :

	Superficie	Production	pour cent
	feddans	cantars	
variétés à soie longue	782.245	3.443.000	40
variétés à soie longue moyenne	65.831	346.000	4
variétés à soie moyenne	776.741	4.793.000	56
TOTAL	1.624.817	8.583.000	100

Autrement dit, les variétés supérieures à longue soie, dont la plus importante est le Guiza 7, représentent les 40 pour cent de la production totale ; les variétés à soie longue moyenne, dont la plus importante est le Guiza 12 (ou Wafir), les 4 pour cent seulement ; tandis que les variétés à soie moyenne (Achmouni-Zagora ou Uppers comme on les appelle encore) forment les 56 pour cent de cette production.

Nous avons précédemment ⁽¹⁾ parlé de l'évolution de la récolte cotonnière égyptienne du point de vue des variétés cultivées. Nous avons dit que certaines variétés s'étaient éteintes, que d'autres étaient en voie de disparition parmi lesquelles il faut citer en premier lieu celle que l'on considérait il n'y a pas bien longtemps comme la reine : le Sakellaridis. Nous avons également souligné les efforts déployés par les Services techniques du Ministère de l'Agriculture et de la Société Royale d'Agriculture pour créer scientifiquement de nouvelles variétés répondant à la fois aux exigences des producteurs par leur rendement et aux desiderata des filateurs par leur qualité.

Cependant il n'est pas douteux que depuis 1921, qui a marqué l'apogée du Sakel, la proportion des cotons tout à fait supérieurs du type Sakel

(1) Chapitre IV : Les progrès de l'agriculture égyptienne.

dans l'ensemble de la récolte est allée en diminuant. Mais, par contre, des progrès remarquables ont été réalisés sous le rapport du rendement qui s'est accru de 37 pour cent au cours des quinze dernières années.

Le rendement du coton varie naturellement suivant la terre et la variété. Il atteint souvent 6, parfois 8 et même 9 cantars pour les variétés à fibres plus courantes. Le rendement moyen unitaire du pays est, avons-nous dit, de 5 cantars par feddan. Ce rendement est le plus fort du monde : il est deux fois plus élevé que celui des Etats-Unis et cinq fois plus élevé que celui des Indes. Mais il y a lieu de tenir compte aussi de la qualité du coton produit et de ce fait le rendement monétaire par feddan est en Egypte trois fois plus élevé qu'aux Etats-Unis et dix fois plus élevé qu'aux Indes.

Ainsi donc, l'Egypte a le double privilège de produire les plus beaux cotons et de donner les plus forts rendements unitaires du monde. Il est de la plus haute importance qu'elle le conserve et c'est ce à quoi vise, du point de vue technique, la politique cotonnière du pays.

La consommation du coton dans le monde et les facteurs régissant les prix du coton.

Par l'importance qu'il a prise dans le monde, par l'extension de sa culture et le développement de son industrie, le coton est réellement le roi de tous les textiles.

Alors qu'au début du siècle dernier, les vêtements manufacturés pour les besoins mondiaux comportaient, comme matière première entrant dans leur composition, 78 pour cent de laine, 18 pour cent de lin et 4 pour cent de coton, la proportion s'est renversée au début du siècle où nous vivons : 74 pour cent pour le coton, 20 pour cent pour la laine et 6 pour cent pour le lin. En d'autres termes, pour la masse de matière première offerte à l'industrie textile, le coton vient aujourd'hui au premier rang. Sa production mondiale est 23 fois plus forte qu'il y a un siècle où elle se chiffrait seulement à 245.000 tonnes. Dans les pays évolués, il s'est substitué ou mêlé aux anciens textiles, dans un grand nombre d'étoffes. Dans les zones tropicales et équatoriales les cotonnades sont les seuls vêtements connus des peuples primitifs. On peut donc dire que le coton est la matière première du vêtement, aussi bien pour les classes riches et moyennes que pour les classes pauvres.

Mais le coton trouve encore une foule d'emplois, industriels ou autres, notamment dans la fabrication des explosifs et des bandages pneuma-

tiques où le coton égyptien est nécessaire. Un débouché quasi-illimité paraît donc s'offrir à sa consommation.

Cependant un concurrent du coton est apparu dont l'essor a été rapide depuis 1920 : la soie artificielle ou rayonne dont plus de 600 millions de kilogrammes de filés sont produits de nos jours, contre 5 millions à peine en 1911. Cet essor ne s'est toutefois pas exercé au préjudice immédiat du coton dont la consommation mondiale non seulement n'a pas été réduite mais continue à accusar une augmentation, légère il est vrai, mais constante. Malgré les progrès réalisés, la production de la soie artificielle ne représente encore à peine que les 10 pour cent de la production du coton.

Mais un autre produit, le ou plutôt les cotons artificiels (englobés sous l'appellation générale de "fibre"), dont on a peu parlé jusqu'à présent, est aussi en voie d'expansion et constitue une menace pour le coton naturel—on en estime la production à 300-400 tonnes par an c'est-à-dire à la quantité d'une récolte égyptienne moyenne. Il est à craindre en effet que les conditions issues de la guerre actuelle n'en favorisent la production dans certains pays, en dépit d'un prix de revient encore élevé, et qu'en n'assiste ici à la répétition des événements qui ont provoqué après la guerre de 1914-18 l'essor de la soie artificielle.

La consommation mondiale du coton, variable d'une année à l'autre, s'établit de nos jours de 28 à 30 millions de balles, c'est-à-dire au même chiffre environ que la production. Dans ce total, le coton américain figure pour 40 pour cent contre 60 pour cent de cotons d'autres pays.

Mais il y a lieu de tenir compte du "carry over" ou report de la saison précédente, très variable également, et qui s'élève de nos jours au chiffre considérable de 21 millions de balles, dont 14 millions de coton américain. Le carry over, dont le volume dépend de la relation entre la production et la consommation, pèse sur le marché et influe sur les prix du coton. Ceux-ci sont déterminés à l'origine par la demande de la filature, laquelle est fonction de la demande de cotonnades et de produits cotonniers, c'est-à-dire en dernière analyse du pouvoir d'achat des masses. Mais ce pouvoir d'achat dépend à son tour d'un grand nombre d'éléments, par exemple, de la situation monétaire des divers pays, de l'état de leurs finances, de l'importance des impôts, des variations du tarif douanier, de l'existence de contingents et de restriction de change, etc. La demande peut également varier pour des causes purement psychologiques.

En ce qui concerne les prix du coton égyptien, il y a lieu de retenir deux points importants :

(1) qu'il n'existe pas une dépendance étroite entre la quantité de la récolte égyptienne et son prix moyen, et que par conséquent toutes les mesures prises en vue de réduire l'arriéré pour augmenter les prix locaux, comme ce fut le cas en 1927, 1928 et 1929, demeurèrent inopérantes ;

(2) que les fluctuations des prix du coton américain constituent le facteur le plus important quant au prix du coton égyptien.

Les cotons égyptiens, en raison de leur qualité, bénéficient d'une prime sur le coton américain. Celle-ci s'établissait en 1938 à 63 pour cent pour le Sakel, 59 pour cent pour le Guiza 7 et 26 pour cent pour le Achmoussi. Elle a sensiblement diminué depuis la guerre.

Les exportations de coton égyptien.

Comment se répartit entre les nations industrielles du globe la récolte annuelle de coton égyptien ?

Cette répartition a subi des fluctuations fréquentes, mais la Grande-Bretagne a toujours conservé sur les autres pays une avance considérable, absorbant de 35 à 40 pour cent du coton égyptien, soit environ 3 millions de cantars.

La France se place au deuxième rang, mais loin derrière la Grande-Bretagne, puisqu'elle achète seulement 12 à 14 pour cent de la production égyptienne, soit un million de cantars en moyenne. Immédiatement après la France viennent le Japon, puis l'Allemagne, l'Italie, les Indes britanniques, la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, la Pologne, la Chine et la Belgique.

Le nombre des pays consommateurs de coton égyptien s'est accru au cours de ces dernières années à la suite des efforts déployés par le Gouvernement pour trouver de nouveaux débouchés. C'est là un symptôme des plus rassurants : plus l'Egypte aura de clients différents, plus l'écoulement de son coton sera facile.

La consommation locale de coton égyptien.

Il n'est pas sans intérêt de souligner ici le développement sensible de l'industrie textile égyptienne, qui est de création récente et qui absorbe déjà 750-000 cantars de coton environ. La production locale des tissus

de coton atteint maintenant 25 pour cent de la consommation intérieure et mérite de se développer davantage. En effet, alors que dans la plupart des pays producteurs la moitié environ de la production locale est filée et tissée sur place, en Egypte la quantité de coton utilisée dans les filatures n'atteint que 12 pour cent de la production.

La graine de coton.

La production égyptienne de graines de coton s'élève à 6 millions d'ardeb⁽¹⁾ environ (727 000 tonnes), d'une valeur moyenne de près de 4 millions de livres.

De cette quantité il est fait chaque année trois parts : la première (700 000 ardeb environ, soit 12 pour cent) est consacrée aux semences, c'est la graine "tagaoui" ; la seconde (2 millions et demi d'ardeb) est utilisée sur place dans les huileries locales ; la troisième (près de 3 millions d'ardeb) est exportée.

La graine de coton, longtemps considérée comme un déchet, a aujourd'hui une utilité industrielle qui lui confère une valeur commerciale importante.

Elle contient de l'huile dans une proportion de 20 à 25 pour cent ; celle-ci sous sa forme liquide, raffinée et désodorisée est comestible et elle trouve en outre une foule d'usages industriels. L'huile de coton est employée pour la fabrication du savon, des margarines, des cosmétiques, des émulsions médicinales ; soumise à un procédé d'hydrogénation elle donne une graisse liquide qui rivalise avec le saindoux ; les résidus de son raffinage peuvent être transformés en bougies, teales cirées, linoléum, etc.

Un des sous-produits les plus importants de la fabrication de l'huile de coton, ce sont les tourteaux qui, grâce aux principes nutritifs qu'ils contiennent, sont utilisés pour la nourriture des animaux de ferme et sont particulièrement précieux à ce titre durant la saison d'été où les fourrages font défaut. Une quantité importante en est exportée chaque année par l'Egypte, d'une valeur supérieure à L.E. 800 000. A noter que les tourteaux peuvent aussi être utilisés comme engrais et même comme combustible, si leur prix toutefois permet de tels emplois.

L'industrie de l'huile de coton a pris un développement considérable en Egypte ; elle est représentée, dans les deux centres principaux d'Alexandrie et de Kafr-El Zayat, par plusieurs usines modernes apparte-

(1) Un ardeb de graine de coton = 121,3 kilos.

nant à d'importantes sociétés. La production dépasse 50-600 tonnes d'huile par an dont le majeure partie est consommée sur place, le reste alimentant une exportation d'une valeur de quelque L.É. 300-000. Tourteaux et huile de coton figurent donc en moyenne pour un million de livres par an dans les exportations du pays.

Egrenage et pressage du coton.

Avant d'être exporté le coton passe d'abord par l'égrenage, ensuite par le pressage.

A l'usine d'égrenage il est séparé de sa graine. La quantité fournie par l'égrenage varie suivant la variété, la provenance, et même l'année: c'est ce qu'on appelle le rendement à l'égrenage. D'une manière générale, les cotons longue-soie donnent un rendement inférieur aux autres. L'un dans l'autre, un cantar de coton-graine, soit 315 rotolis (141,5 kilos), fournit de 95 à 110 rotolis (42,6 à 49,3 kilos) de fibre et trois-quarts d'ardab (91 kilos) de graine. Autrement dit, le coton-graine donne environ un tiers de son poids de fibre et deux tiers de son poids de graines.

Il y a en Egypte 118 usines d'égrenage dont 77 en Basse-Egypte et 41 en Haute-Egypte. L'exploitation la plus importante d'égrenage est celle du groupe Mair qui possède 9 usines.

La graine de coton se négocie sur les marchés de Minot el Bassal et de Hull en Angleterre. Son prix est exprimé en piastres pour l'ardab de 270 rotolis (121,3 kilos).

Acheminé sur Alexandrie, le coton y est comprimé dans les usines de pressage sous le plus petit volume possible en vue d'en faciliter le transport. On obtient ainsi des balles d'un demi-mètre cube: une balle de coton pressée à la vapeur pèse 7,75 cantars (358 kilos) environs; une balle de coton pressée hydrauliquement pèse 8,50 cantars (382 kilos) environ.

Ce sont là, très brièvement, quelques notions essentielles sur le coton, sa production, son commerce, dans le monde en général et en Egypte en particulier.

CHAPITRE XII

LES CÉRÉALES

À côté du coton, la production agricole de l'Égypte comporte des plantes alimentaires, fourragères et industrielles qui, si elle ne jouent pas dans la vie économique du pays un rôle aussi considérable, financièrement parlant, que le coton, n'en sont pas moins d'importance vitale.

La production du coton est d'ailleurs étroitement liée à la production de ces plantes, notamment du blé et du maïs. Si l'Égypte a pu la développer c'est qu'elle produisait des récoltes régulières de céréales permettant de nourrir la nombreuse main-d'œuvre qu'exige la culture du coton.

Nous passerons en revue pour commencer les céréales, dont les trois plus importantes sont le blé, le maïs et le riz.

LE BLÉ

Les statistiques officielles donnent les chiffres suivants pour la superficie cultivée, le rendement unitaire moyen et la production du blé en Égypte au cours des cinq dernières années :

	1935	1936	1937	1938	1939
Superficie cultivée (feddans)	1.410.000	1.410.000	1.369.000	1.416.000	1.463.000
Rendement moyen (ardebs par feddan)...	5.56	5.88	6.01	5.88	5.96
Production (ardebs) ...	7.842.000	8.292.000	8.233.000	8.334.000	8.600.000

La récolte qui s'élève à une moyenne de 8.500.000 ardebs (12,5 millions de quintaux) couvre aujourd'hui les besoins de la consommation locale et laisse même parfois un excédent pour l'exportation.

A noter que la production mondiale du blé s'élève à 650 millions d'ardebs et que la surface occupée par cette céréale est de 265 millions de feddans environ. La récolte égyptienne de blé représente donc à peine 1½ pour cent de la récolte mondiale.

Un fait remarquable, que nous avons souligné précédemment ⁽¹⁾, est l'augmentation de la production du blé en Egypte au cours des quinze dernières années, qui a eu pour heureuse conséquence de libérer le pays d'une importation onéreuse. Celle-ci est limitée aujourd'hui aux farines américaines de force (canadienne notamment), qui entrent dans la fabrication du pain dit européen, et elle ne dépasse pas 2000 tonnes par an, d'une valeur de L.E. 20-000.

Les blés égyptiens se caractérisent au point de vue industriel par :

(a) leur faible teneur en gluten (5 à 6 pour cent contre 8 à 10 pour cent pour les blés australiens et européens et 12 à 14 pour cent pour les blés américains) ;

(b) leur excellent rendement en farine, supérieur à celui de tous les autres blés (80 à 85 pour cent contre 72 à 74 pour cent pour les blés américains).

S'ils conviennent parfaitement à la confection du pain indigène, par contre leur faible teneur en gluten et la qualité même de ce gluten les rendent peu propres à la fabrication du pain dit européen et de la pâtisserie. Pour les besoins de cette fabrication on obtient l'amélioration de la farine locale par addition de farines de force, comme les farines américaines.

La production égyptienne de blé couvre aujourd'hui, avons-nous dit, tous les besoins du pays dont la consommation s'établit bon au mal an à 7-000-000 ardebs, auxquels s'ajoutent les 600-000 ardebs nécessaires pour l'ensemencement, soit au total 8-200-000 ardebs.

Les 7-000-000 ardebs pour l'alimentation correspondent à une récolte de qualité moyenne. Lorsque la récolte est de haute qualité la quantité diminue d'autant que le rendement du blé en farine se trouve augmenté. Ainsi la récolte de 1939 a laissé un excédent évalué à près de 700-000 ardebs. Un excédent de cet ordre est comparativement minime et devrait constituer le stock de sécurité normal du pays ; il a cependant posé sur le marché parce que celui-ci est dépourvu de moyens adéquats de conservation. Dans ces conditions, le blé a tendance à se détériorer et à se charbonner ; il est aussitôt offert en masse par ses détenteurs, d'où baisse des cours.

(1) Chapitre IV : Les progrès de l'agriculture égyptienne.

L'exportation du surplus disponible de la récolte n'est possible qu'au moyen d'une prime (P.T. 20 à 30 par ardeb), étant donné que les cours mondiaux sont sensiblement inférieurs aux cours égyptiens. Cette prime a été accordée par le Gouvernement à différentes reprises durant ces dernières années.

Les cours égyptiens sont protégés par des droits de douane sur les blés et farines importés. Ces droits sont établis d'après le système de l'échelle mobile, en vertu duquel ils augmentent au fur et à mesure que les prix extérieurs (pratiqués à la Bourse de Londres sous l'influence des cours mondiaux) tendent à baisser. Ainsi lorsque la tonne de blé australien est cotée, par exemple, £ 8 ou plus à Londres, le droit de douane frappant l'entrée de ce blé en Egypte est de P.T. 480 par tonne ; lorsque le prix du blé descend à £ 7 le droit de douane monte à P.T. 565 ; pour un prix de £ 5 le droit de douane est de P.T. 740 ; à £ 4 il atteint P.T. 830, etc. Un système analogue s'applique à la farine.

La minoterie est la plus importante des industries égyptiennes par la valeur des produits qu'elle traite, valeur qu'on peut estimer à 23 millions de livres, soit 11 millions d'ardeb de maïs valant 11 millions de livres et 8 millions d'ardeb de blé valant 12 millions de livres environ. Elle est représentée dans les villes par de grandes minoteries dont les moulins à cylindres ont une force d'écrasement de deux millions d'ardeb, à l'intérieur du pays par une multitude de petits moulins qui traitent les trois-quarts restants de la récolte.

L'organisation du marché du blé blanc, avons-nous dit, beaucoup à désirer en Egypte. Dans ce domaine, la première mesure à prendre est l'installation de silos. Malheureusement, cette installation, depuis longtemps préconisée, a été toujours différée par les autorités. Et pourtant nul n'ignore les conditions déplérables dans lesquelles le blé est actuellement stocké : il est mis en tas dans des "chaumas," c'est-à-dire en des lieux à découvert, livré, sans aucune protection contre les agents atmosphériques, les poussières et les impuretés de toutes sortes, aux intrusions des oiseaux, des rongeurs et des insectes tels que le charançon dont les ravages sont très sérieux. On estime que la perte que subit l'Egypte du fait des conditions défectueuses d'emmagasinage de son blé atteint 700-000 ardeb par an, soit 8 pour cent de sa récolte, d'une valeur d'un million de livres, sans compter la perte sur les autres céréales.

Tous les pays évolués possèdent de nombreux silos, dont l'équipement comprend des installations mécaniques permettant d'assurer dans les

meilleures conditions et au coût les plus bas les manutentions, le stockage, le nettoyage, ainsi que le triage et la désinfection des graines contaminées.

Les silos peuvent recevoir non seulement le blé, mais aussi d'autres céréales : maïs, millet, de même que les fèves, les lentilles, etc.

Les silos (connus sous le nom d' "elevators") constituent un des éléments les plus importants de la remarquable organisation du marché du blé aux Etats-Unis et au Canada. On distingue dans ces pays les "country elevators" et les "terminal elevators." Les premiers, que l'on trouve dans tous les centres de culture, sont situés sur la voie ferrée et sont la propriété, soit de négociants, soit d'importantes sociétés. Le blé appartenant aux fermiers arrive en vrac aux divers éleveurs : il est automatiquement pesé, puis entreposé suivant sa qualité dans les différentes cases du silo. Le fermier peut alors, soit vendre son blé au propriétaire de l'éleveur, soit le constituer en gage et obtenir des avances qui peuvent aller jusqu'à 75 pour cent de sa valeur. Ce blé finit, dans certains cas, par être acquis sur place par les minotiers locaux, sinon il est expédié dans un des "terminal elevators" situés dans les grands centres de consommation ou d'exportation.

Les silos sont une nécessité absolue pour tous les pays quels qu'ils soient et non pas seulement, comme on pourrait le croire, pour les grands pays exportateurs. Les avantages généraux qu'ils présentent se font surtout sentir en période de mévente ou d'afflux : ils permettent alors d'emmagasiner le grain en toute sûreté dans l'attente de cours meilleurs. Ils offrent en outre des facilités considérables au système du warrant, si important pour le cultivateur.

Il est à souhaiter que l'Egypte en soit dotée sans délai.

L'orge

A côté du blé, sa céréale-sœur, l'orge, tient une place infiniment moins importante en Egypte. Elle ne couvre guère plus de 300-000 feddans, les 20 pour cent environ de la superficie occupée par le blé. Ces 300-000 feddans sont répartis en majeure partie en Basse-Egypte dans les terres pauvres, notamment sablonneuses, en bordure du Delta, l'orge s'accommodant de sols moins riches et plus salés que le blé.

La production en est d'environ 2 millions d'ardeb⁽¹⁾. (2-400-000 quintaux). Le rendement de l'orge peut atteindre 12 ardeb⁽¹⁾ au feddan

(1) Un ardeb d'orge = 120 kilos.

et même davantage, mais le rendement moyen du pays est de 7 ardels (21 quintaux à l'hectare).

Alors que le blé est réservé exclusivement à l'alimentation humaine, l'orge au contraire est presque toujours utilisée pour l'alimentation des équidés. Ce n'est que dans les régions les plus pauvres que l'on mêle la farine d'orge à celle du blé pour la panification.

L'orge, on le sait, est la matière première de la fabrication de la bière, mais l'orge de brasserie doit présenter certaines qualités que l'orge locale ne possède pas. Cependant les services techniques du Ministère de l'Agriculture ont réussi à créer des variétés industrielles, la *Balsi* et notamment, qui sont aujourd'hui employées dans l'industrie brassicole égyptienne et remplacent en partie les orges importées.

Par ailleurs, les exportations d'orge, qui atteignent déjà 120 000 quintaux, sont appelées à se développer avec l'extension de la culture de ces nouvelles variétés.

Un rôle très important des céréales, blé et orge est de fournir la paille, laquelle unie à la féverole constitue l'alimentation exclusive du bétail de labour en été.

La paille de blé et même celle d'orge, récoltée à raison de une à deux tonnes par feddan, est hâchée par la batteuse à chariot (*norag*) ou par la batteuse mécanique avant d'être servie au bétail. Il est certain que cette paille constitue un aliment de faible valeur, mais comme l'assolement suivi en Egypte ne produit ni fourrage vert ni tubercule en été il semble difficile de modifier la pratique actuelle.

LE MAÏS

Par sa superficie et par sa production le maïs est la plus importante des céréales égyptiennes.

Elle couvre 1 500 000 à 1 600 000 feddans, localisés en majeure partie en Basse-Egypte, et fournit une récolte d'environ 12 millions d'ardels (*), soit 16 800 000 quintaux, qui est entièrement consommée dans le pays, le maïs constituant la base de l'alimentation du fellah. Celui-ci boulange chez lui le pain de maïs dont il se nourrit de préférence au pain de blé qu'il considère comme un article de luxe réservé aux citadins.

(*) Un ardel de maïs = 140 kilos.

Le maïs est le type de la culture nille et il ne se sème que lorsque la nouvelle crue devient utilisable en juillet-août, pour être récolté en novembre.

En raison de sa courte période de végétation, au cours de laquelle elle doit édifier un poids considérable de substance verte, cette plante est la plus exigeante de l'assolement sous le rapport de la fumure : fumier et engrais chimiques, nitrate notamment, lui sont abondamment appliqués par le fellah soucieux d'obtenir le maximum pour son alimentation.

A la récolte, les épis cueillis à la main sont étalés sur l'aire, puis à complète dessiccation ils sont dépouillés et battus au fléau.

En bonne culture, le rendement du maïs atteint 10 et même 12 ardebs au feddan, mais le rendement général moyen du pays est de 7½ ardebs (25 quintaux à l'hectare).

On cultive différentes variétés de maïs dont les deux types les plus répandus dans le pays sont le blanc denté (*white dent*) et le blanc dur (*white flint*). Dans l'ensemble, les lignées d'Egypte sont très mélangées et on rencontre une grande diversité de formes intermédiaires entre ces deux types.

Le Ministère de l'Agriculture a fait une œuvre considérable en ce qui concerne l'amélioration du rendement : beaucoup de variétés étrangères ont été introduites ; on a procédé aussi à la sélection des variétés locales et pratiqué l'hybridation. Deux variétés : l'*Américaini badri* et le *Baladi kagim* se sont montrées pleines de promesses. L'*Américaini badri* a donné, par rapport à la variété *Nab' el gawal* communément cultivée, un excédent de rendement de 8 pour cent.

Le maïs est aussi utilisé comme fourrage vert, et ses tiges ligneuses constituent, avec les bois du cotonnier et les galettes de bouse desséchée (*gailla*), les seuls combustibles du paysan.

La production du maïs est, avons-nous dit, entièrement consommée sur place, notamment par la population rurale. Alors que la consommation du blé ressort à environ 70 kilos par tête d'habitant et par an, celle du maïs atteint 100 kilos. On consomme donc 30 pour cent de plus de maïs que de blé en Egypte.

La production locale couvre tous les besoins du pays, l'importation comme également l'exportation étant insignifiantes.

Le maïs est meilleur marché que le blé mais son prix est plus ou moins lié à celui de cette dernière céréale : il est en moyenne de 40 à 50 pour cent inférieur.

LE MILLET

Le millet (*doura essega* ou *guadi* en arabe) remplace le maïs en Haute-Egypte et est utilisé comme lui par les fellahs pour leur alimentation.

Il est cependant loin d'avoir la même importance, ne couvrant que 300 000 feddans environ, avec une production de trois millions d'ardeb (4.200.000 quintaux), quatre fois plus faible donc que celle du maïs.

La récolte locale est entièrement consommée sur place, l'importation et l'exportation étant, comme pour le maïs, insignifiantes.

Le millet est généralement une culture d'été (*séfi*) qui se sème fin mars et se récolte en août. Mais il est aussi, notamment en Moyenne-Egypte, cultivé comme culture nali, il est alors semé en août et récolté en décembre.

Son rendement est plus élevé que celui du maïs : 9 ardeb au feddan en moyenne pour tout le pays.

Des sélections opérées parmi les nombreuses variétés de millet ont abouti à la production du *Guira 25*, variété précoce et donnant un rendement élevé en grain dont on extrait une farine blanche de bonne qualité.

LE RIZ

Le riz a pris au cours de ces dernières années une place considérable dans l'économie agricole de l'Égypte.

L'extension de sa culture, rendue possible par les grands travaux d'irrigation, a permis au pays d'en devenir exportateur et de tirer de cette exportation des profits intéressants, alors que le blé et le maïs, s'ils sont en volume et en valeur beaucoup plus importants, sont consommés sur place et ne circulent que sur le marché intérieur.

Mais le riz présente une autre caractéristique : la double propriété qu'il possède de végéter dans l'eau et de tolérer les sels en fait une culture améliorante pour les terres basses et salées du nord du Delta. Dans ce cas ce n'est généralement pas une culture de rapport : le rendement, qui varie avec le degré de salinité du sol, ne couvre que difficilement les frais qu'elle nécessite, le seul bénéfice de la culture alors est celui qui résulte de l'amélioration du terrain par suite des lavages répétés auxquels il est soumis.

Cependant, dans les bonnes terres des Barania, et a fortiori dans les terres tout à fait saines, la culture du riz est à la fois une source directe de revenus en même temps qu'un bienfait pour les cultures suivantes.

Il n'est pas rare en effet, sur un sol fertile et dans de bonnes conditions d'irrigation, d'obtenir des rendements de deux daribas⁽¹⁾ et au-delà (soit deux tonnes par feddan) et, dans ce cas, la culture du riz peut remplacer avantageusement celle du maïs.

Suivant l'époque et la durée de leur végétation, on classe les riz en deux grandes catégories :

les riz sésis, semés en avril-mai et d'une durée de végétation de 150 jours ;

les riz nillis, semés en août à l'époque de la crue. Ils ont une durée de végétation de 70 à 80 jours, sont peu productifs et de médiocre qualité.

Les riz sésis, de beaucoup les plus importants, sont les seuls qui méritent d'être pris en considération. Différentes variétés en sont cultivées (la plus répandue étant la *Yabessi*) qui toutes malheureusement sont plus ou moins impures. Le Gouvernement cependant s'efforce de produire dans ses fermes expérimentales, en quantités croissantes chaque année, des semences sélectionnées.

Dans l'assolement, on fait généralement suivre le riz d'une culture de bersim. Si la terre n'est pas suffisamment assainie, si le bersim n'a donné qu'un fourrage médiocre, on revient au riz. Dans le cas contraire on plante le coton, après le coton vient le bersim. On a alors biennal suivant, qui peut-être pris comme l'assolement-type des terres en amélioration du bas-Delta : riz—bersim temporaire — coton — bersim temporaire. Sur les terres assainies, il suffit de faire revenir le riz tous les trois ans. On applique alors la rotation suivante : riz — bersim — maïs, — bersim temporaire — coton.

Comme on le voit, le bersim joue un grand rôle dans ces assolements. C'est la plante enrichissante par excellence pour les terres longuement lavées par les irrigations du riz.

La culture du riz absorbant beaucoup d'eau (on calcule qu'elle exige en moyenne 10.000 mètres cubes par feddan), le Gouvernement en règle la superficie selon les disponibilités en eau, la restreignant durant les années déficitaires, l'augmentant lorsque le Nil est abondant. Mais les grands travaux d'irrigation, en assurant une plus grande fourniture d'eau estivale, ont permis, au cours de ces dernières années, une extension notable de la culture du riz, qui n'est plus dorénavant à la merci de restrictions aussi marquées qu'autrefois.

(1) Une dariba de riz = 214,2 kilos.

Quoique encore variable d'une année à l'autre, la superficie cultivée en riz est aujourd'hui de l'ordre de 400.000 feddans, mais elle peut atteindre plus de 500.000 feddans comme en 1938. La moyenne des cinq dernières années ressort à 415.000 feddans, contre 280.000 il y a dix ans, soit une augmentation de 48 pour cent.

La production, variable comme la superficie cultivée, et par conséquent plus stable de nos jours qu'autrefois, est d'environ 400.000 tonnes de riz décortiqué, bien qu'elle s'établisse parfois à un chiffre supérieur, notamment en 1939 où l'on estime qu'elle a atteint le double, soit près de 800.000 tonnes.

La consommation locale représente bon an mal an 300.000 tonnes, soit une consommation de 20 kilos par tête d'habitant et par an, ce qui est minime comparativement à la consommation du blé (70 kilos) et surtout du maïs (100 kilos).

Le surplus disponible est exporté. Les exportations de riz ont connu un développement parallèle à celui de la culture. Elles sont en moyenne de 100.000 tonnes par an, mais la récolte record de 1939 leur a permis d'atteindre le chiffre de 300.000 tonnes.

Le Gouvernement s'est efforcé, au cours de ces dernières années, d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'exportation du riz égyptien, cependant que simultanément des efforts étaient déployés pour améliorer la qualité de la récolte, tant du point de vue de la sélection des semences que des opérations de battage et d'emmagasinage. Les progrès réalisés récemment dans ce domaine dépassent tout ce qui avait été précédemment accompli en trente ans.

Grâce à l'amélioration de sa qualité, le riz égyptien a pu s'assurer de nouveaux marchés, non seulement en Europe mais aussi en Amérique du Sud (Chili). Les principaux clients de l'Égypte sont la Grèce, la Roumanie, l'Angleterre, la France et les pays du Proche-Orient (Syrie et Palestine).

Le riz tel qu'il est produit par la culture sous forme de riz brut non décortiqué ou paddy, doit subir une série d'opérations avant d'être livré à la consommation. Ces opérations sont effectuées dans des usines ou mizeries, dont plusieurs dotées d'installations modernes se trouvent à Alexandrie, Damiette, Mansourah, Mehalla el Kobra, à côté de nombreuses autres moins importantes.

C'est surtout sous la forme de riz blanchi glacé que le riz est exporté, notamment dans les marchés du Proche-Orient et en Grèce, qui sont nos plus importants clients. Une partie, en est aussi expédiée,

surtout en Roumanie et en France, sous forme de riz simplement décortiqué (ou riz cargo), tandis qu'une fraction minime est exportée à l'état non décortiqué de riz paddy.

Après le coton, bien loin cependant derrière lui, le riz est le plus important produit agricole d'exportation de l'Egypte : les exportations de riz dépassent en valeur un million de livres par an.

CHAPITRE XIII

CULTURES INDUSTRIELLES, FRUITIÈRES ET MARAÎCHÈRES

LA CANNE À SUCRE

Bien qu'elle ne couvre qu'une surface restreinte comparativement au coton ou aux autres grandes cultures, la canne à sucre revêt un intérêt particulier au point de vue économique du fait qu'elle alimente la plus grande industrie du pays, la sucrerie, et qu'elle est la culture principale de certaines régions de la Haute-Egypte.

Connue depuis longtemps dans la Vallée du Nil, où elle a sans doute été introduite par les Arabes, la canne à sucre n'a commencé à faire l'objet d'une exploitation systématique, à des fins industrielles, que vers le milieu du XIX^{ème} siècle. Développée ensuite par le Khédive Ismaïl, la culture de la canne à sucre occupe aujourd'hui 60 à 70.000 feddans, qui sont en majeure partie localisés dans les zones des cinq grandes sucreries : Cheikh Fadl et Abou-Kourkas dans la province de Minieh, Nag-Hamadi et Armant dans la province de Keneh et Kom-Ombo dans la province d'Assouan.

Il existe aussi un peu partout des plantations de canne pour la consommation en nature. Dans certaines localités du Sud (Deir Mowaa, Mallaoui, Farchout) les fellahs broient les cannes dans des petits moulins pour en extraire un sirop dense comestible. Mais c'est essentiellement à des fins industrielles que la canne à sucre est cultivée.

La plantation s'effectue de février à avril, par boutures couchées dans des sillons soigneusement préparés. Les façons culturales comportent divers buttages, binages et des épandages d'engrais, principalement azotés. La récolte commence fin-décembre et se prolonge jusqu'à mi-avril. La durée de la végétation de la canne en Egypte est donc de

10 à 12 mois, alors qu'elle est généralement plus longue dans les autres pays producteurs (14 mois à Java, 21 mois aux îles Hawaï). Après la coupe, les champs de première année sont gardés en repousse et fournissent une nouvelle récolte, qui elle-même est parfois suivie d'une troisième repousse sur la même sol.

À noter que la canne à sucre requiert un sol fertile, meuble et moyennement argileux.

Les variétés primitivement introduites en Égypte et originaires de la Jamaïque—rouge, blanche et rubannée—appelées cannes baladi ou de pays, ne sont plus cultivées aujourd'hui que pour l'usage alimentaire et ne présentent donc qu'une importance minime. Elles sont riches et pures, mais leur rendement cultural est nettement inférieur (de 30 pour cent environ) à celui de la canne 105, qui fut importée de Java en 1902 grâce à feu Henri Nassif bey et qui est aujourd'hui la variété industrielle par excellence.

Cette canne, bien cultivée, fournit des récoltes atteignant 900 et même 1000 cantars (*) (40 à 45 tonnes) par feddan en première année, de 800 à 850 cantars en deuxième année et presque autant en troisième année, rendements qui se comparent favorablement à ceux des autres pays producteurs. Le rendement moyen de l'Égypte est de 750 cantars au feddan, celui de Porto-Rico 600, celui des îles Hawaï 750, de Java 1000 cantars au feddan.

Des recherches sont poursuivies en vue de la découverte d'une canne supérieure encore à la 105, de nombreuses variétés étant sous observation à ce sujet. Les expériences effectuées au cours de ces dernières années à Matasna, à Kom-Ombo, à Mallawi, ont prouvé qu'on pouvait obtenir en Égypte des rendements égaux à ceux de Java et laissent augurer que le pays sera bientôt en mesure d'améliorer encore sensiblement son rendement.

La teneur en sucre, c'est-à-dire la richesse de la canne égyptienne, est en moyenne de 12,5 pour cent, mais certaines années, lorsque les conditions climatiques sont favorables, elle est plus élevée, comme en 1939 où elle atteint une moyenne de 12,9 pour cent.

La production du sucre en Égypte est, en fait, le monopole de la Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Égypte qui achète la récolte des cultivateurs particuliers et la travaille dans les cinq usines

(*) Un cantar = 45 kilos.

qu'elle possible en Haute-Egypte. Le sucre produit dans ces usines est ensuite raffiné à la Raffinerie de Hawamdiéh, près du Caire, modèle de perfection technique et industrielle.

Le tonnage des cannes travaillées dans les cinq usines susmentionnées dépasse annuellement un million et demi de tonnes, et la production de sucre atteint 160.000 tonnes environ, production que la puissance des usines permettrait encore d'augmenter en cas de besoin.

Une convention intervenue en 1931 entre le Gouvernement et la Société Générale des Sucreries a établi le prix d'achat de la canne des cultivateurs par la Société et le prix de vente du sucre raffiné. Comme la canne est concurrencée par le coton qui offre un attrait spéculatif, son prix d'achat est fixé chaque année en rapport avec le prix du coton. Pour la campagne 1939-1940 il a été de 42 et 46 millèmes par cantar selon les régions.

On peut dire que cette convention a été à l'avantage de toutes les parties et qu'au point de vue national elle a affranchi l'Egypte d'importations onéreuses pour sa balance commerciale. La production du sucre dépasse aujourd'hui la consommation du pays qui atteint environ 150.000 tonnes.

Il y a lieu de noter qu'à part la production locale (160.000 tonnes), un tonnage important de sucre est importé à l'état brut dans le pays pour être raffiné à Hawamdiéh : en 1939, 70.000 tonnes supplémentaires ont été ainsi raffinées qui s'ajoutant aux 160.000 tonnes d'origine locale ont donné un total de 230.000 tonnes environ, ce qui a permis d'alimenter une exportation qui a atteint, l'année dernière, près de 92.000 tonnes de sucre. Cette exportation est dirigée vers le Soudan et le Proche-Orient.

Malgré le prix d'achat relativement élevé de la canne, le prix du sucre en Egypte est très modéré si on le compare à ceux pratiqués ailleurs. Des droits de douane mobiles protègent l'industrie locale contre les manœuvres de "dumping", cependant qu'un système de "drawback" permet de maintenir l'exportation des sucres raffinés provenant des sucres bruts importés, opération qui laisse au pays d'intéressants profits.

A noter que la production mondiale de sucre s'élève à 29-30 millions de tonnes.

L'industrie sucrière égyptienne joue un rôle important dans la vie économique de ce pays. Le budget annuel de la Société des Sucreries

se chiffre à 5 millions de livres, dont L.E. 1.200.000 vont à l'agriculture pour l'achat de la canne et L.E. 1.700.000 à l'État sous forme de droits d'accise, de frais de transport, etc.

La Société des Sucreries constitue de nos jours l'activité industrielle qui exerce en Égypte l'action la plus considérable : elle offre à l'agriculture un précieux débouché ; elle fait vivre des centaines de milliers d'agriculteurs qui concourent à son approvisionnement ; elle occupe 27.000 ouvriers qu'elle forme et perfectionne dans toutes les spécialisations.

Ainsi culture et industrie sucrière posent l'une et l'autre des facteurs inséparables de la prospérité du pays.

L'IGNON

L'ignon est une importante production agricole de l'Égypte, du double point de vue de la consommation locale et de l'exportation.

Élément de base de la nourriture du fellah et, de ce fait, largement consommé sur place, il est en même temps un produit d'exportation des plus notables. L'ignon occupe de nos jours, après le coton et en compétition avec le riz, le deuxième ou troisième rang parmi les exportations où il figure pour plus de 200.000 tonnes annuellement.

La culture de l'ignon couvre quelque 40.000 feddans, qui sont en majeure partie localisés dans la Haute-Égypte où le climat est favorable à la croissance et à la maturation précoce de la plante. La province de Guirguh est le principal centre de production pour l'ignon de premier destiné à l'exportation. La superficie cultivée varie d'une année à l'autre selon que le cultivateur a été plus ou moins satisfait des résultats économiques de la saison précédente.

L'ignon est une culture chétive qui se repique en septembre-octobre avec des plants produits en pépinière durant la saison nîl. La récolte commence fin février pour les cultures "baali" (sèches) en terre de bassins et 15 jours plus tard dans les cultures "miekami" (irriguées) : elle dure jusqu'à fin mars. La saison d'expédition à Alexandrie se prolonge jusqu'à la mi-mai.

La production de l'ignon s'élève à environ deux millions de cantars⁽¹⁾, soit 270.000 tonnes. Le rendement moyen est de 60 cantars (8 tonnes) au feddan.

(1) 1 cantar d'ignon = 124,76 kilos.

L'Egypte exporte la moitié de sa production annuelle d'oignons, 135-000 tonnes en chiffres ronds, bien que cette exportation subisse de sensibles variations d'une année à l'autre. Le client le plus important est la Grande-Bretagne qui absorbe environ les 50 pour cent de l'exportation totale. L'Allemagne occupait le second rang, suivie par la Hollande, la France, l'Italie et la Belgique.

Si l'oignon égyptien, grâce à sa maturité précoce, trouve de bons débouchés sur les marchés étrangers pendant une période où la production des autres pays n'est pas encore disponible, il n'en reste pas moins soumis à une concurrence très vive qui fait largement fluctuer ses prix. Cette concurrence prend diverses formes : certains pays producteurs, comme la Hollande, s'efforcent de prolonger la conservation de leur ancienne récolte, d'autres, comme l'Espagne, de hâter autant que possible la maturation de la nouvelle ; certains ont recours au renforcement des barrières douanières ou au contingentement.

C'est par un ensemble de mesures visant à livrer un produit de premier ordre que l'Egypte lutte contre cette concurrence, mesures à la fois d'ordre technique et commercial. Au point de vue technique, elle vise, par une sélection attentive, à obtenir des variétés de choix, particulièrement hâtives, à pelure épaisse et ferme (pour supporter le transport sans s'écraser), de conservation facile. Au point de vue commercial elle soumet à un contrôle rigoureux les exportations, qui ne sont autorisées qu'après qu'une commission a constaté le bon état de la marchandise, laquelle doit être triée et classifiée par les exportateurs d'après des standards établis par une législation spéciale.

CULTURES FRUITIÈRES

La culture des arbres fruitiers en Egypte a connu une grande extension au cours des quinze dernières années.

Elle couvre aujourd'hui 60-000 feddans, dont plus du tiers, soit 25-000 feddans de citrus (oranges, mandarines, citrons, etc.), 10-000 feddans de vigne, 10-000 feddans de figuiers et 15-000 feddans de divers autres fruits (banane, mangue, goyave, etc.).

Citrus.

Les citrus tiennent le premier rang quant à la superficie et bien plus encore quant à l'importance économique, leur exportation ayant atteint

en 1939 une valeur de L.E. 66.000, dont L.E. 53.000 pour les oranges et L.E. 13.000 pour les mandarines et les citrons doux.

La production égyptienne d'oranges comprend essentiellement : les oranges "baladi" ou de pays, les plus répandues : elles sont consommées localement et alimentent l'exportation ; les oranges "soukari" ou douces, qui ressemblent un peu aux "baladi" : elles ne trouvent de débouché que dans la consommation locale ; les oranges "sanguines," qui sont appréciées sur certains marchés ; les oranges "valence," dont le rendement est environ d'un quart inférieur à celui des "baladi," mais qui présentent l'avantage d'arriver à maturité tardivement, ce qui permet de les vendre en été à des prix élevés : elles servent à la consommation locale et à l'exportation ; les oranges "abou sorra" (Washington navel), d'une qualité supérieure mais dont le rendement n'atteint que les deux tiers seulement de celui des oranges "baladi".

Quant aux mandarines, le type "baladi" ou de pays surpasse en qualité et en rendement toutes les autres variétés : elles sont consommées localement et alimentent aussi une exportation qui pourrait devenir particulièrement intéressante.

Enfin les petits citrons "baladi" sont les plus consommés en Egypte ; les essais d'exportation tentés récemment laissent présager qu'ils pourront trouver un marché avantageux à l'étranger. D'autres variétés de citrons (citrons doux, citrons "adalia"), de même que des oranges amères sont produites également.

Jusqu'à une époque encore toute récente, l'Égypte était tributaire de la Palestine pour les oranges. Non seulement elle a pu se libérer de cette importation, mais encore, comme nous l'avons dit, elle commence à prendre place parmi les pays exportateurs de citrus. La qualité supérieure de ses produits et son prix de revient relativement inférieur la met à même de concurrencer les autres pays producteurs sur les marchés dont ils sont à l'heure actuelle les maîtres. L'orange égyptienne, excellente sous tous les rapports, se distingue surtout par l'abondance de son jus et se compare favorablement aux meilleures qualités étrangères. La mandarine est, d'après de bons juges, la meilleure qui soit en vente en ce moment sur les marchés européens. Quant aux citrons baladi, ils n'ont pas encore acquis à l'étranger la réputation qu'ils méritent. Mention doit être faite aussi de la pamplemousse, plus connue sous le nom de "grape-fruit," dont la culture est récente en Egypte et dont quelques envois d'essais ont été favorablement accueillis en Angleterre.

Vigne.

Après les citrus, la culture de la vigne occupe une place importante. Certes, la production n'est pas en mesure de satisfaire aux besoins de la consommation locale, puisqu'on importe encore 50-000 quintaux de raisins frais de table par an, d'une valeur de L.E. 50-000. Mais cette culture, rémunératrice d'ailleurs, est en progression marquée et couvre déjà plus de 10-000 feddans, en majeure partie en Basse-Egypte (Béhéra, Dakahlieh, Calicoubieh notamment), de même qu'au Fayoum. Elle est en pleine renaissance dans la région du Mariout, près d'Alexandrie, où on produit aujourd'hui des vins estimés.

Divers.

Les figuiers poussent dans tout le pays, sur les sols les plus divers, mais les meilleures figues sont produites dans une zone sablonneuse voisine d'Alexandrie. La production locale ne couvre pas la consommation et nous importons des figues sèches pour une valeur d'environ L.E. 30-000 par an.

Pour ce qui est des bananes, l'Egypte dépendait de l'étranger il y a encore peu de temps. Les profits dérivés de la culture de ce fruit ont amené une extension notable des plantations, au point qu'aujourd'hui le pays non seulement se suffit à lui-même mais dispose d'un excédent pour l'exportation. La banane égyptienne se compare aux meilleures du monde, mais les difficultés de transport ont limité jusqu'à présent son exportation aux marchés de l'Europe Orientale.

Seule de tous les pays méditerranéens, l'Egypte est à même de produire des fruits tropicaux : la mangue en est le plus apprécié. Des variétés supérieures ont été acclimatées qui jouissent d'une vogue croissante.

L'olivier est encore peu répandu. Mais l'introduction de la variété tunisienne *Saïmlali*, riche en huile (20 pour cent contre 8 pour cent pour les variétés locales) et la modernisation des méthodes d'extraction de l'huile permettent d'espérer que sa culture s'étendra, notamment dans les sols désertiques du Mariout, et qu'elle sera susceptible de subvenir en partie aux besoins assez considérables du pays en huile et en olives (en 1938 l'Egypte a importé pour plus de L.E. 100-000 d'huile d'olive et pour près de L.E. 70-000 d'olives).

L'Egypte produit aussi d'autres fruits (goyaves, grenades, etc.). Les conditions de sol et de climat ne se prêtent guère cependant à la production des abricots, des pêches, des prunes, non plus que des fruits à pépins.

Toutefois le versant ouest du Sinai Central offre des possibilités intéressantes à cet égard.

L'amélioration des variétés cultivées des différents fruits du pays, l'introduction de nouvelles espèces, la diffusion des meilleures méthodes de culture font l'objet des travaux et des efforts de la Section Horticole du Ministère de l'Agriculture, dont l'activité éclairée mérite d'être soulignée.

Malgré les progrès réalisés dans le domaine de la culture fruitière le pays reste toujours dépendant de l'étranger puisqu'il importe encore pour la somme considérable de L.E. 500-000 de fruits chaque année, représentés essentiellement par les raisins, les pommes, les poires, etc.

Quant au problème de l'exportation et de l'arrivée en bon état des fruits, comme aussi des légumes, il dépend étroitement de la présentation, de la standardisation, de l'emballage de la marchandise, selon les procédés modernes, toutes questions qui exigent au départ un contrôle des plus minutieux. Celui-ci est imposé par des dispositions législatives (loi No. 62 de 1949), mais n'est pas établi encore sur l'échelle des possibilités qu'offre notre marché.

Palmier-Dattier.

Le palmier-dattier mériterait une étude à part en raison du rôle qu'il joue dans la vie de la population rurale. Non seulement son fruit, très nutritif et bon marché, est l'objet d'une large consommation, mais encore chaque partie de l'arbre, à l'exception peut-être des racines, trouve son emploi chez le paysan : nattes, sacs, paniers et cages de toute sorte sont confectionnés avec les feuilles et leurs tiges ; la fibre sert à fabriquer des cordes ; le tronc est utilisé comme bois de construction dans les villages, etc.

Les trois types de dattes : sèches, semi-sèches et tendres se rencontrent dans le pays.

Les dattes sèches contiennent beaucoup de sucre et, de ce fait, elles se conservent indéfiniment après dessiccation au soleil. Leur production est confinée à l'extrême sud (province d'Assouan), ainsi qu'au Soudan.

Les dattes semi-sèches, analogues aux dattes sèches mais plus tendres, peuvent, après avoir été séchées, être emballées sans crainte de fermentation. Elles sont surtout cultivées dans la zone est du Delta (province de Charchié), la variété la plus réputée étant la " Amri " dont la majeure partie de la production prend le chemin de l'Angleterre.

Les dattes tendres renferment une plus faible proportion de sucre et ne peuvent être facilement séchées. Elles se consomment à l'état frais ou à l'état de " *agwa* " ou dattes pressées. Elles sont aussi offertes aujourd'hui sous forme de dattes cristallisées ou simplement empaquetées, et grâce aux méthodes modernes de présentation ces dattes égyptiennes commencent à trouver place sur les marchés d'Europe et d'Amérique. Il en existe plusieurs variétés, plus ou moins précoces et plus ou moins productives, toutes très savoureuses : " *Samani* " et " *Zaghloul* " dans le nord du Delta, " *Hayani* ", très répandue dans toute la Basse-Egypte, " *Amhat* " dans la province de Guizah, " *Siwi* " au Fayoum et dans les oasis libyennes. Le rendement, variable selon le sol, les soins culturaux, la variété, atteint de 60 à 180 kilos et plus de dattes par arbre.

On compte environ cinq millions de palmiers en Egypte dont la production est évaluée à 400-000 tonnes de dattes. Cette production, du fait qu'une partie de la récolte, notamment celle des oasis, ne peut être facilement transportée et est ainsi perdue, ne couvre pas tous les besoins de la consommation locale : l'importation, sous forme de dattes sèches du Soudan et surtout de dattes pressées, atteint annuellement le chiffre considérable d'une quinzaine de mille tonnes au total, d'une valeur de près de L.E. 100-000. Mais le pays, avons-nous dit, est aussi exportateur de dattes de choix et cette exportation, encore que minime (600 tonnes environ valant 9 à 10-000 livres), offre des possibilités intéressantes de développement.

CULTURES MARAÎCHÈRES

L'Egypte jouit du privilège d'offrir un climat, un sol et des facilités d'irrigation particulièrement favorables à la culture maraîchère. L'extension de cette culture, en vue non seulement de satisfaire une demande locale croissante, mais aussi d'alimenter une exportation de primeurs que les pouvoirs publics s'appliquent à développer, constituerait une source nouvelle et appréciable de richesse pour le pays.

La preuve est faite que les primeurs égyptiennes sont susceptibles de rivaliser avec celles de l'Algérie, de la Sicile, des Baléares. Malheureusement, les barrières douanières élevées par certains pays entravent le développement du mouvement d'exportation de nos légumes. Une expérience, jadis mal menée, visant à approvisionner en légumes frais les navires transitant le canal de Suez, mériterait d'être reprise.

La superficie cultivée en légumes est de 10 à 15-000 feddans dont la production est variée et abondante.

Mention spéciale doit être faite des pommes de terre dont la culture, dans les terres légères des berges du Nil notamment, est en progression notable, non seulement en vue de la consommation locale mais aussi de l'exportation. Les pommes de terre "séfi" (plantées en janvier-février) apparaissent sur le marché en mai et les pommes de terre "nili" (plantées en août-septembre) apparaissent en novembre-décembre, c'est-à-dire à des époques où ce légume n'est pas produit en Europe et où il trouve, partant, des débouchés assurés. Une difficulté de cette culture est l'approvisionnement en semences de qualité, le pays dépendant à cet égard des tubercules d'origine italienne et anglaise. Une autre résulte de la difficulté de conservation des pommes de terre séfi qui, dans les conditions actuelles, doivent être exportées ou consommées rapidement.

La tomate, légume de consommation courante dans toutes les classes de la population, offre aussi des possibilités intéressantes pour l'exportation, vu qu'elle peut être produite et exportée à des époques où elle fait défaut sur les marchés d'Europe, en hiver et au printemps (d'octobre à mai). Des fabriques de sauce tomate ont été établies dans le pays, ce qui a contribué à l'augmentation de la demande et, surtout, à la stabilisation des prix dans les saisons où un surcroît d'offre pèse sur les cours.

Par ailleurs, d'autres légumes (petits pois, courgettes, aubergines, laitues, concombres, artichaux), produits en hiver ici, peuvent trouver place comme primeurs sur nombre de marchés d'Europe qui en sont dépourvus en cette saison.

Des progrès notables ont été réalisés en matière de production maréchère. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie conjuge en outre ses efforts avec ceux du Ministère de l'Agriculture pour surveiller et améliorer l'emballage afin d'assurer l'arrivée de la marchandise en bon état. Sous son égide a été créée en 1935 une "Union des exportateurs de fruits et de légumes" qui prend, entre autres, toutes les mesures tendant à organiser le commerce d'exportation sur des bases rationnelles.

La rapidité croissante des communications aidant, on voit que l'exportation des légumes—et de leurs frères les fruits—peut devenir une appréciable ressource pour le pays.

CHAPITRE XIV

CULTURES FOURRAGÈRES ET AUTRES

Bersim.

La principale, pour ne pas dire l'unique culture fourragère de ce pays, est le bersim (ou trèfle d'Alexandrie), légumineuse annuelle ressemblant au trèfle rouge mais s'en distinguant par ses inflorescences qui sont de couleur jaunâtre.

On le sème de septembre à fin novembre, sur terre humide et sans recouvrir la graine. Après riz, coton ou maïs on sème souvent le bersim avant l'enlèvement des tiges, lesquelles protègent du froid et du vent le semis encore délicat. Parfois aussi on laboure le sol, on l'égalise à la poutre niveleuse et après l'avoir délimité en planches bien ressuyées, on sème à la volée.

La première coupe peut s'effectuer 50 à 60 jours après le semis, et les coupes successives s'échelonnent de 40 à 50 jours d'intervalle, si l'on a soin d'arroser tout de suite après chaque coupe.

Le nombre de coupes diffère suivant la variété et la nature des terres. En Haute-Egypte, dans les terres de bassins, on préfère la variété *Fabli*, qui donne une seule coupe très abondante. En Basse-Egypte et en général dans les terres jouissant de l'irrigation pérenne, la variété *Mubawi* donne de 3 à 6 coupes, chacune de ces coupes fournissant de 5 à 8 tonnes de fourrage vert.

En fanant le trèfle vert on obtient un foin assez grossier dit " *driis* ". On calcule que le trèfle vert donne un cinquième de son poids en foin.

On considère que deux tiers de foddan de bersim, brouté sur place ou coupé à la faucille, peuvent nourrir un bœuf de labour durant toute la saison, un demi-foddan suffit pour un cheval ou un mulet et un quart de foddan pour un âne.

Consummé en vert le trèfle assure l'alimentation animale de décembre à mi-juin. On peut ensuite l'utiliser sous forme de foin ou de fourrage ensilé, mais l'ensilage, auquel le bersim ne se prête d'ailleurs que difficilement en raison de sa forte teneur en eau, est rarement utilisé. En fait l'alimentation des animaux en été est réduite à la paille additionnée de fèves et laisse en général beaucoup à désirer.

Cultivé partout, depuis Assouan jusqu'à la Méditerranée, sur une surface égale à celle du coton et supérieure à celle du blé, le bersim n'est pas seulement un fourrage d'hiver d'une grande valeur mais aussi une

plante nettoyante et enrichissante d'autant plus précieuse que le sol égyptien manque d'azote. Il est peu probable qu'il y ait ailleurs une plante qui joue dans l'agriculture locale un rôle aussi important.

Fèves.

Mention spéciale doit être faite, parmi les différentes cultures d'Égypte, des fèves (ou plus exactement des fêveroles) qui sont particulièrement intéressantes puisqu'elles couvrent près de 400-000 feddans et qu'elles constituent l'aliment par excellence du bétail de labour en saison sèche, c'est-à-dire de juin à décembre.

Elles sont cultivées aussi bien en Basse qu'en Haute-Égypte, mais le produit de cette dernière région (les fèves Saldi) est considéré de qualité supérieure.

Les fèves ne prospèrent que sur de bonnes terres : l'existence de cette culture et son aspect sont des indices pour l'appréciation de la valeur d'une terre.

Semées en octobre-novembre et récoltées en mars-avril, les fèves donnent un rendement moyen de 6 ardebs⁽¹⁾ de grains au feddan, rendement qui est d'ailleurs sujet à des variations considérables. La production totale de deux millions d'ardebs environ (3 millions de quintaux) couvre sensiblement les besoins du pays.

Les fêveroles de choix bouillies à petit feu sont un met apprécié par les classes pauvres de la population. Comme elles se consomment en général assaisonnées d'huile, ce plat national peut contribuer avantageusement à relever en protéines et en graisses la ration alimentaire du fellah égyptien, richement déficitaire en ces matières.

Lentilles.

Beaucoup moins importantes que les fèves sont les lentilles qui sont cultivées uniquement dans les terres des bords de la Haute-Égypte, au sud d'Assiout, sur une superficie d'environ 80-000 feddans. Le centre de leur culture est la province de Kénéh.

La plus grande partie de la récolte qui atteint plus de 300-000 ardebs (520-000 quintaux) est consommée dans le pays, le minime surplus étant exporté.

Comme les fêveroles, les lentilles sont un aliment riche en protéines, et dont la consommation mérite d'être développée.

(1) Un ardeb de fèves = 155 kilos.

Arachides — Lin.

La culture des arachides, qui couvre 20 à 22-000 feddans, est localisée dans les terres sablonneuses, son centre étant la province de Charchié en Basse-Egypte.

La production du pays s'élève à 200-000 ardebs (155-000 quintaux) environ. Comme cette production ne couvre pas tous les besoins de la consommation locale une certaine quantité d'arachides est importée du Soudan. Toutefois deux nouvelles variétés ont été produites par le Ministère de l'Agriculture (le *Giza rampant* et le *Giza dressé*), dont le rendement est supérieur du tiers à celui du type commun. Elles permettront au pays, lorsque leur culture sera généralisée, de se dispenser de toute importation et de développer la consommation d'un aliment riche en graisses, dont particulièrement précieux.

On ne saurait passer sous silence la culture du lin, très ancienne puisqu'elle prospérait sous les Pharaons et dont le déclin a suivi l'introduction du coton. Le lin connaît de nos jours un renouveau, sa production étant encouragée par une société dépendant du groupe *Misr* qui a établi des usines modernes de traitement ; il couvre près de 10-000 feddans, localisés en majeure partie en Basse-Egypte où le climat lui est plus favorable. Différentes variétés en sont cultivées, d'origine européenne ou locale, parmi lesquelles des sélections heureuses ont été opérées en vue soit de la fibre, soit de la graine, soit des deux (1), l'Égypte possédant en effet l'avantage, contrairement aux autres pays, de pouvoir viser à la production de l'une et de l'autre à la fois. L'excellente qualité du lin égyptien lui offre des débouchés certains et il est à espérer que les prix mondiaux rendront sa culture suffisamment rémunératrice pour en provoquer l'extension.

La production agricole de l'Égypte comporte nombre d'autres récoltes : le fénugrec, le sésame, le lupin, les melons et les pastèques, etc. Nous ne saurions les passer toutes en revue. Signalons pourtant une tentative intéressante qui vise à l'acclimatation du jute, en vue de faire face aux besoins de la consommation locale, le pays en important sous forme de sacs et autres, des quantités considérables, d'une valeur supérieure à L.E. 500-000 par an. Les essais entrepris par le Ministère de l'Agriculture ont montré que le jute pouvait réussir et donner des rendements appréciables, variant de 750 à 950 kilos au feddan, en Haute-Egypte,

(1) Dr. M.A. El-Kilany : *Fiber in Egypt* (Bulletin No. 205, Ministère de l'Agriculture).

et il est à souhaiter, dans ces conditions, que sa culture soit bientôt commercialement entreprise. Une société s'est d'ailleurs déjà formée pour exploiter une manufacture de jute.

Quant au tabac, on sait que sa culture, qui n'a jamais été très importante, est interdite en Egypte depuis 1890, pour des considérations essentiellement fiscales mais aussi techniques. D'une part, en effet, les importations de tabacs, qui s'élèvent sous leurs diverses formes à 6.000 tonnes par an, sont frappées de droits élevés atteignant 7 millions de livres, ce qui représente plus du tiers du total des recettes douanières du pays (19 millions de livres); d'autre part les conditions de sol et de climat en Egypte ne se prêtent pas à la production de tabacs de qualité. On voit, dès lors, que la production locale ne présenterait aucun intérêt. Mais l'industrie de la cigarette égyptienne, travaillant les tabacs importés, est universellement connue.

CHAPITRE XV

LE CHEPTEL ET LA PRODUCTION ANIMALE

Pour compléter ce tour d'horizon de l'économie rurale égyptienne, il convient, après avoir décrit la production agricole, de dire deux mots de la production animale.

Nous avons vu que l'Egypte est un pays de petite culture; son sol morcelé à l'extrême est exploité par une multitude de cultivateurs dont chacun met en valeur la surface correspondant au nombre de bras et d'animaux dont il dispose. Le nombre des animaux est limité par la capacité d'achat du cultivateur et par la quantité de fourrage qu'il peut produire. C'est l'élevage familial le plus intensif qui soit. Aussi l'Egypte dispose-t-elle d'un cheptel vivant très nombreux.

Les bovidés et les bubalins tiennent le premier rang par le nombre et aussi par les services qu'ils rendent, le cheval n'étant pas utilisé pour le travail de la terre. On en compte deux millions de têtes au total, dont environ un million de bovidés et un million de buffles.

Le buffle, ou pour mieux dire la buffesse — connue sous le nom local de "gamarousse" — joue un rôle des plus importants dans l'agriculture du pays. Bête très appréciée par le cultivateur, la buffesse est un médiocre animal de labour, mais elle est remarquable par sa production laitière

(10 litres en moyenne par jour pendant 8 mois). C'est elle qui assure le repas familial du fellah une bonne partie de l'année; de plus, son lait très riche en crème (7 pour cent contre 3,5 pour cent en moyenne pour les vaches locales) permet la fabrication d'un beurre naturel recherché dans un pays dépourvu de matières grasses. Les jeunes buffons sont destinés à la boucherie; leur viande est blanche mais inférieure en saveur à celle du veau. On ne garde les buffles mâles qu'à titre de reproducteurs.

Quant aux bovidés proprement dits, on ne rencontre pas en Egypte comme dans les pays d'élevage de races spécialisées pour le travail, la viande ou le lait. Quoique hétérogène la population bovine du pays possède cependant dans l'ensemble des qualités communes formant un tout assez bien défini au point de vue des aptitudes. Rustiques, adaptés au climat et aux mœurs des habitants, les bœufs supportent les travaux les plus rudes et se contentent d'une nourriture souvent déficiente.

Le régime alimentaire imposé au bétail égyptien est en effet très spécial. Ici pas de prairies naturelles ou artificielles, le fourrage vert que l'on rencontre, en abondance d'ailleurs, c'est le bersim (trèfle d'Alexandrie). En hiver, pendant cinq mois, il constitue l'aliment exclusif. En été, le régime vert fait place au régime sec constitué essentiellement de paille et de fèves, les fèves étant parfois remplacées en partie par des tourteaux de coton.

L'élevage rationnel proprement dit est peu développé si l'on excepte toutefois la zone nord du Delta, en particulier la région de Damiette, où la production laitière fait l'objet d'une exploitation systématique. Il pourrait cependant constituer une source appréciable de profits dans de nombreuses régions, notamment en vue de la production de la viande de boucherie, car le pays sous ce rapport est tributaire de l'étranger pour un chiffre considérable chaque année (la valeur des importations de bêtes vivantes et de viande abattue a dépassé L.E. 400-000 en 1938). Une pratique intéressante à cet égard, suivie déjà par nombre de grands et moyens cultivateurs, consiste à acheter à bon compte du bétail (veaux notamment) en septembre-octobre, époque à laquelle il est offert à bas prix, et à le revendre, après engraissement, de mars à mai et même juin, au fur et à mesure de la consommation des dernières coupes de bersim et alors que les prix du marché sont élevés. Ce genre d'opération, déjà très profitable dans les zones les plus riches, est particulièrement indiqué dans les régions où les terres, encore en voie d'amélioration, manquent d'humus, d'autant plus que dans ces régions le bersim se

cultive sur de larges étendues, de beaucoup supérieures à celles requises pour la ration normale de l'effectif du bétail.

L'élevage et l'engraissement des ovins sont susceptibles également d'être développés sur les mêmes lignes. L'Égypte possède un troupeau ovin d'environ deux millions de têtes et 1.300.000 caprins. Moutons, et plus encore chèvres, ne font malheureusement pas, à quelques exceptions près, l'objet d'une exploitation rationnelle, leur régime alimentaire en particulier étant complètement négligé.

Le mouton du pays, dont il existe plusieurs races (Ousemi, Rahmani, etc.), est élevé plus pour sa chair que pour sa laine. Celle-ci n'a guère été améliorée jusqu'à présent et, de plus, les méthodes de prélèvement et de traitement restent encore des plus rudimentaires. Aussi la laine égyptienne est-elle considérée sur le marché mondial comme un article de qualité secondaire; elle est surtout employée en mélange avec des laines étrangères pour confectionner des fils bon marché. Les importations de lainage en Égypte dépassent en valeur L.E. 800.000 par an, alors que les exportations de laine brute s'élèvent à plus de L.E. 100.000. L'usinage sur place est tout indiqué—deux usines de filature et de tissage de laine ont été installées récemment et fonctionnent dans des conditions satisfaisantes—mais les progrès dans ce domaine restent subordonnés à l'amélioration de la qualité, amélioration qui, bien que difficile dans un pays chaud et manquant de pâturages, devrait être entreprise d'une manière systématique, par exemple par des croisements avec la variété mérinos.

Le cheptel du pays comprend aussi des chevaux et des mulets, des ânes et des chameaux.

Les chevaux, comme nous l'avons dit, ne sont pas utilisés pour les travaux agricoles. L'élevage des chevaux arabes fait l'objet de soins particuliers de la part de la Société Royale d'Agriculture qui en possède de remarquables spécimens.

Les mulets sont en petit nombre et de valeur médiocre.

Quant au troupeau asin il compte plus d'un million de bêtes. L'âne a, de temps immémorial, été l'animal le plus utilisé en Égypte, et, dans ce pays de petite culture, son rôle est resté considérable en dépit du développement des moyens de communication et de transport.

Par contre, ce développement a eu aux chameaux dont le nombre, en diminution progressive, est actuellement aux environs de 150.000. Les chameaux sont utilisés pour le transport de la terre, du foin, ainsi que des produits agricoles et notamment des sacs de coton.

Un fait qui mérite d'être souligné c'est que l'élevage égyptien est depuis une quinzaine d'années en voie de progression constante. Les chiffres suivants sont significatifs à cet égard :

	1924-1925	1927-1928	Augmentation pour cent
			%
Superficie générale des cultures (feddans)	8.213.416	8.474.262	3,0
Pourcentage des cultures four- ragères par rapport à la super- ficie générale des cultures.....	16,6 %	20,8 %	—
Recensement du bétail :			
Bovins	689.237	956.038	38,7
Buffles	727.027	983.219	35,2
Ovins	1.084.703	1.918.849	77,0
Caprins	454.640	1.310.979	188,3

Cette augmentation remarquable de l'effectif du bétail—qui se double d'une amélioration en qualité certes moins sensible mais cependant réelle—est sans aucun doute une des plus belles réussites de l'agriculture égyptienne moderne.

Dans ce pays où le sol cultivé sans répit exige un apport constant et abondant de matières organiques, où l'exploitation animale, avec ses sous-produits, est susceptible de constituer pour le cultivateur un appoint précieux à une production agricole trop peu diversifiée, dans ce pays tributaire de l'étranger pour un chiffre encore considérable de bêtes vivantes, de viande abattue, de beurre, de fromages, de peaux, etc., l'augmentation de l'effectif du bétail est, du point de vue technique comme du point de vue économique, du plus heureux augure.

Elle a eu aussi un autre résultat capital : c'est d'avoir rendu possible l'augmentation de la surface des cultures à la suite des grands travaux d'irrigation, ce que l'onéreuse labourage mécanique n'aurait pas suffi à permettre.

Les œufs égyptiens.

Un des plus importants produits de l'élevage égyptien, ce sont les œufs dont la production totale annuelle est estimée à un milliard en nombre et à deux ou trois millions de livres en valeur. Cette production va en majeure partie à la consommation intérieure. Une quantité minime 125 millions d'œufs environ—est soumise à l'incubation artificielle par des procédés spéciaux qui, quoique primitifs, assurent une production abondante avec le minimum de frais.

Quant à l'exportation, elle varie selon les conditions plus ou moins restrictives imposées par les marchés importateurs : en 1939 il a été exporté 76 millions d'œufs, d'une valeur de L.E. 181.000, dont la majeure partie à destination de la Grande-Bretagne.

Jadis l'œuf égyptien était considéré comme petit et irrégulier. Une législation spéciale a été mise en vigueur depuis 1932 qui prévoit le classement et le marquage des œufs, ainsi qu'une stricte surveillance des exportations. En même temps, des efforts incessants sont faits pour améliorer la taille des œufs, soit par la sélection des variétés locales de poules soit par leur croisement avec des variétés étrangères. Des progrès sensibles ont été accomplis dans ce domaine et l'œuf égyptien a atteint aujourd'hui une régularité commerciale qui ne permet plus de le qualifier de petit.

L'Égypte se trouve bien placée pour approvisionner les marchés étrangers d'œufs frais. En effet dans tous les pays d'Europe la période de production abondante est le printemps et l'été ; en hiver il y a pénurie d'œufs partout. Ici au contraire, la production est particulièrement abondante en hiver (novembre-février), mois au cours desquels se pratique le gros de l'exportation.

Malgré le fait que les œufs égyptiens ne sauraient concurrencer ni porter préjudice aux productions nationales européennes durant les périodes où ils sont exportés, ils se heurtent cependant aux mesures restrictives de nombreux pays qui en rendent le commerce difficile et aléatoire.

CONCLUSION

Au terme de cet aperçu, il n'est peut-être pas sans intérêt de résumer brièvement les traits essentiels de l'économie agricole égyptienne.

Le fait saillant, c'est la prédominance du coton, qui constitue la plus importante source de richesse du pays. Sur des exportations qui se chiffrent au total à 35 ou 40 millions de livres, le coton avec sa graine figure pour 25 à 30 millions, soit 75 pour cent. Aussi, les crises périodiques qui atteignent la valeur de cette matière première ont-elles des répercussions générales sur toute la vie économique du pays.

S'il est de l'intérêt bien compris de l'Egypte de chercher à diversifier sa production—et ses efforts dans ce domaine ont déjà porté leurs fruits—il n'en demeure pas moins que son coton—le meilleur coton du monde—doit continuer à occuper une place prépondérante qu'aucune autre culture ne saurait revendiquer.

Au point de vue économique, l'agriculture égyptienne bénéficie d'une abondante main-d'œuvre que lui assure une population très dense, de 16 millions d'âmes, d'une prolificité remarquable et en presque totalité paysanne.

Le relèvement du niveau de vie de cette population, l'amélioration des conditions d'hygiène dans les villages est une des œuvres les plus importantes qui incombent au gouvernement et si des progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine, la tâche est encore vaste pour la génération à venir.

En ce qui concerne la propriété rurale, on note, d'une part, le morcellement extrême de la petite propriété : 93,5 pour cent des propriétaires possèdent moins de 5 feldans chacun ; d'autre part, le maintien du régime de la grande propriété qui couvre près des 40 pour cent de la surface totale avec un nombre très restreint de détenteurs. Mais comme, le plus souvent, la grande propriété est exploitée par location parcellaire, on peut dire que l'Egypte est essentiellement un pays de petite culture. Cependant la culture directe existe sur nombre de grands domaines et certains d'entre eux, tels que les domaines de S.M. le Roi, demeurent des modèles du genre et suscitent une admiration générale.

Une autre particularité de l'agriculture égyptienne, c'est le prix élevé de la terre, dû à sa fertilité et la demande dont elle est l'objet de la part d'une population qui s'accroît sans cesse sur un domaine étroitement limité. Cette demande est aussi la cause des taux de location excessifs en vigueur.

Mais cette terre est frappée d'un lourd impôt foncier : en moyenne une livre par feddan, impôt dont le produit annuel s'élève à plus de cinq millions et demi de livres et que justifie non seulement la productivité du sol mais surtout les dépenses d'irrigation et de drainage en majeure partie à la charge de l'Etat.

En opposition avec le capital foncier très élevé, le capital d'exploitation est généralement très faible : un matériel agricole sommaire et rustique, d'ailleurs bien adapté aux conditions locales, des façons aratoires peu nombreuses sauf pour le coton, une main-d'œuvre bon marché, expliquent cette particularité sans toutefois la justifier.

Pendant il y a lieu de noter l'aide très importante qu'est venu apporter, au cours de ces dernières années, à l'économie intérieure du pays, le Crédit Agricole d'Egypte, institution dont le rôle bienfaisant s'exerce surtout auprès des petits fellahs et des sociétés coopératives sous forme de ventes à terme d'engrais et de semences, d'avances pour frais de culture, de prêts en nantissement des récoltes.

Enfin l'économie agricole a bénéficié récemment d'un allègement sensible de la dette hypothécaire—qui s'élève à près de 35 millions de livres et qui intéresse les 15,6 pour cent de la superficie cultivée.

La sollicitude de l'Etat pour tout ce qui a trait à l'agriculture, les sages mesures qu'il a su prendre pour aider et diriger le producteur se sont traduites par des progrès notables dans le domaine technique comme dans le domaine économique, progrès qui font augurer favorablement de l'avenir.

On ne saurait parler de l'Egypte sans rendre un juste hommage à l'artisan de sa richesse, à son fellah.

Immuable à travers les âges, habitant d'humides masures, en pisé, couchant sur la dure, se nourrissant de rien, cet incomparable cultivateur joint à l'activité et à l'endurance nécessaires aux rudes travaux des champs une expérience millénaire que la science est bien souvent venue confirmer. Le fellah du XX^{ème} siècle, que tant d'écrivains ont chanté, a les mêmes attitudes, emploie les mêmes instruments, recourt aux mêmes méthodes de travail que ses lointains ancêtres, les paysans du temps de Ramsès II ou d'Amenhotep, dont les bas-reliefs des temples qui sont parvenus jusqu'à nous nous ont transmis l'immortelle silhouette. Mais il sait aussi faire appel aux techniques modernes lorsque le besoin s'en fait économiquement sentir. Et ce n'est pas un des moindres traits de l'agriculture de la Vallée du Nil que cette alliance constante du présent et du passé.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE.
INTRODUCTION	497

I.—LES FACTEURS NATURELS

CHAPITRE I.— <i>Le Nil et les irrigations</i>	499
Le crue du Nil	500
Système d'irrigation par bassins d'inondation	502
Système d'irrigation pérenne ou continue	503
Les eaux souterraines	505
Les grands travaux d'irrigation	507
CHAPITRE II.— <i>La fertilité de l'Égypte</i>	510
Le sol	513
Le climat	515

II.—LES FACTEURS TECHNIQUES

CHAPITRE III.— <i>La mécanisation de la production agricole—Répartition des cultures et assolements</i>	517
CHAPITRE IV.— <i>Les progrès de l'agriculture égyptienne</i>	520
Évolution de la culture du coton	525
Les variétés de coton égyptien	528
Le contrôle de la récolte cotonnière	530
La lutte contre les parasites du cotonnier	532
Évolution de la culture du blé	535
CHAPITRE V.— <i>Les engrais chimiques</i>	537
Importation, consommation et commerce	538
Emploi et effet des engrais	541
Projet de création d'une usine d'engrais synthétiques à Assuan	542

III.—LES FACTEURS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

CHAPITRE VI.— <i>La population et les conditions d'existence de la classe rurale en Égypte</i>	546
--	-----

	PAGE
CHAPITRE VII.— <i>La propriété foncière en Égypte</i>	567
Historique	567
Le développement de la propriété rurale	569
La répartition de la propriété rurale	569
Influence des wakfs ahlis sur le morcellement de la terre	569
La propriété de l'État	564
La propriété des étrangers	565
La protection de la petite propriété : loi des cinq faddans	566
Statut juridique et fiscal de la propriété foncière	567
Impôt foncier	567
CHAPITRE VIII.— <i>L'entreprise agricole et les différents modes de faire-valoir des terres en Égypte</i>	570
Culture directe	571
Location à prix d'argent	574
Métayage	579
CHAPITRE IX.— <i>La valeur du sol et son revenu en Égypte</i>	581
Capital foncier et capital d'exploitation	582
Leur répartition	583
Estimation de la valeur foncière des terres agricoles	585
Variation de la valeur foncière	587
La richesse foncière et le revenu agricole de l'Égypte	589
CHAPITRE X.— <i>Le crédit hypothécaire et le crédit agricole en Égypte</i>	592
IV.—LES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE ÉGYPTIENNE	
CHAPITRE XI.— <i>Le coton</i>	600
Le rôle joué par le coton dans le développement de l'Égypte	600
La place du coton dans l'économie de l'Égypte	601
Introduction et développement de la culture du coton en Égypte	604
La place de l'Égypte dans la production cotonnière mondiale	606
Le coton égyptien du point de vue de la qualité et du rendement	608
La consommation du coton dans le monde et les facteurs régissant... les prix du coton	610
Les exportations du coton égyptien	612
La consommation locale de coton égyptien	612
Le gins de coton	613
Égrenage et pressage du coton	614
CHAPITRE XII.— <i>Les céréales</i>	615
Le blé	616
L'orge	618
Le maïs	619
Le millet	621
Le riz	621

	PAGE
CHAPITRE XIII.—Cultures industrielles, fruitières et maraîchères	624
Le coton à sucre	624
L'orge	627
Cultures fruitières (citrus, signe, divers, palmier-dattier)	629
Cultures maraîchères	632
CHAPITRE XIV.—Cultures fourragères et autres	634
Hermin	634
Fèves	635
Lentilles	635
Arachides, lin	636
CHAPITRE XV.—Le cheptel et la production animale	637
Les ovins égyptiens	641
CONCLUSION	642

